

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER SOMMAIRE

Version finale (validé par l'AG de l'APCRAA du 25 mars 2015)



Partenaires financiers :



A LA MEMOIRE DE JEAN CLAUDE DELTOR

Co-fondateur et membre du conseil d'administration de l'APCRAA, Président du SIAV2A,
Décédé le 10 janvier 2014, en cours de mandat



*Jean-Claude DELTOR, au bord de la rivière Aveyron à VILLEFRANCHE DE RGUE
(source : Le Villefranchois)*

« La disparition rapide de notre ami Jean Claude DELTOR, laisse un vide douloureux parmi les siens, parmi ses très nombreux amis. Un vide douloureux au sein du conseil municipal de la commune de Villefranche de Rouergue, un vide douloureux au sein du syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) et de l'association de préfiguration du contrat rivière Aveyron Amont (APCRAA). »

« Dès sa prise de fonction, Jean Claude DELTOR a souhaité impulser une nouvelle dynamique en relançant le projet de contrat de rivière Aveyron amont [...]. Sur ces dossiers majeurs, Jean Claude DELTOR s'est particulièrement investi en prenant le temps pour écouter, juger, convaincre, chercher la meilleure solution à mettre en œuvre.

Mais Jean Claude DELTOR n'était pas uniquement un homme de « grands dossiers ». C'était également un Président présent et dévoué au quotidien, n'hésitant à chausser ses anciennes bottes de vétérinaire pour aller sur le terrain, au bord de ces nombreux cours d'eau de la vallée de l'Aveyron qu'il affectionnait tant depuis sa plus tendre jeunesse. »

Hommage rendu à Jean Claude DELTOR lors de ses obsèques
Michel ARTUS, Président de l'APCRAA et 1er vice-président du SIAV2A

PAROLE D'ACTEUR ...

« S'il y a bien une rivière dans notre département qui mérite que l'on s'attache à elle, c'est l'Aveyron qui a donné son nom à notre département »

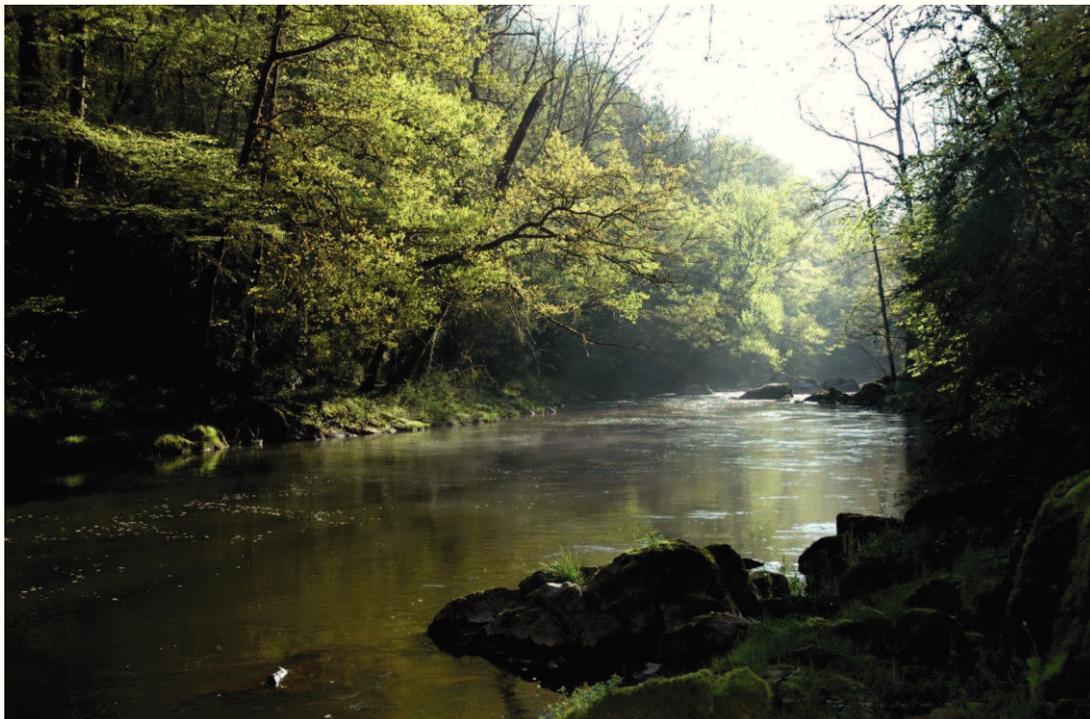
*Un responsable associatif de la vallée de l'Aveyron
(Etude d'opportunité de 2009)*

PAROLE D'AUTEUR ...

*Je suis la Rivière profonde,
J'effleure, j'abreuve, j'inonde,
J'anime terres et cités;
Que je murmure ou que je gronde,
A flots lents ou précipités,
Je vivifie et je féconde*

François Fabié, poète Aveyronnais

« La Chanson de l'Eau », Voix Rustiques, 1892



**Photo n° 1: la vallée de l'Aveyron entre le Pont du Cayla et le Pont de Vèzis
(Communes de MALEVILLE et de LA BASTIDE L'EVEQUE)**

A LA MEMOIRE DE JEAN CLAUDE DELTOR	2
PAROLE D'ACTEUR, PAROLE D'AUTEUR	3
SOMMAIRE	4
PREAMBULE	5
PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE.....	6
1.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.2 CONTEXTE PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE	13
1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	20
1.4 CONTEXTE PATRIMONIAL	31
1.5 HISTORIQUE DE LA MISE EN AGENDA POLITIQUE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE	37
PARTIE N° 2 : DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, ET IDENTIFICATION DES PRESSIONS	46
2.1. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	49
2.1.1. EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EAU	51
2.1.2. ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE EN EAU	59
2.1.3. MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS.....	67
2.2. PRESSIONS AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	73
2.2.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	73
2.2.2. LES REJETS RESIDENTIELS	77
2.2.3. URBANISATION	82
2.2.4. ACTIVITES INDUSTRIELLES	85
2.2.5. ACTIVITES AGRICOLES	91
2.2.6. L'EXPLOITATION FORESTIERE.....	95
2.2.7. LOISIRS LIES A L'EAU	97
PARTIE N° 3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE.....	99
3.1 LES ENJEUX AU REGARD DE LA REGLEMENTATION : DE LA POLITIQUE EUROPEENNE A LA POLITIQUE LOCALE, VERS LE BON ETAT DES COURS D'EAU.....	101
3.2 LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE IDENTIFIEES	103

3.3 SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE	106
-------------------------------------------------------------------	-----

PARTIE N° 4 : LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS ET L' ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE	108
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

4.1 LES ACTIONS PRÉ IDENTIFIÉES	110
4.1.1 UNE EAU DE QUALITÉ COMPATIBLE POUR TOUS LES USAGES, DONT L' AEP	110
4.1.2 UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES	112
4.1.3 DES LOISIRS LIÉS À L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX AQUATIQUES	112
4.1.4 PRÉVENTION DES INONDATIONS	113
4.1.5 UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE.....	115
4.1.6 UNE ORGANISATION LÉGITIME ET PÉRENNE	116
4.1.7 UNE APPROCHE CONCERTÉE SUR LES QUESTIONS DE L'EAU	117
4.1.8 SYNTHÈSE DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTION	118
4.2 LES MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	121
4.3 LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DU DOSSIER DÉFINITIF.....	121
4.4 LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS ..	123
4.5 LE COMITÉ DE RIVIÈRE : PROPOSITION.....	124

PREAMBULE

Des hauteurs de Séverac-le-Château à la confluence du Viaur, la rivière Aveyron et son bassin versant offrent des paysages variés traduisant des équilibres constitués au fil du temps.

Pourtant, depuis ces dernières décennies, ces équilibres sont pour partie fragilisés, avec un impact toujours plus prégnant des usages et activités humaines. La ressource quantitative en eau, sa qualité, ainsi que les différents milieux aquatiques subissent encore des pressions de diverses natures.

C'est ce constat qui a amené les décideurs que nous sommes, aujourd'hui réunis au sein d'une association, l'APCRAA, à engager un outil de développement durable au service de nos cours d'eau : LE CONTRAT DE RIVIERE.

Il s'agit d'un véritable outil de gestion démocratique et concertée du bassin versant, dont l'ambition est d'atteindre le « bon état » de la rivière Aveyron et de ses affluents, conformément aux directives en vigueur, mais aussi avant tout pour le bien être des générations actuelles et futures.

Michel ARTUS,
Président de l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER SOMMAIRE

Partie 1 (version n°10, version finale : validé par l'AG de l'APCRAA du 25 mars 2015)



Partenaires financiers :



PARTIE N° 1 : CONTEXTE GENERAL ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE	9
1.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET HYDROGRAPHIE DU BASSIN VERSANT	9
1.1.1.1. Un contexte global : du grand bassin hydrographique Adour-Garonne à l’UHR Aveyron.....	9
1.1.1.2. Un contexte plus local : le bassin versant de l’Aveyron et le périmètre du bassin versant Aveyron amont.....	9
1.1.2 LES PERIMETRES POLITICO-ADMINISTRATIFS	12
1.1.2.1 De l’échelle régionale aux communes et à leurs intercommunalités	12
1.1.2.2 Les structures gestionnaires des milieux aquatiques.....	12
1.2 CONTEXTE PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE	14
1.2.1 CLIMATOLOGIE	14
1.2.2 GEOLOGIE	16
1.2.3 RELIEF	16
1.2.3.1 L’amont de la rivière Aveyron de Sévérac-le-château à Rodez : un relief au modelé doux	17
1.2.3.2 L’aval de la rivière Aveyron de Rodez à la confluence avec le Viaur : un relief plus marqué... ..	17
1.2.4 OCCUPATION DU SOL ET GRANDES ENTITES PAYSAGERES	18
1.2.4.1 L’occupation du sol sur le bassin versant Aveyron amont	18
1.2.4.2 Des entités paysagères différentes en fonction de l’occupation du sol	19
1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	20
1.3.1 LES DONNEES RELATIVES A LA POPULATION	20
1.3.1.1 Quelques chiffres sur la population du bassin versant Aveyron amont	21
1.3.1.2 Une densité hétérogène de la population sur le bassin versant Aveyron amont	24
1.3.1.3 Un renouvellement de la population	25
1.3.2 LES ACTIVITES ECONOMIQUES	26
1.3.2.1 Le secteur tertiaire	27
1.3.2.2 L’activité agricole.....	27
1.3.2.3 L’activité industrielle.....	29
1.3.2.4 L’activité touristique	30
1.4 CONTEXTE PATRIMONIAL	31
1.4.1 ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE	31
1.4.1.1 Les mesures d’inventaire et de protection du patrimoine naturel	31
1.4.1.2 Une faune et une flore diversifiée	32
1.4.2 PATRIMOINE BATI	34
1.4.2.1 Les sites labellisés ou protégés et les monuments historiques inscrits ou classés :	34
1.4.2.2 L’intérêt patrimonial des moulins	35
1.4.3 PATRIMOINE CULTUREL	36

1.5	HISTORIQUE DE LA MISE EN AGENDA POLITIQUE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE	37
1.5.1	LES ANNEES 1990 ET LE PREMIER CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT	38
1.5.1.1	Le constat alarmant de l'état de la ressource et des milieux aquatiques	38
1.5.1.2	Le 1 ^{er} contrat de rivière Aveyron amont 1991-1996 : une première gestion intégrée	39
1.5.2	LA PERIODE DE TRANSITION : MILIEU DES ANNEES 1996 A 2009	40
1.5.2.1	La poursuite d'actions en l'absence de vision intégrée.....	40
1.5.2.2	2003 : une vaine tentative de relance d'un projet de contrat de rivière Aveyron amont	41
1.5.3	2009 - 2012 : LA PRE-EMERGENCE D'UN NOUVEAU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT	41
1.5.3.1	Un cadre réglementaire de plus en plus prégnant.....	41
1.5.3.2	2009 : une étude d'opportunité concluante pour la mise œuvre d'un nouveau contrat de rivière	
1.5.3.3	2010 - 2012 : mobilisation progressive des acteurs de la vallée	42
1.5.4	2013 : DE L'EMERGENCE A LA CONCRETISATION DU CONTRAT DE RIVIERE	43
1.5.4.1	L'APCRAA : une structure porteuse préfigurant normalement un futur syndicat mixte de bassin	
1.5.4.2	Création du poste d'animateur du contrat de rivière.....	44
1.5.4.3	Lancement de la procédure d'élaboration du dossier sommaire	45

PARTIE N° 1 : CONTEXTE GENERAL ET DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Cette première partie vise à présenter le contexte général du territoire, depuis les éléments géographiques et administratifs jusqu'au contexte socio-économique, en passant par la description des éléments physiques et écologiques. Une approche historique permet enfin de comprendre comment le projet de nouveau contrat de rivière Aveyron amont a été porté à l'agenda politique.

1.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET HYDROGRAPHIE DU BASSIN VERSANT

Comme tous les outils de gestion intégrée, le contrat de rivière Aveyron amont s'inscrit dans un contexte géographique et hydrogéographique bien spécifique. La localisation du bassin versant Aveyron amont se situe au cœur d'une articulation d'échelles, entre le global et le local, depuis le grand bassin hydrographique Adour-Garonne jusqu'au bassin versant amont de la rivière éponyme du département de l'Aveyron.

1.1.1.1. Un contexte global : du grand bassin hydrographique Adour-Garonne à l'UHR Aveyron...

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 1 LOCALISATION

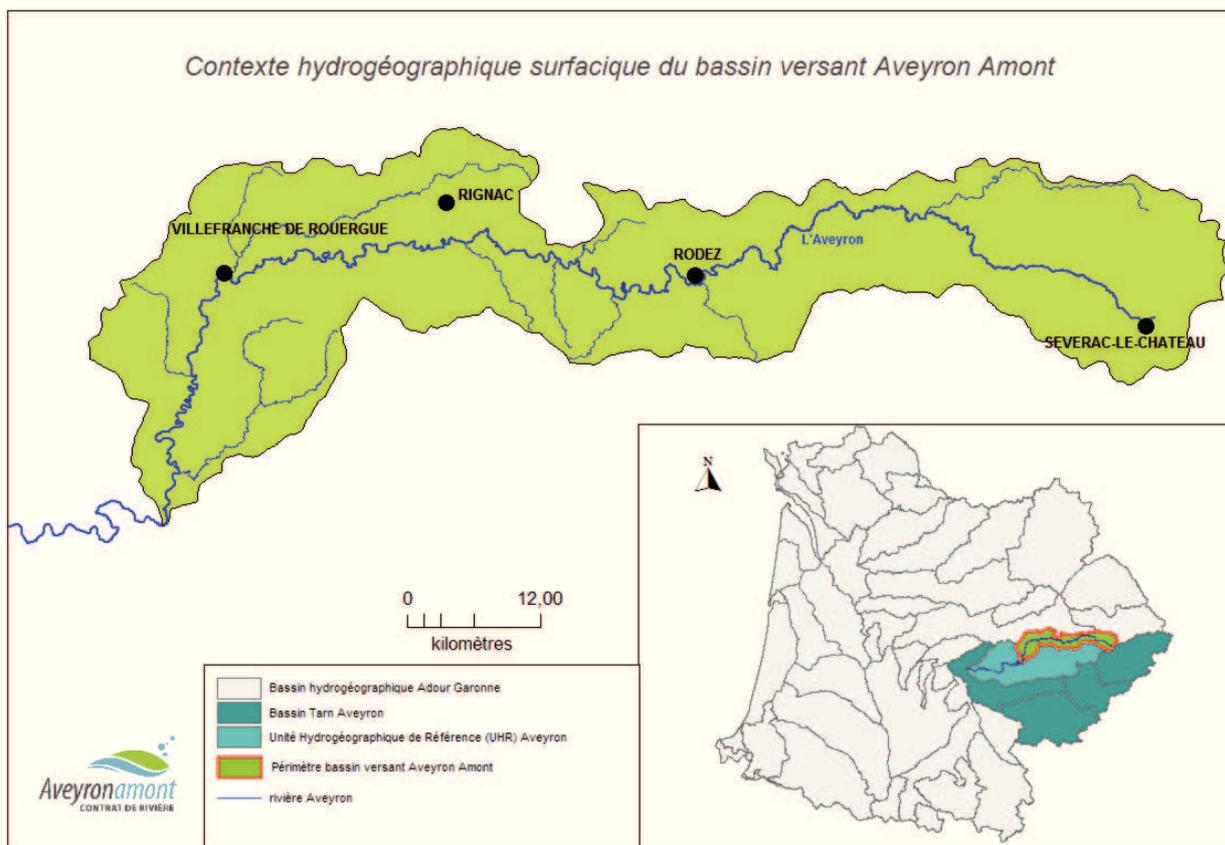
La France est divisée en 6 grands bassins hydrographiques depuis la première loi sur l'eau de 1964 qui a institué les Agences de l'eau. Le présent contrat de rivière s'inscrit dans le bassin hydrographique Adour-Garonne, dans le sud-ouest de la France. Ce vaste bassin hydrographique s'écoule vers l'océan Atlantique. Il représente une superficie de 115 000 Km², soit 1/5ème du territoire national et héberge près de 7 millions d'habitants. Deux régions sont intégralement concernées par Adour-Garonne (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et quatre autres en partie seulement (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Poitou-Charentes). Il recouvre 26 départements dont l'Aveyron et 6917 communes.

Le grand bassin hydrographique Adour-Garonne est lui-même sous-divisé en bassins versants (voir carte ci-dessous et carte n°1 p.3 de l'Atlas). C'est dans le bassin Tarn Aveyron que se situe le périmètre du Contrat de Rivière Aveyron amont. Le bassin versant Aveyron amont, plus précisément, fait partie de l'UHR¹ Aveyron.

1.1.1.2. Un contexte plus local : le bassin versant de l'Aveyron et le périmètre du bassin versant Aveyron amont

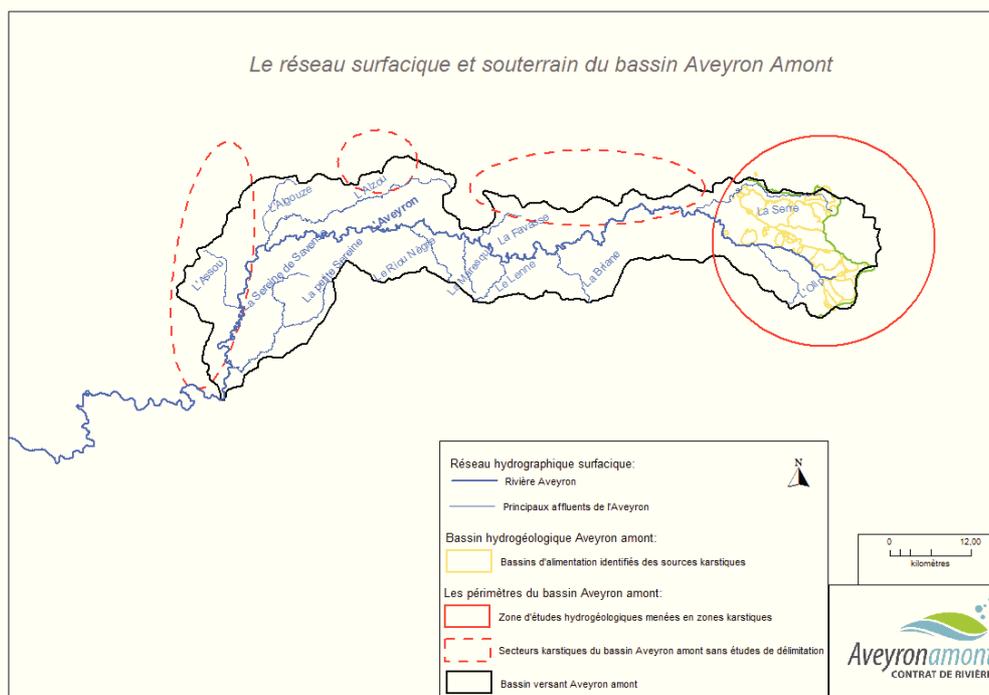
¹ Unité Hydrographique de Référence

La rivière Aveyron est un affluent rive droite du Tarn. Elle traverse le département de l'Aveyron, auquel elle a donné son nom, d'Est en Ouest dans sa partie centrale. La totalité de son bassin versant représente 5300 km² et part de la source de l'Aveyron située sur la commune de Sévérac-le-château (12) pour se terminer à la confluence avec le Tarn sur la commune de Lafrançaise (82). Le bassin versant Aveyron amont, correspondant exactement au périmètre de projet de contrat de rivière, s'étend sur 1560km² depuis les sources de Sévérac-le-Château jusqu'à la confluence du Viaur à Laguépie (82). Il concerne près de 183 km du cours d'eau Aveyron sur 290 km du total du linéaire de la rivière (soit 63% du linéaire). Il est à noter que la totalité du bassin versant a fait l'objet d'une gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à travers la mise en place de différents contrats de rivière de manière continue géographiquement. Le contrat de rivière Gorges de l'Aveyron a débuté en 1989 et poursuivait le cours de l'Aveyron de la confluence du Viaur, en passant par le département du Tarn, jusqu'aux limites du contrat de rivière Aveyron Aval Lère (2000-2005). Le périmètre de ce dernier débutait aux environs de Saint-Antonin-Noble-Val (82) et se finissait à Lafrançaise (82), confluence avec le Tarn



1.1.1.3. Le réseau surfacique et souterrain du bassin versant Aveyron amont

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N°2 RESEAU SURFACIQUE ET SOUTERRAIN



Le bassin versant Aveyron amont est inséré entre les bassins du Lot au Nord et du Viaur au Sud. Alors que les principaux débits sont apportés par les cours d'eau superficiels, les formations karstiques drainent également des eaux vers la rivière principale.

Parmi les principaux affluents de la rivière Aveyron, nous relevons :

- **A l'amont de Rodez : La Serre** (environ 100 Km²) en rive droite avec une plaine agricole et des contreforts karstiques.
- **Entre Rodez et Villefranche de Rouergue**, le bassin associé à cette zone (environ 500 Km²) comporte toute une série de cours d'eau parallèles issus du Ségala en rive gauche, **les Maresques**, sans qu'aucune n'atteigne une grandeur significative. Ainsi, nous avons par exemple *la Maresque de Moyrazès, la Maresque de Colombies, la Maresque de Recoules, etc...*
- **A Villefranche de Rouergue : l'Alzou** (environ 200 Km²), plus important affluent situé en rive droite de la rivière Aveyron.
- **En aval des gorges de Najac : la Serène** (125 Km²), qui draine les terres du bas Ségala.

Concernant le réseau souterrain en milieu karstique, ce dernier est bien présent sur la frange Nord-Est du bassin versant (depuis le Causse de Sauveterre jusqu'au Causse Comtal), sur la partie nord du territoire avec le Causse de Montbazens, ainsi que sur la frange sud-ouest (Causse du Quercy). Certaines données sont disponibles en vue de mieux identifier ce réseau, notamment sur l'amont du bassin versant, en lien avec des études hydrogéologiques diligentées par le PNR des Grands Causses.

Actuellement, ces études n'ont été menées que sur le secteur karstique du Causse de Sauveterre, au nord-est du bassin Aveyron amont (cf. zone encerclée en rouge sur la cartographie). Les trois autres zones d'études manquantes pour redéfinir le périmètre du

bassin Aveyron amont sont matérialisées sur la cartographie en pointillés rouges (Causse Comtal, Causse de Montbazens et Causse du Quercy).

Il paraîtrait opportun, dans le dossier définitif, de travailler à l'échelle du bassin versant hydrogéologique.

1.1.2 LES PERIMETRES POLITICO-ADMINISTRATIFS

1.1.2.1 De l'échelle régionale aux communes et à leurs intercommunalités

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 3 LES COMMUNAUTES DE COMMUNES, CARTE N° 4

GESTIONNAIRES MILIEUX AQUATIQUES

ANNEXE : 1 LISTING COMMUNES

Le bassin versant Aveyron amont est à cheval sur la région Midi-Pyrénées (98 %) et Languedoc-Roussillon pour une petite proportion (moins de 2%). Le bassin versant se situe en grande majorité dans le département de l'Aveyron (12) à l'extrême Nord-est de la région Midi-Pyrénées. Néanmoins, 8 communes du périmètre du projet sont localisées sur deux autres départements : Lozère et Tarn-et-Garonne. Ainsi, 4 communes sont dans le département de la Lozère (48) : La Tieule ; Le Recoux ; Le Massegros ; Canilhac. 3 autres communes sont sur le département du Tarn-et-Garonne (82) : Laguépie ; Castanet ; Parisot. Le bassin versant Aveyron amont concentre une part importante de l'espace urbain du département Aveyronnais avec une agglomération qui est la préfecture du département, Rodez ainsi qu'une des deux sous-préfectures du département : Villefranche de Rouergue.

L'intercommunalité est désormais bien organisée sur le bassin Aveyron amont. En effet, l'ensemble des 94 communes sont rattachées à des structures intercommunales à fiscalité propre. Ainsi, 21 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération (Grand Rodez) coexistent. A noter néanmoins que les périmètres de ces intercommunalités coïncident rarement avec les périmètres de sous bassins versants. En effet, la quasi-totalité de ces structures sont à cheval sur des bassins versants différents (Aveyron-Lot au Nord et Aveyron-Viaur au Sud).

Dans le cadre des réformes de l'intercommunalité, et notamment de l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), des projets de modification des périmètres intercommunaux sont en cours.

1.1.2.2 Les structures gestionnaires des milieux aquatiques

La compétence relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire du bassin versant Aveyron amont est assurée par 5 intercommunalités distinctes qui se la partagent d'amont en aval :

- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Haute Vallée de l'Aveyron sur la partie amont (composé de 18 communes). Ce syndicat basé à

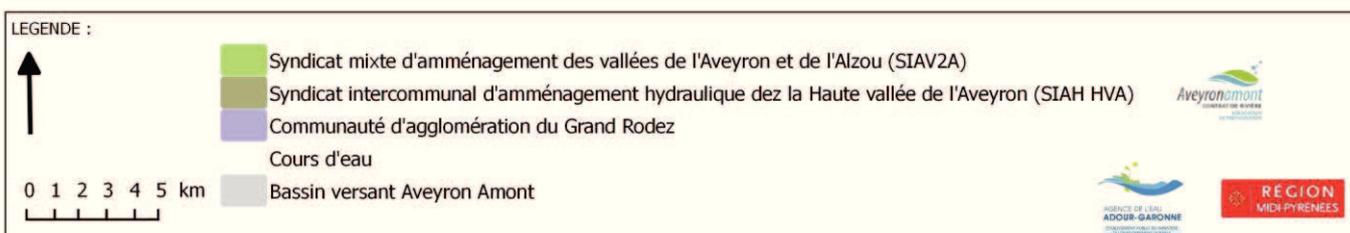
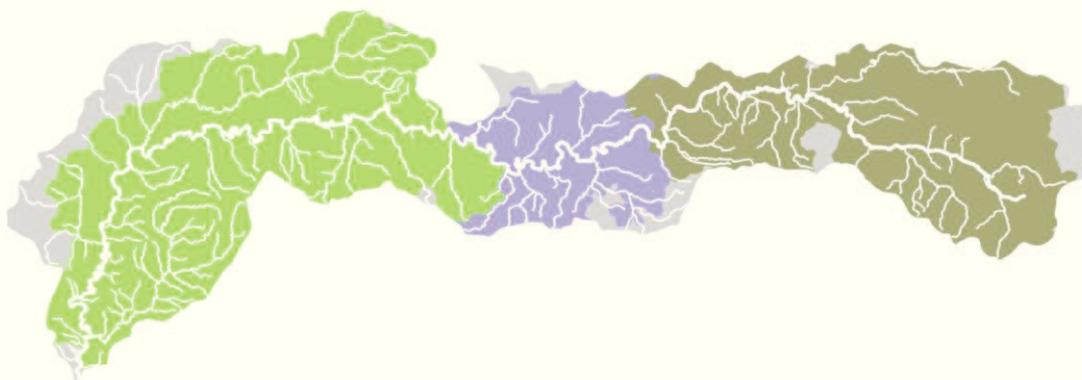
Laissac dispose d'un technicien de rivière (à temps partiel) mis à disposition par le PNR des Grands Causses (à noter que le bassin versant Aveyron amont est inclus en partie dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses).

- La Communauté d'Agglomération du Grand Rodez au centre (11 communes). Cette structure basée à Rodez dispose d'un technicien de rivière et de trois agents techniques (équipe en régie).
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) en aval (33 communes et la communauté d'agglomération du Grand Rodez). Ce syndicat basé à Rignac dispose d'un technicien de rivière et d'un chargé de mission milieux aquatiques.
- Le Syndicat Mixte de la Diège pour les communes de Saint-Rémy, Saint-Igest, Sainte Croix, Villeneuve et Vaureilles. Un technicien rivière anime ce syndicat.
- La Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron en ce qui concerne trois communes, dont Laguépie où l'Aveyron conflue avec le Tarn. C'est le service d'entretien des espaces naturels (SEEN) qui a pour compétences l'entretien, l'aménagement et la restauration des cours d'eau de ces 17 communes.

Ce sont donc aujourd'hui 62 communes qui adhèrent aux 3 collectivités territoriales (SIAH Haute vallée, Grand Rodez et SIAV2A) à l'initiative de l'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA), soit 87% de la surface et 67% des communes du bassin versant Aveyron amont.

Les collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques adhérentes à l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

Carte n° 4



1.2 CONTEXTE PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE

1.2.1 CLIMATOLOGIE

Le bassin Aveyron amont est situé sur la bordure méridionale du Massif central. Le climat est sous influence océanique, caractérisé généralement par des hivers doux et pluvieux, et une amplitude thermique annuelle faible. Malgré cette dominante océanique, nous noterons tout de même une certaine influence des climats méditerranéen et continental. En effet, localement les étés peuvent être chauds et secs et les hivers rigoureux.

Même si la prédominante est de type océanique, nous sommes généralement en présence :

- de précipitations océaniques hivernales étalées au cours de l'année et dans l'espace, depuis l'amont du bassin versant jusqu'à son exutoire,
- d'orages d'été et de pluies intenses en automne d'origine méditerranéenne concentrées au sud et à l'est du département, soit du côté de l'amont du bassin versant (en limite de la Lozère)
- d'un climat montagnard sur les secteurs d'altitude qui sont localisés en limite Nord (Aubrac) et Sud (Levezou) de la Vallée de l'Aveyron

Tableau 1: Pluviométrie et températures du bassin versant Aveyron amont selon la localisation de 3 stations météo choisies en fonction de leur localisation stratégique sur le territoire, sur la période 1981 à 2011

Station météo de référence	T°C moyenne annuelle	Maximum / Minimum (moyennes mensuelles)	Précipitations annuelles moyennes (mm)	Maximum / Minimum annuels
Séverac-le-château (amont)	NC	NC	969.24 mm	Maxi 1290.3 mm (1994-1995) Mini 667.6 mm (2004-2005)
Salles-la-source (proche Rodez, centre)	10.4°C	Maxi 24.1 T°C (août 2003) Mini -2.0 T°C (février 2012)	741.5 mm	Maxi 1108.8 mm (1987-1988) Mini 622.2 mm (2002-2003)
Villefranche-de-Rouergue (aval)	12.04°C	Maxi 26.1 T°C (août 2003) Mini -1.3 T°C (janvier 1985)	799.65 mm	Maxi 1181.0 mm (1992-1993) Mini 655.8 mm (1987-1988)

Ce contexte climatique se concrétise au regard des données mesurées par les stations météorologiques situées sur le bassin versant Aveyron amont, que nous avons retranscrites dans les deux tableaux ci-dessus et ci-dessous afin de les analyser.

Sur les deux dernières décennies (1991-2000 et 2001-2010), la température (°C) a augmenté significativement (entre 0,5 et 0,7 °C) par rapport aux années 1981-1990. L'exemple de la station météo à Villefranche de Rouergue est le plus parlant de cette évolution, sachant que l'augmentation est également significative sur la station de Salles-la-Source.

A l'inverse, la pluviométrie semble suivre une tendance décroissante, puisque les précipitations lors de la période la plus récente (2001-2012) ont largement diminué par rapport à la période 1991-2000. De plus, elles sont également inférieures à la période de faibles précipitations de 1981 à 1990. Les données récoltées à la station Salle-la-source (au centre du BVAA)² sont très explicites de cette baisse de la pluviométrie.

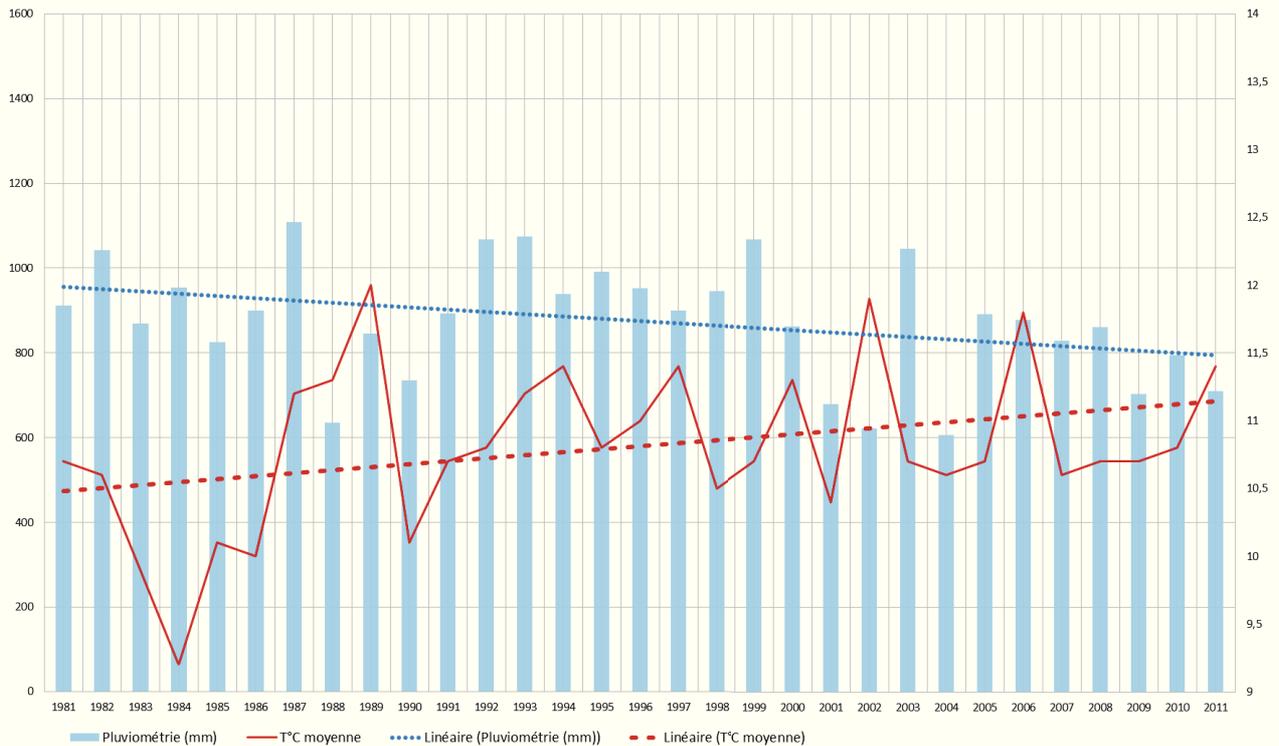
En définitive, et comme le montre le diagramme ombrothermique de la station de Salles-la-Source (voir graphique ci-dessus), le climat autour du bassin versant Aveyron amont tend depuis une trentaine d'années vers une augmentation des températures accompagnée par une diminution des précipitations.

Tableau 2 : Analyse des tendances de la pluviométrie et de la température sur le bassin versant Aveyron amont selon le croisement des données des 3 mêmes stations météo sur la période 1981 à 2011

		T°C moyenne annuelle par période (°C)			Précipitations annuelles moyennes par période (mm)		
		Sévérac-le-château	Salles-la-source	Villefranche-de-Rouergue	Sévérac-le-château	Salles-la-source	Villefranche-de-Rouergue
Période de référence	1981-1990	NC	10.51	11.88	920.45	882.76	799.67
	1991-2000	NC	10.98	12.59	1130.57	969.44	998.45
	2001-2012	NC	10.93	12.60	866.93	732.85	790.74

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la station météo de SALLES-LA-SOURCE (Période 1981-2011) Réalisation APCRAA d'après données Météo France

² BVAA : Bassin Versant Aveyron Amont



1.2.2 GEOLOGIE

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 5 GEOLOGIE

Le bassin versant Aveyron amont se scinde alors en deux entités géologiques principales :

- A l'amont, depuis la source de l'Aveyron à Sévérac-le-château jusqu'à Rodez, la rivière parcourt des terrains majoritairement karstiques, composés de deux roches sédimentaires que sont le calcaire marneux et le calcaire du jurassique supérieur. Une troisième roche sédimentaire est présente ponctuellement dans cette zone le grès forme les paysages rouges des « rougiers ».
- A l'aval, depuis les environs de Rodez jusqu'à la confluence avec le Viaur, la rivière Aveyron traverse des terrains principalement métamorphiques avec trois roches cristallophylliennes que sont le gneiss, le granite et le schiste, exception faite de l'incursion calcaire des causses de Montbazens et du Quercy. Il faut noter, sur la basse vallée de l'Aveyron, que le partage entre le massif cristallophyllien du Ségala (à l'Est) et l'incursion sédimentaire du Quercy (à l'Ouest) est marqué par la présence de « la faille de Villefranche de Rouergue », localisée au droit de la rivière Aveyron.

En définitive, le contraste entre la haute vallée sédimentaire (amont de Rodez) et les moyenne et basse vallées cristallophylliennes (aval de Rodez), à l'exception des incursions sédimentaires des Causses de Montbazens et du Quercy en zone aval, apparaît nettement et va donc avoir des incidences sur le parcours de la rivière et ses milieux naturels.

1.2.3 RELIEF

1.2.3.1 L'amont de la rivière Aveyron de Sévérac-le-château à Rodez : un relief au modelé doux

L'Aveyron prend sa source sur le causse de Sévérac et s'écoule dans la haute vallée de l'Aveyron entre le causse Comtal et le plateau du Lévézou. L'altitude de la haute vallée de l'Aveyron est supérieure à 500 m avec pour point culminant, le Puech Del Pal à 1 155 mètres, source de l'Olip. Le relief est peu accidenté mis à part au Sud, sur la rive gauche de l'Aveyron où il s'élève plus fortement pour former les contreforts du plateau du Lévézou. Le lit de la rivière Aveyron s'écoule entre 730 mètres d'altitude à sa source à Sévérac-le-château et Rodez, à Layoule (530 m. alt.) sur un parcours de 71,5 km³. Depuis sa source jusqu'à Recoules-Prévinquières (en moyenne 640 m. alt.), la pente de la rivière Aveyron est abrupte pour se ralentir ensuite jusqu'à Rodez.

1.2.3.2 L'aval de la rivière Aveyron de Rodez à la confluence avec le Viaur : un relief plus marqué

A partir de Rodez, la pente s'accroît de nouveau même si elle est moins marquée que sur le secteur immédiatement en aval des sources. Progressivement, depuis Rodez (530 m.alt.) à la confluence avec le Viaur (146 m.alt.), la rivière creuse des vallées encaissées surplombées par les versants du plateau du Ségala.

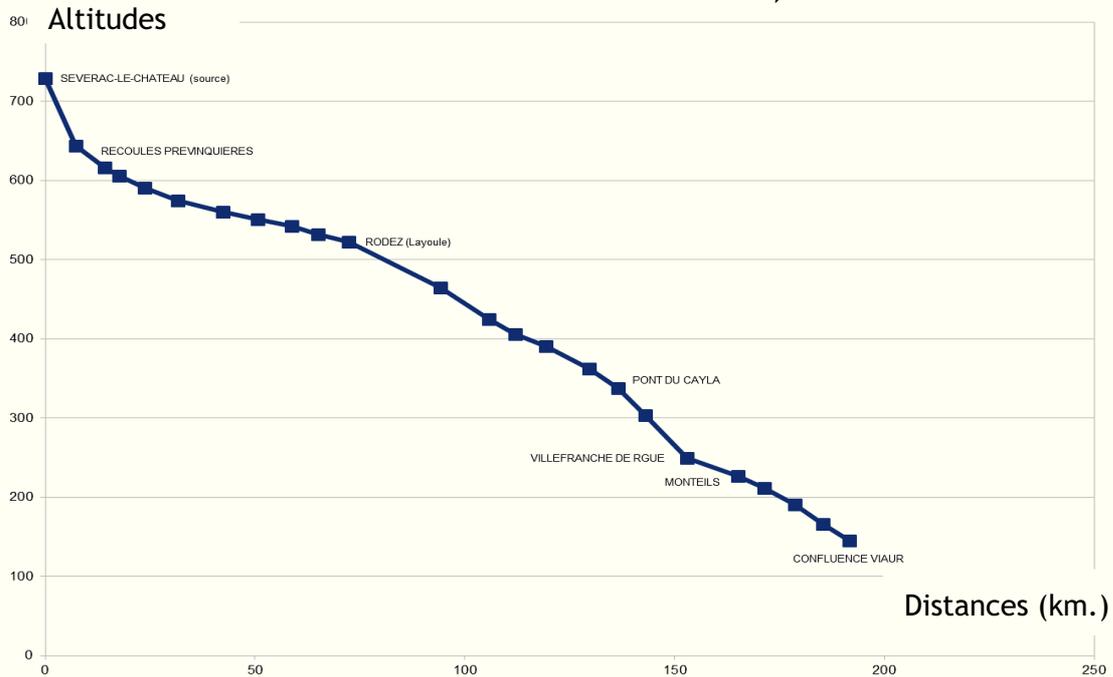
Ainsi, deux formes de relief alternent successivement :

- Plusieurs secteurs de gorges plus ou moins prononcées sont présents entre l'aval de Rodez et la confluence du Viaur. Deux zones de gorges se situent d'une part en amont immédiat de Villefranche de Rouergue (depuis le pont du Cayla), et d'autre part en aval de Monteils.
- Les vallées alluviales élargies constituent la deuxième forme de relief, avec la principale localisée entre Villefranche de Rouergue et Monteils (plaines des Pesquiès et d'Orlhonnac). Ces plaines restent, à l'Est, dominées par les versants du plateau du Ségala, et à l'Ouest par les contreforts du Quercy.

Le profil en long de la rivière Aveyron suit naturellement ce relief varié avec une pente généralement prononcée dans les secteurs de gorges, et plus nuancée dans la traversée des plaines alluviales.

³ Ces données du linéaire en km de la rivière Aveyron sont calculées à partir du document cartographique du Schéma Pluriannuel d'entretien de la Vallée de l'Aveyron élaboré par le S.A.T.E.S.E du Conseil Général de l'Aveyron en 1994.

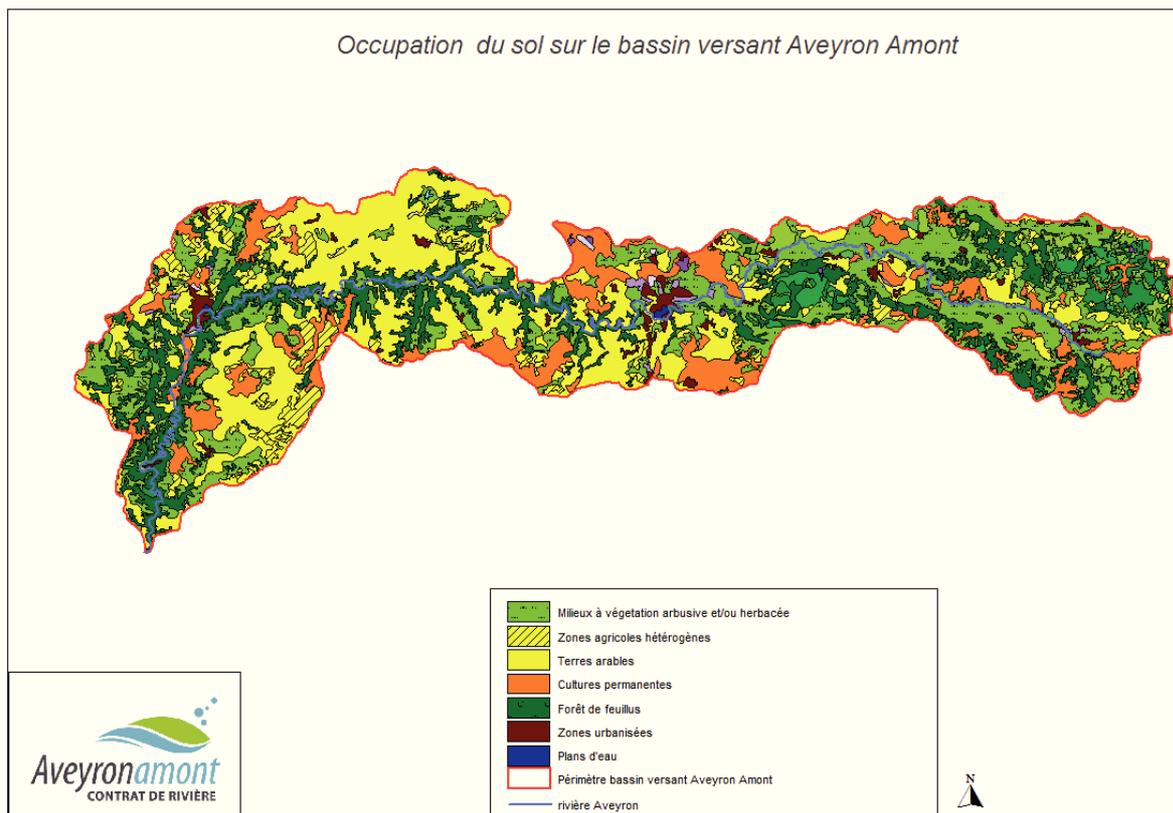
Figure 2: Profil en long de la rivière Aveyron dans sa partie amont
 Réalisation APCRAA d'après données du Service Général du Nivellement de la France (mises à jour 1988)



1.2.4 OCCUPATION DU SOL ET GRANDES ENTITES PAYSAGERES

1.2.4.1 L'occupation du sol sur le bassin versant Aveyron amont

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N°7 OCCUPATION DU SOL



Selon les données Corine Land Cover 2006, nous pouvons remarquer que l'espace urbanisé est nettement inférieur à l'espace agricole et « naturel ». Les territoires agricoles sont prédominants sur le bassin, viennent ensuite les forêts et milieux semi-naturels. Il faut remarquer toutefois qu'il existe dans les espaces urbanisés une forte tendance à la périurbanisation, majoritairement autour des deux pôles urbains (Rodez et Villefranche de Rouergue) et le long des axes routiers qui se sont développés traversant la vallée de l'Aveyron (la nationale 88 et les nombreux contournements routiers autour de Laissac, Villefranche de Rouergue et plus récemment à Rignac et Recoules Prévinières).

Les espaces urbanisés les plus importants se situent sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Le territoire du bassin versant Aveyron amont est un espace majoritairement agricole ponctué de deux pôles urbains. Il est donc largement anthropisé, que ce soit par la présence de territoires urbanisés ou agricoles.

1.2.4.2 Des entités paysagères différentes en fonction de l'occupation du sol

De l'occupation du sol mais aussi du climat, de la géologie et du relief ressortent des faciès paysagers hétérogènes, créant ainsi des identités paysagères particulières et contrastées sur le bassin versant Aveyron amont.

Ainsi, en descendant progressivement le long de la rivière Aveyron, nous découvrons 4 principaux faciès paysagers sans cesse en confrontation :

- A l'amont de Rodez, trois identités paysagères sont présentes⁴. L'aridité et la rudesse des paysages des Grands causses et des petits causses contrastent avec la douceur des Monts du Lévezou. La haute vallée de l'Aveyron présente une région qui conserve encore, malgré la réalisation de remembrements agricoles, des bocages relativement denses (à chêne pédonculé) où prédomine l'élevage bovin viande. Au Sud (rive gauche), le relief s'élève assez rapidement pour former les contreforts du Levezou et le Massif forestier des Palanges. Ces zones de pente sont occupées par les bois (hêtre et chêne sessile pour le levezou, chêne sessile et plantations de résineux pour les Palanges). Sur les plateaux, c'est l'élevage ovin qui domine avec une part encore importante de prairies (naturelles et artificielles) ponctuées par des champs de céréales (orges, blés). Les zones bocagères alternent avec les bois et landes de chêne pubescent. Là aussi, l'élevage ovin lait est dominant.

⁴ CAUE de l'Aveyron <<http://paysageaveyron.fr/entites-paysageres-de-l-aveyron>>

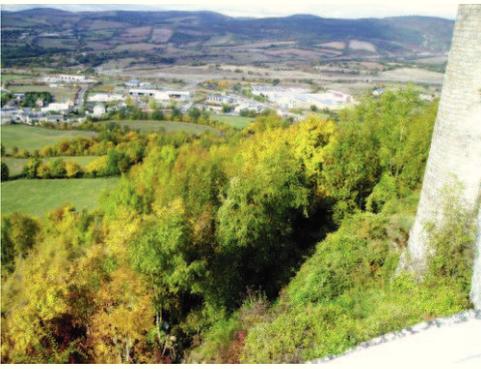


Photo n° 3 : Vue de la Haute Vallée de l'Aveyron (SEVERAC LE CHATEAU) (PNR des Grands Causses)



Photo n° 2 : La Moyenne Vallée de l'Aveyron en amont du pont de Mirabel



Photo n° 1 : vallée alluviale et coteaux entre Villefranche de Rgue (arrière-plan) et Monteils (1^{er} plan). (7003 - MONTFII S) (SIAV2A)

- De Rodez à Villefranche de Rouergue, la présence des couleurs flamboyantes des Rougiers de Marcillac vient contraster avec la verdure des terres agricoles du Ségala. Les versants abrupts du plateau du Ségala sont très boisés. Nous y trouvons du chêne pédonculé et du hêtre en versant Nord, mais aussi d'importantes châtaigneraies (ainsi que des vergers dont l'entretien a été progressivement délaissé). Comme sur la partie amont, des plantations de résineux, et notamment de Douglas, sont régulièrement présentes (notamment à La Bastide l'Evêque). Les plateaux du Ségala qui dominent ces gorges sont des zones de bocage ouvert, où l'agriculture est intensive par comparaison aux autres régions agricoles aveyronnaises (bovins lait et viande). De nombreux remembrements fonciers ont été mis en œuvre durant ces 30 dernières années (en lien avec l'agriculture et les projets routiers), laissant de moins en moins de place aux haies naturelles.
- De Villefranche de Rouergue à Monteils : les paysages de Causses sont confrontés aux paysages productifs du Ségala. On retrouve aussi une vallée alluviale élargie à occupation agricole dominante. Sur cette plaine, les prairies naturelles ont progressivement laissé place à la culture du maïs irrigué. A l'Est (rive gauche), la vallée est dominée par les versants boisés (chêne pédonculé et châtaigneraie) du Ségala puis par le plateau agricole à bocage ouvert. A l'Ouest (rive droite) s'étend le Causse de Villefranche où alternent bois, bocages, et landes de chêne pubescent.
- A l'aval de Monteils : l'Aveyron retrouve ses gorges, excavant le Causse du Quercy. Les versants sont occupés par des bois de chêne pédonculés et pubescents et par la châtaigneraie. Des plantations de résineux sont également observables du côté de Najac (forêt communale).

1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.3.1 LES DONNEES RELATIVES A LA POPULATION

1.3.1.1 Quelques chiffres sur la population du bassin versant Aveyron amont

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE 8 ET 9 DENSITE DE POPULATION 1968 ET 2009 ; CARTE 10 ZONE D'ATTRACTIVITES

Le bassin versant Aveyron amont accueille une part importante de la population du département de l'Aveyron. La population du bassin versant représente environ 37% de la population totale du département selon les données Insee du Recensement de la Population (RP) de 2009, mais seulement 3.8% de la population totale de la région Midi-Pyrénées.

Tableau 3 : La population aux échelles régionale, départementale et locale

Population RP 2009		
BVAA estimée	Département Aveyron	Région MIP
97174	263 924	2 552 696

A l'échelle du département, le bassin versant Aveyron amont est très attractif puisqu'il représente presque 40% de la population du département en 2009. Mais, à l'échelle de la région, la population du bassin versant reste très faible et rappelle que c'est un espace majoritairement rural encore reculé des grandes métropoles de Midi-Pyrénées comme Toulouse.

La population des communes situées sur le bassin versant Aveyron amont a bien augmenté depuis le premier recensement en 1968. Nous passons de 102 512 habitants sur toute la surface des communes du bassin versant en 1968 à 126 108 au recensement de 2009 (soit + 23%). L'exode rural à l'échelle de tout le bassin versant Aveyron amont s'est ainsi atténué pour aller vers une « reconquête » de l'espace rural devenu attractif.

Tableau 4: Analyse de la population totale des communes du bassin versant Aveyron amont

	RP 1968	RP 1975	RP 1982	RP 1990	RP 1999	RP 2009
Total Population	102 512	106 844	114 071	116 035	116 700	126 108
Augmentation de la population entre 1968 et 2009 (%)	(L'augmentation de la population entre 1968 et 2009 montre une croissance constante, sans baisse interposée ce qui nous permet de pouvoir en tirer cette présente analyse) +23%					

Plus exactement en 2009, selon le dernier RP⁵ de l'Insee renseigné, la population comprise dans les limites du bassin versant Aveyron amont⁶ représenterait 97 174⁷ habitants.

⁵ Recensement de la population selon l'Insee et calcul de la population selon le pourcentage de surface par commune compris dans le périmètre du bassin versant Aveyron Amont.

⁶ Cette fois, pour l'année 2009, nous présentons les chiffres de la population incluse strictement dans les limites du bassin versant et non sur toute la surface des communes même non incluse dans le périmètre de bassin versant.

L'agglomération de Rodez y regrouperait 24 358 habitants et celle de Villefranche de Rouergue 12 213 habitants. Les deux pôles urbains réunissent alors 36 571 des habitants du bassin versant Aveyron amont et représentent ainsi les deux espaces (pôle + couronne) les plus attractifs du bassin. Effectivement, ils constituent les deux Aires urbaines⁸ du bassin versant Aveyron amont :

- Rodez est classé comme Grand pôle urbain avec sa couronne
- Villefranche de Rouergue est classé comme Moyen pôle urbain avec sa couronne

L'analyse des mobilités domicile-travail sur le département de l'Aveyron confirme l'attractivité et le découpage des aires urbaines et zones d'emploi définies ci-dessus. De plus, elle permet de situer dans l'espace l'importance des mobilités domicile-travail dans ces zones et témoigner ainsi d'une tendance à l'augmentation des trajectoires domicile-travail dans l'espace rural en France. *« La communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR) et en particulier les communes de Rodez et d'Onet-le-Château concentrent les actifs d'une grande partie du périmètre considéré, et même au-delà, du département de l'Aveyron. Le pôle urbain de Rodez agit comme un « aimant ».*

En ce qui concerne les trajectoires domicile-travail sortant des communes du territoire du ruthénois, hors périmètre Communauté d'agglomération du Grand Rodez, *« les flux de mobilité sortants des communes considérées se concentrent essentiellement sur le pôle urbain de Rodez et l'agglomération ruthénoise »*⁹.

La zone d'emploi du Villefranchois *« [...]est cohérent[e] avec la fonction de pôle urbain de Villefranche de Rouergue, un nombre important de travailleurs provient de communes extérieures à ce périmètre et notamment, de Capdenac-Gare, des communes du Bassin de Decazeville - Aubin , de la communauté d'agglomération du Grand Rodez, de Baraqueville, mais aussi de communes situées dans les départements limitrophes comme Figeac, Limogne en Quercy et Promilhanes (département du Lot), Parisot et Caylus (département du Tarn et*

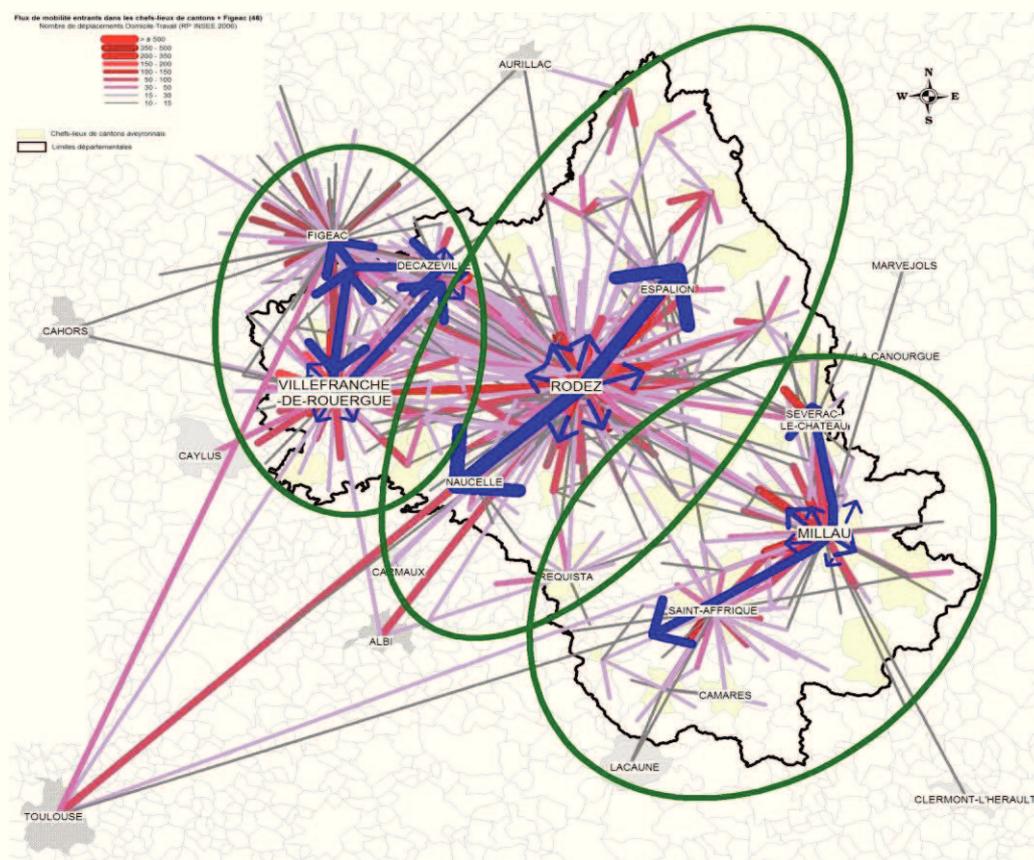
⁷ Cette donnée est calculée à partir des données Insee du RP de 2009 sur l'ensemble des 95 communes qui sont concernées par le bassin versant Aveyron Amont. Cette population s'élève à 126 108 habitants. Selon le pourcentage de foncier des communes compris dans les limites du bassin versant, la population concernée a été calculée pour pouvoir connaître approximativement la population réelle du bassin versant Aveyron Amont.

⁸ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci

⁹ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, Préfecture de l'Aveyron, Avril 2011.

Garonne), voire d'Albi (département du Tarn) et de Toulouse (département de la Haute-Garonne) ». « En ce qui concerne les actifs sortant de Villefranche de Rouergue, les destinations sont peu ou prou les mêmes que celles citées en origine, avec une émergence toutefois de Figeac et des communes de l'agglomération du Grand Rodez. De fait, l'aire d'influence de Villefranche de Rouergue en matière de déplacements domicile-travail concerne un vaste territoire à l'ouest du département »¹⁰

Figure 3 : Flux de mobilités entrants dans les chefs-lieux de cantons aveyronnais + Figeac en 2006
 Source : *Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*, Préfecture de l'Aveyron, Avril 2011, d'après données de l'INSEE (2006)



En définitive, le bassin versant Aveyron amont est un espace rural en reconquête dont Rodez et Villefranche de Rouergue sont les pôles urbains attractifs. Il est nécessaire de coupler cette donnée avec la densité de population car une forte densité sur une petite surface peut impacter plus fortement les milieux aquatiques et la ressource en eau.

¹⁰ *Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale*, Préfecture de l'Aveyron, Avril 2011.

1.3.1.2 Une densité hétérogène de la population sur le bassin versant Aveyron amont

Pour comparaison, la densité de la population à l'échelle du département est de 31,5 hab./km² (données 2009). La densité de population totale du bassin versant Aveyron amont en 2009 est de 50.5 hab./km² soit plus élevée que le département. C'est donc un bassin versant soumis à de fortes pressions en termes de population présente, relativement aux pressions globalement subies par les autres bassins du département

La densité de population de l'espace urbain du bassin versant Aveyron amont est très élevée comparée au département et au reste du bassin versant. En effet, à Rodez 24 358 habitants sont concentrés sur 11.18 km² de surface soit une densité d'environ 2 180 hab/km². Villefranche de Rouergue comprend quant à elle 12 213 habitants sur 45.85 km² soit 266 hab/km². Pour comparaison les communautés de communes de l'espace rural qui ont la majorité de leur périmètre inclus dans celui du bassin versant Aveyron amont ont une densité plus faible. La communauté de communes de Sévérac-le-Château, en tête de bassin versant, présente une densité de population de 19.6 hab/km² et celle du Pays Rignacois par exemple est de 32.3 hab/km².

La densité de population de l'espace rural du bassin versant Aveyron amont est beaucoup plus faible. Mais elle reste très irrégulière selon les communes. La Tieule (48) présente une densité de population d'environ 4 hab/km²; Laissac (12) représente une densité d'environ 77 hab/km². Leur densité à l'échelle du bassin versant Aveyron amont reste plus faible que celle de l'espace urbain.

Tableau 5: La densité de population de quelques EPCI représentatifs du bassin versant Aveyron amont¹¹

	CC de Sévérac-le-château	CC du Canton de Laissac	CA du Grand Rodez	CC du Pays Rignacois	CC du Villefranchois
Densité population (hab./km ²) en 2009	19.6	25.8	278.1	32.3	82.0

¹¹ Il est à noter que ces 5 intercommunalités du bassin versant Aveyron amont vont être souvent mentionnées dans cette partie pour appuyer l'analyse socioprofessionnelle faite sur le bassin versant. Les critères de sélection sont multiples :

- D'abord une surface en totalité ou en majorité incluse dans les limites du bassin versant Aveyron amont pour une plus grande représentativité.
- Ensuite des EPCI représentant l'espace urbain tel que la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, mais aussi l'espace rural (Canton de Laissac, Pays du Rignacois etc.).
- Enfin, une représentativité du bassin versant Aveyron amont de l'amont à l'aval.

La densité de population selon le RP de 1968 confirme un phénomène généralement observé dans l'espace rural Français auquel ne déroge pas le bassin versant Aveyron amont : la périurbanisation et l'étalement urbain (voir carte n°8 et n°9 p.10 et p.11 de l'Atlas). En effet, l'augmentation de la densité de population dans les communes périphériques de Rodez et Villefranche de Rouergue, sans discontinuité, montre l'attractivité de ces pôles, l'augmentation de la population et des constructions induites sur ces communes.

De manière générale, l'augmentation de la population sur le bassin versant a entraîné une densité de population plus largement développée autour de l'agglomération de Rodez en raison de son attractivité. La densité de population des aires urbaines entraîne une forte concentration de population sur une petite surface de bassin versant. A l'inverse, la densité de population est plus faible sur un espace rural plus grand. Ce constat entraîne des pressions différentes sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

1.3.1.3 Un renouvellement de la population

Cette augmentation de population du bassin versant Aveyron amont suite à l'exode vécu dans tout le département rural de l'Aveyron s'accompagne d'un renouvellement des catégories socio-professionnelles sur le bassin versant à l'image du phénomène de « recomposition » de l'espace rural français¹².

La part des agriculteurs (en %) est la plus faible pour les intercommunalités comprenant les deux pôles urbains de Rodez (0.6%) et Villefranche de Rouergue (2.0%). Toutes les autres catégories socio-professionnelles ont un pourcentage supérieur à celui de la catégorie des « agriculteurs exploitants ». Pour les autres intercommunalités en espace rural le pourcentage la profession agricole n'est pas le plus bas puisqu'il est encore supérieur aux deux catégories des « artisans, commerçants, exploitants » et « Cadres... ». Mais il arrive en troisième position sur les 8 catégories socio-professionnelles citées. La part des agriculteurs exploitants reste toutefois peu élevée (cf. partie suivante « les activités économiques »).

En espace urbain comme en espace rural, la population agricole n'est plus majoritaire et n'est donc pas la plus représentative de la population rurale.

De manière générale, ce sont les retraités qui sont largement supérieurs en pourcentage par rapport à toutes les autres catégories socio-professionnelles, puis les « ouvriers » et « employés », et enfin « professions intermédiaires ».

¹² B KAYZER. constate dans ses travaux que l'espace rural aujourd'hui n'est plus caractérisé par une population agricole majoritaire mais bien une population rurale aux nouvelles catégories socio-professionnelles qui deviennent majoritaires, comme les retraités venus s'installer à la campagne. C'est bien le cas sur le bassin versant Aveyron Amont.

Ce diagnostic traduit une recomposition de l'espace rural classique dans une situation où la population rurale du bassin versant Aveyron amont en 2009 a évolué au profit de catégories socio-professionnelles majoritairement non agricoles. Ces changements socio-professionnels entraînent de nouvelles pratiques sur le bassin versant et donc de nouveaux impacts sur les milieux aquatiques et l'usage de la ressource en eau .

Tableau 6 : Les catégories socio-professionnelles de quelques EPCI représentatifs du bassin versant Aveyron amont en 2009¹³

EPCI	CC Sévérac-le-château	CC Canton de Laissac	CA du Grand Rodez	CC du Pays Rignacois	CC du Villefranchois
Ensemble	3462 (100%)	3757 (100%)	44348 (100%)	4285 (100%)	13825 (100%)
Agriculteurs exploitants	272 (7,9%)	271 (7,2%)	287 (0,6%)	253 (5,9%)	273 (2,0%)
Artisans, commerçants, exploitants	138 (4,0%)	212 (5,7%)	1621 (3,7%)	162 (3,8%)	539 (3,9%)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	100 (2,9%)	119 (3,2%)	3027 (6,8%)	148 (3,4%)	646 (4,7%)
Professions intermédiaires	311 (9,0%)	443 (11,8%)	7278 (16,4%)	476 (11,1%)	1539 (11,1%)
Employés	453 (13,1%)	489 (13,0%)	7888 (17,8%)	528 (13,3%)	1984 (14,3%)
Ouvriers	568 (16,4%)	660 (17,6%)	5958 (13,4%)	521 (12,1%)	1989 (14,4%)
Retraités	1214 (35,1%)	1166 (31,0%)	12150 (27,4%)	1615 (37,7%)	4940 (35,7%)
Autres personnes sans activités professionnelles	405 (11,7%)	397 (10,6%)	6139 (13,8%)	521 (13,6%)	1917 (13,9%)

1.3.2 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

¹³ Selon les données Insee. Les communautés de communes ciblées ici ont été choisies en fonction de leur représentativité entre :

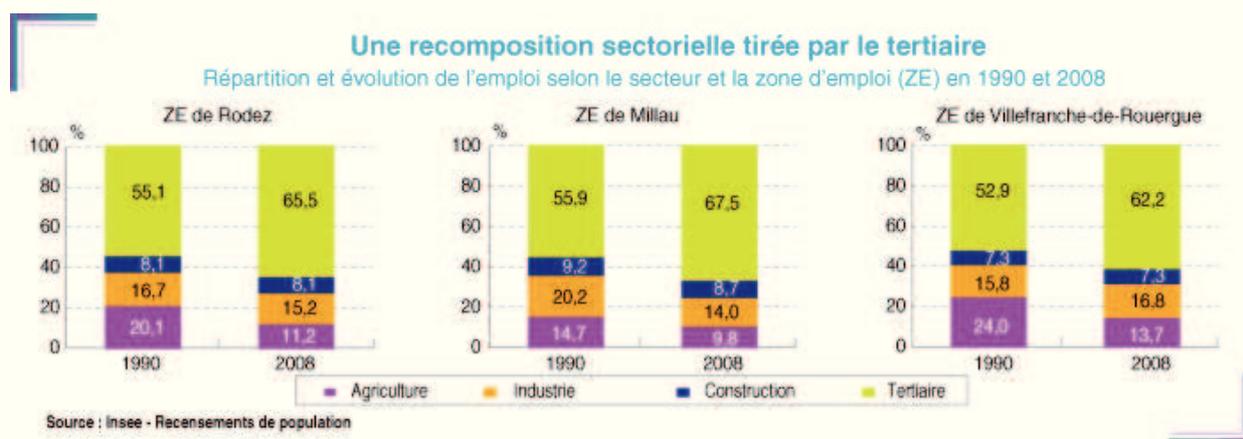
- CC à dominante rurale et CC à dominante urbaine
- la part de surface faisant partie du Bassin versant Aveyron amont
- la représentativité amont/aval au niveau des entités paysagères (causses, ségalas etc.)

1.3.2.1 Le secteur tertiaire

Le commerce et les services représentent des activités en plein essor dans le département de l'Aveyron. Il est d'ailleurs généralement observé par de nombreux géographes que le secteur tertiaire est une économie de plus en plus implantée en espace rural¹⁴. Sur le territoire du bassin versant Aveyron amont, d'après les sources de la CCI Aveyron¹⁵, deux des principaux pôles du commerce et des services sont présents : le Grand Rodez et Villefranche-de-Rouergue.

D'après l'Insee¹⁶, en Aveyron, « comme ailleurs, le secteur tertiaire domine [...]. Dans la zone d'emploi de [...] Rodez, qui couvre une large partie centrale du département, la croissance des emplois tertiaire fait plus que compenser les pertes de l'agriculture, dont le poids est divisé en deux. » L'article parle même d'« emploi en mutation » et d'« une recomposition sectorielle tirée par le tertiaire ».

Figure 4 : La place du secteur tertiaire pour les deux zones d'emplois du bassin versant Aveyron amont, Rodez et Villefranche de Rouergue.



1.3.2.2 L'activité agricole

Même si à l'image de l'échelle nationale, l'Aveyron perd chaque année bon nombre de ses actifs agricoles, une part encore importante de la population aveyronnaise vit de l'agriculture. Entre 1999 et 2009, la catégorie socio-professionnelle des « Agriculteurs exploitants »¹⁷ diminue de 133 77 à 111 82 actifs.

¹⁴ Pascal CHEVALIER, Activités tertiaires et dynamiques rurales, In: Annales de Géographie. 2005, t. 114, n° 641. pp. 27-48.

¹⁵ Chambre du Commerce et de l'industrie de l'Aveyron

¹⁶ Maintenir la dynamique démographique, un enjeu pour l'Aveyron, Insee, n° 144, novembre 2012.

¹⁷ Selon les chiffres du RP1999 et RP2009 de l'Insee

Mais, les « premiers résultats du recensement agricole 2010 montrent que l'Aveyron reste un grand département agricole. Avec une SAU (Surface Agricole Utile) représentant plus de 60% de sa surface et un territoire maillé par un réseau dense de 9 090 exploitations, un peu plus de 11 800 chefs d'exploitation et co-exploitants, le département reste leader en Midi-Pyrénées en matière d'agriculture. En 10 ans, le département a perdu 15% de ses exploitations contre 21% en Midi-Pyrénées et 25% à l'échelle nationale. [...] [Il existe] une baisse importante du nombre d'exploitations individuelles qui disparaissent alors que les formes sociétaires se multiplient. C'est notamment le cas des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) qui représentent 15% de l'ensemble des exploitations.»¹⁸

Plus localement, selon les données disponibles¹⁹ et issues du Recensement Général Agricole 2010²⁰, sur les communes du bassin versant Aveyron amont, le nombre total d'exploitations est de 3 344 sur les 11 172 recensées dans le département. Elles représentent environ 30% des exploitations du département.

L'Aveyron et sa vallée sont en grande majorité tournés vers l'élevage, principalement l'élevage bovins viande et lait, avec une spécialisation accrue en faveur des productions fourragères à destination de ces élevages (près de 80 % des productions totales de biens en 2007, en termes financiers).

L'érosion du nombre d'actifs associée à un maintien de la production agricole est à mettre en parallèle avec l'augmentation de la surface moyenne des exploitations. Ainsi, à l'échelon départemental, la SAU moyenne par exploitation est passée de 33 Ha en 1988 à 50.43 Ha en 2010 (données communales sur le bassin versant Aveyron amont). Les nombreux remembrements présents sur le bassin versant Aveyron amont en attestent. La mécanisation des campagnes a touché l'Aveyron, comme la France. L'agrandissement des parcelles est le témoin de la perte d'une main d'œuvre agricole face à la modernisation de l'agriculture. Deux types d'agricultures vont alors se côtoyer sur le bassin versant Aveyron amont : intensive et extensive.

Nous noterons qu'à l'échelle plus globale du bassin versant de l'Aveyron, l'aval (principalement localisé sur le département du Tarn-et-Garonne) contraste de la physionomie agricole de l'amont : l'élevage est quasi inexistant, laissant place aux grandes cultures maraîchères, céréalières (maïs irrigué), et fruitières, généralement très gourmandes en eau.

¹⁸ Dossier Regards L'économie Aveyronnaise en 2011, par le Comité interconsulaire de l'Aveyron (3 chambres consulaires Agriculture, industrie et commerce, métier et artisanat).

¹⁹ Certaines données sont classées secrètes et donc non accessibles

²⁰ Source RGA 2010 sur l'Aveyron amont donnée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Au niveau du bassin versant Aveyron amont, nous distinguons néanmoins deux principaux secteurs agricoles bien différenciés :

- En amont de Rodez, la Haute Vallée de l'Aveyron sur laquelle viennent s'immiscer les Grands Causses et la frange Nord du Levezou font apparaître des exploitations tournées principalement vers l'élevage ovin lait (partiellement en zone AOC Roquefort). L'élevage n'y est pas toujours intensif. La SAU est essentiellement occupée par des prairies naturelles et artificielles et quelques champs de céréales (notamment sur les plateaux du Levezou). Il existe aussi de l'élevage ovin viande.
- En aval de Rodez, nous sommes sur « le Ségala » qui est souvent qualifié de « Région agricole parmi les plus intensives du Massif central ». Certains auteurs évoquent même « une sorte de petite Bretagne où les progrès s'enchaînent depuis le 19^{ème} siècle (diffusion du chaulage et des engrais chimiques depuis la voie SNCF Carmaux-Rodez) »²¹. L'élevage bovins lait et viande est dominant et la SAU est occupée par les prairies et les céréales, dont des céréales fourragères (maïs ensilage).

Nous analyserons plus en détails les différentes formes et composantes de l'activité agricole sur le bassin versant Aveyron amont dans le chapitre 2.

1.3.2.3 L'activité industrielle

Le bassin versant Aveyron amont et ses deux principales agglomérations (Rodez et Villefranche de Rouergue), renferment les plus grosses industries du département. Ce sont des zones où l'industrie résiste particulièrement. D'après l'Insee²², à « Rodez [...] l'industrie s'y maintient [...]. Dans la zone d'emploi de Villefranche-de-Rouergue, [...] l'industrie se développe ».

Le secteur agro-industriel, avec un tissu d'entreprises important reflète la vocation agricole du département et de sa vallée. Ainsi, nous relevons la présence d'entreprises phares dans les domaines de l'industrie laitière (groupes Lactalis et SODIAAL à Rodez), la salaisonnerie (SACOR à Villefranche de Rouergue), la boulangerie-viennoiserie industrielle (Les Fromentiers de France à Villefranche de Rouergue), la recherche et la production semencière ainsi que la fabrication d'aliments du Bétail (RAGT à Rodez, UNICOR à Villefranche de Rouergue).

Le secteur de l'industrie mécanique et des matériaux est également bien représenté avec les présences des grands équipementiers nationaux de l'automobile (BOSCH à Rodez) et de

²¹ Source « Massif Central Hautes terres d'initiatives (L. RIEUTORD - Presses Universitaires Blaise Pascal - Clermont Ferrand - 2006)

²² Maintenir la dynamique démographique, un enjeu pour l'Aveyron, Insee, n° 144, novembre 2012.

l'aéronautique (LISI Aerospace à Villefranche de Rouergue). Ce secteur industriel est intégré au sein de « la Mecanic Vallée » qui constitue un système productif localisé reconnu par la DATAR²³. Il s'agit d'un espace cohérent d'entreprises de précisions et de travail des métaux, pour l'automobile et l'aéronautique notamment, s'étendant de Rodez jusqu'à Brive en passant par Figeac.

L'industrie du bois est présente sur le bassin versant Aveyron amont avec de nombreuses scieries et ateliers de transformation du bois comme CASTES INDUSTRIE à Villefranche de Rouergue.

Le secteur commercial est quant à lui représenté par une multitude d'entreprises artisanales (biens et services, alimentation, bâtiment, etc.). A noter aussi la construction de plusieurs zones artisanales et commerciales, notamment à proximité des deux principales agglomérations.

L'industrie de l'hydroélectricité est également présente. L'Aveyron étant par définition « une rivière à moulins »²⁴, cette dernière est équipée d'un nombre considérable de chaussées (barrages) qui ont souvent été aménagées au fil des ans pour produire de l'hydroélectricité revendue à Electricité de France (EDF).

1.3.2.4 L'activité touristique

Le département de l'Aveyron voit son activité économique touristique se développer de manière non négligeable ces dernières années. Ce sont en 2010, 3000 emplois salariés, 2 millions de nuitées en plus par rapport à l'année 1993, et en 2011 plus de 360 millions d'euros de chiffre d'affaires direct²⁵. En 2011 le pic de fréquentation touristique se situe en juillet et août, avec près de 180 000 touristes. Il se situe juste après l'Hérault, le Gard, les Hautes Pyrénées et l'Ardèche qui sont des départements français fortement touristiques²⁸. La fréquentation touristique en Aveyron représente presque 50% de touristes venus en famille et une prédominance de retraités et de cadres et professions intellectuelles supérieures²⁸. Les activités touristiques majoritaires au niveau départemental sont la « découverte » et les « loisirs, sport, nature », puis le « repos, détente ». Aussi, la vallée de l'Aveyron est en bonne position pour répondre à ces attentes.

Avec plusieurs sites de renom labellisés, la vallée de l'Aveyron draine une part importante de la fréquentation touristique départementale : en témoigne une hausse de la fréquentation

²³ La DATAR est aujourd'hui remplacée par la DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires)

²⁴ Source SATESE (CG 12) - Etude diagnostic de la rivière Aveyron (1995)

²⁵ Données CDT 12

touristique sur certains sites, localement observée au début de la saison estivale 2009²⁶. Les touristes, pour la plupart à la recherche de grands espaces et de calme, pratiquent de plus en plus la randonnée, en empruntant le réseau de chemins balisés traversant la vallée. Certains de ces chemins, comme ceux de Grande Randonnée 62B et 36 qui suivent le long de la Vallée Aveyron, ont été aménagés et sécurisés à l'initiative des collectivités qui ont également édité des topoguides en partenariat avec les offices de tourisme locaux et les clubs de randonnées pédestres.

La vallée de l'Aveyron répond également au désir de nature. Elle possède une grande diversité de paysage et de zones naturelles protégées et classées qui sont des atouts touristiques. Les gorges de l'Aveyron constituent pour le bassin versant Aveyron amont un site touristique à fort potentiel, déjà bien fréquenté par les touristes et les locaux pour la beauté de ses paysages et les activités de pleine nature qu'elles permettent (pêches, randonnée, canoë, etc.²⁷).

Il existe là un fort potentiel pour le bassin versant Aveyron amont de développer une activité touristique à condition d'une mise en valeur de sa vallée et de son patrimoine qui passe par la préservation essentielle de son atout principal : la rivière Aveyron et ses affluents (ressource en eau et milieux aquatiques).

1.4 CONTEXTE PATRIMONIAL

1.4.1 ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

Il est bien précisé que ce chapitre aborde le contexte des espaces naturels et de la biodiversité présents sur le bassin versant Aveyron amont dans leur généralité. Les données précises concernant les milieux naturels et espèces spécifiquement inféodés aux milieux aquatiques sont traitées dans le chapitre 2 (partie 2.1.4 et voir carte n° 10 p. 13 de l'Atlas)

1.4.1.1 Les mesures d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE 11 MESURES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS

La vallée de l'Aveyron n'accueille pas moins de 5 sites liés au réseau Européen NATURA 2000 (Directive Habitats) :

²⁶ Source Office de Tourisme du Pays Rignacois

²⁷ Voir partie 2.2 « Pressions autour de la ressource en eau et des milieux aquatiques », sous-partie 2.2.4. « Loisirs liés à l'eau ».

- Le grand site des Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (FR7301631) : site interdépartemental (Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne),
- Le site des Etangs du Ségala, sur la vallée de l'Alzou (FR7300876) : site d'une cinquantaine d'hectares (5 étangs),
- Le causse comtal (FR7300868),
- Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du causse comtal (FR7302001),
- Les landes de la Borie (FR7300879).

D'autres mesures de recensement ou de protection du patrimoine naturel couvrent la vallée de l'Aveyron.

30 ZNIEFF sont présentes sur le bassin versant Aveyron amont dont les ZNIEFF de type 1 (étang de Cantaranne, Igues du Py et de Rouffies, Gorges de Morlhon...) ou de type 2 (Causse de Séverac, Forêt des Palanges, Causse Comtal et causse de Lanhac, Vallée de l'Aveyron). La Vallée de l'Aveyron est classée de Belcastel à Villefranche de Rouergue puis de Monteils à Laguépie. Un peu plus d'une vingtaine de ZNIEFF sont directement liées aux milieux aquatiques comme les étangs, mares et zones humides.

La partie amont du bassin versant appartient également au périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) qui préserve et valorise un grand nombre d'espaces naturels et de paysages. Il est à noter que ce n'est pas seulement le patrimoine naturel qui est concerné par les actions d'un parc naturel régional mais aussi le patrimoine bâti et culturel.

1.4.1.2 Une faune et une flore diversifiée

Le paysage de la vallée de l'Aveyron, de par sa diversité offre une faune et flore des plus variées dont il est difficile de dresser un inventaire exhaustif à travers ce rapport.

Au niveau du monde végétal, il existe les espèces inféodées aux milieux humides (cours d'eau, étangs, rares tourbières du secteur des Palanges), celles liées aux pelouses sèches, jusqu'aux habitats forestiers :

- *Flore en lien avec les milieux humides* : fritillaire pintade, nénuphar blanc et châtaigne d'eau des Etangs du Ségala, aulnaie-saulaie et peupleraies liée aux ripisylves, ou encore joncs et carex inféodés aux désormais très rares tourbières des prairies humides riveraines.
- *Flore des landes et pelouses sèches* : les plantes typiques de ces milieux secs sont les orchidées dont nous retrouvons plusieurs espèces (orchis jaune, ophrys abeille, orchis

pyramidal, etc.). A noter également la présence d'une espèce endémique : le Sénéçon de Rodez.

- Flore forestière : cette dernière est également variée, en lien avec le substrat géologique et l'exposition. Ainsi, sont principalement présents le chêne (sessile, pédonculé, pubescent), le hêtre et le châtaignier, mais également le charme (indicateur d'un climat océanique) et l'érable de Montpellier (indicateur d'un climat méditerranéen).

Concernant les espèces animales, leur présence est également liée à l'habitat :

- Faune aquatique et rivulaire : les poissons (truite fario, chevesne, gardon, le chabot et le goujon qui font partis des espèces menacées, etc.) peuplent les différents cours d'eau même si certaines espèces telles que les salmonidés sont en régression. Le Saumon Atlantique a totalement disparu des cours d'eau du bassin. Des anguilles sont présentes et font partie de la liste rouge mondiale des espèces menacées en 2012. Les batraciens comme la grenouille verte, le crapaud, le triton palmé, la salamandre tachetée et les reptiles tel que la couleuvre verte et jaune, vipérine ou à collier sont également bien présents.

Un mammifère typiquement inféodé aux milieux humides fait également son retour sur la vallée de l'Aveyron depuis moins d'une dizaine d'année : il s'agit de la Loutre²⁸. Cette dernière est aussi présente sur la liste rouge des espèces menacées tout comme l'écrevisse à pattes blanches.

Concernant les insectes, tous ces milieux humides n'échappent pas au cortège des libellules liées aux eaux stagnantes comme courantes (Agrion de Mercure). Enfin les oiseaux sont également bien représentés avec notamment le Cincle plongeur et le Martin-pêcheur d'Europe, ou encore le Héron Cendré où le Grand Cormoran dont les populations sont en plein essor.

- Faune des landes et pelouse sèches : sur ces milieux secs, nous retrouvons essentiellement des espèces thermophiles telles que la vipère aspic chez les reptiles ou la Perdrix rouge chez les oiseaux. De nombreux rapaces, appartenant également à d'autres milieux naturels sont présents comme le vautour fauve, menacé, la buse variable, le milan noir etc.
- Faune forestière : des plus petits insectes (Pique-Prune, Grand Capricorne) aux plus grands mammifères (Chevreuil, Cerf, Sanglier), en passant par les oiseaux (Pic vert, Pic

²⁸ D'après les sources de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Aveyron - Etude de 2004

épeiche, Geai des chênes), la faune liée aux habitats forestiers est bien représentée sur la vallée de l'Aveyron.



Photo n° 5 : Loutre d'Europe
Source : www.ac-nice.fr



Photo n° 4 : Châtaigne d'eau (Trapa natans)
présente sur les étangs du Ségala, au niveau
de la vallée de l'Alzou
(2007 - ANGLARS ST FELIX) (Vincent
L'AVEYRONNE)

1.4.2 PATRIMOINE BATI

1.4.2.1 Les sites labellisés ou protégés et les monuments historiques inscrits ou classés :

Le bassin versant Aveyron amont possède un patrimoine bâti riche et des sites remarquables faisant l'objet de labellisations à l'échelle locale comme nationale :

- Le label national « Plus beaux villages de France » a été attribué à deux villages de la vallée aval de l'Aveyron : Belcastel et Najac,
- La Ville de Villefranche de Rouergue a obtenu en 2007 le statut de ZPPAUP²⁹,
- Le « Pays des Bastides du Rouergue » dont Villefranche de Rouergue et Najac, est également classé « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire »³⁰
- Le Grand Rodez est labellisé, depuis novembre 2013, « pays d'art et d'histoire.

De nombreux immeubles inscrits aux monuments historiques sont inventoriés à la base de données Mérimée du ministère de la Culture et de la Communication, créée en 1978. Le département de l'Aveyron compte au total 378 monuments inventoriés. Le bassin versant Aveyron amont est riche de ce point de vue puisqu'il en compte 164 dans sa partie départementale Aveyronnaise, soit le 1/3 des monuments de tout l'Aveyron. Au total ce sont 170 monuments historiques qui sont présents sur tout le bassin versant Aveyron amont dont 28 pour Rodez et 27 pour Villefranche de Rouergue. Il faut ajouter à cela tous les patrimoines bâtis non recensés mais bien présents sur le territoire : la ferme des Bourines ; les nombreux

²⁹ Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Loi du 7 janvier 1983.

³⁰ <http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>

anciens moulins ; les remparts de Vimenet ; le petit patrimoine bâti croisé le long des chemins de Grande Randonnée de la vallée de l'Aveyron ; les ponts classés (Montrozier, Layoule, Belcastel, Najac ...) ; etc.

Le Comité des Parcs et Jardins de France³¹ recense un jardin sur le bassin versant Aveyron amont situé sur la commune de Villefranche de Rouergue, le Parc de l'Abbaye de Loc Dieu.

Plus localement, des sites tel que Najac, Villefranche de Rouergue ou encore la ville de Rodez sont classés au réseau régional touristique des « Grands sites de Midi-Pyrénées »³².

1.4.2.2 L'intérêt patrimonial des moulins³³

Les moulins sont les fondations historiques de l'économie dans de nombreux pays. Invention utilisée à profusion dans le monde, les moulins apportaient une force mécanique et une rentabilité pour l'homme bien avant l'ère industrielle. Plusieurs types de moulins ont été créés afin de pouvoir exploiter la force des éléments fondamentaux tels que l'air et l'eau. En Aveyron, et plus particulièrement sur sa vallée éponyme, de nombreux moulins à eau sont encore présents.

Au niveau national comme local (vallée de l'Aveyron), c'est au Moyen Âge, entre le Xe et le XIIIe siècle que les moulins à eau connaissent une expansion considérable. Jusqu'au Xème siècle l'utilisation des moulins était gratuite, puis ils sont devenus la propriété des Seigneurs. Les paysans devaient alors payer une taxe de « droit de mouture » pour leur utilisation. Ils se voyaient interdire la construction de leur propre moulin, puisqu'il fallait posséder juridiquement la maîtrise du cours d'eau appartenant aux Seigneurs pour les rivières non navigables et au Roi pour celles navigables, et ce jusqu'à la Révolution Française et l'abolition des privilèges. Or de nombreuses Seigneuries jalonnaient la Vallée de l'Aveyron et de ce fait il reste encore un riche petit patrimoine rural bâti le long de la rivière Aveyron et de sa vallée.

Au-delà de la transformation du blé en farine, les moulins du Rouergue avaient d'autres finalités. Ainsi, sur le Lézert, affluent de la rivière Aveyron à La Bastide l'évêque, pas moins de 13 moulins dénommés « Martinets » avaient pour fonction d'utiliser la force

³¹ <<http://www.parcsetjardins.fr/presentation.php>>

³²<<http://www.tourisme-midi-pyrenees.com>

³³ Source : Syndicat des eaux d'Ile-de-France, Les machines à eau

(<<http://www.txtnet.com/castorsIDF/DossiersPedago/LesMachinesAEau.pdf>>), article de la Fondation du patrimoine (34) et office de tourisme du bassin versant Aveyron amont. Conférence sur les Moulins à eau à Rignac en mars 2013.

hydraulique afin de fabriquer des ébauches de marmites, chaudrons et autres ustensiles ou outils. La force hydraulique permettait d'actionner deux roues à aubes différentes : la première permettait d'enclencher un gros soufflet attisant la braise pour fondre ou chauffer le cuivre, la seconde actionnait un énorme marteau qui frappait le cuivre pour le travailler³⁴. D'autres fonctionnalités étaient également présentes : fabrication du papier, pressage de noix pour la fabrication d'huile, scierie, textile, tannerie, foulons etc...

Aujourd'hui, la plupart des fonctionnalités de l'époque concernant les moulins à eau ont disparu. Ceci est étroitement lié à l'évolution des sources d'énergie, notamment après la seconde guerre mondiale (accès aux énergies fossiles et au nucléaire). Néanmoins, certains moulins de la vallée de l'Aveyron ont été transformés en micro-centrales hydroélectriques (voir partie 2), l'énergie produite étant revendue à EDF.

Plusieurs moulins ont également été restaurés dans un objectif patrimonial, avec pour certains d'entre eux une utilisation pour de l'hébergement touristique.

Enfin, certains moulins dont les mécanismes d'antan ont été conservés et/ou restaurés³⁵. Parmi eux, il est possible de citer sur la vallée de l'Aveyron :

- Le Martinet de la Ramonde (Lézert - La Bastide l'Evêque),
- Le Moulin du Moulinet (Serène de Sanvensa - St André de Najac),
- Le Moulin de Castel (Dassou - La Rouquette),
- Le Moulin d'Astoul (Assou - La Rouquette),
- Le Moulin de Monteils (Aveyron - Monteils).

**Photo n° 7 : Moulin de Tanayssous
sur la rivière Aveyron (2003)
Moulin transformé en gîte rural
(SIAV2A)**



1.4.3 PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel présenté ici n'est pas exhaustif et se veut donner un aperçu des richesses culturelles du territoire, nombreuses et diversifiées. Il est à noter le lien qu'elles

³⁴ www.lesmartinetsdulezert.fr

³⁵ www.journees-europeennes-des-moulins.org/aveyron.html

peuvent avoir avec la ressource en eau et les milieux aquatiques, que ce soit par leur caractère agricole, ou par l'attractivité touristique qu'elles impliquent.

Le département de l'Aveyron est réputé pour ses nombreuses richesses gastronomiques, liées aux pratiques agricoles présentes sur le territoire, qui sont souvent objet de labellisation et de valorisation. Quelques exemples majeurs de ce patrimoine gastronomique majoritairement présent sur le bassin versant Aveyron amont sont :

- le Roquefort permis grâce à l'élevage laitier ovin. Il bénéficie d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)
- le Veau d'Aveyron et du Ségala, lié à l'élevage viande bovin, qui est un Label Rouge et une Indication Géographique Protégée (IGP)

Cette richesse gastronomique intéresse de nombreux touristes et représente un facteur de développement local conséquent. Quelques traditions et pratiques culturelles sont également valorisées sur la vallée de l'Aveyron. Le marché aux bestiaux de Laissac est l'un des 1^{ers} marchés bovins de France. Il est reconnu nationalement.

Le Haras national de Rodez bénéficie également d'une certaine renommée.

De nombreux circuits de randonnée maillent le territoire et permettent d'y découvrir la richesse de ses paysages, naturels comme bâtis. Les chemins de Saint Jacques de Compostelle sont réputés dans leur partie Aveyronnaise. Ils traversent entre autre la vallée de l'Aveyron dans sa partie aval, à Villefranche de Rouergue et attirent ainsi de nombreux usagers sur le territoire. L'identité de l'Aveyron est également basée sur de riches périodes historiques dont certaines des plus marquantes se sont passées sur le territoire du bassin versant Aveyron amont, laissant de nombreuses traces dans le paysage et les villages très fréquentés par les touristes, tels que Najac, Villefranche de Rouergue etc. Aussi, une partie de l'histoire majoritairement valorisée auprès des publics est celle liée aux comtes de Toulouse et des seigneurs du Rouergue.

Il existe également un patrimoine artistique lié au département de l'Aveyron, illustré par la présence de nombreux musées positionnés sur le bassin versant. Plusieurs musées abritent entre autres, un patrimoine riche tels que le le musée Soulages, le musée Fenaille et Denys Puech à Rodez ou encore le musée municipal archéologique à Séverac-le-château, la maison des dolmens à Buzéins,

1.5 HISTORIQUE DE LA MISE EN AGENDA POLITIQUE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

L'évocation du contexte historique paraît essentielle, notamment en vue de mieux comprendre comment la problématique de la gestion de la ressource en eau a été

progressivement mise à l'agenda politique sur le territoire. Il s'agit ainsi d'identifier les prémices du nouveau contrat de rivière Aveyron amont.

Volontairement, l'historique débute à partir des années 1990, ce qui correspond à la période à laquelle les pouvoirs publics ont véritablement commencé à prendre conscience de l'état préoccupant de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aveyron. Certes, les impacts anthropiques remontent à « la nuit des temps ». Dès le XIX^{ème} siècle, et de plus en plus en plus visibles depuis les années 1960-70, en lien notamment avec le modèle de développement économique de cette époque (Trente Glorieuses) et l'aménagement du territoire en résultant. En effet, les témoignages « d'anciens » encore en vie aujourd'hui et les quelques données bibliographiques, nous renseignent assez précisément sur l'état initial des cours d'eau en comparaison de ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Ainsi, un vieil homme de 85 ans, riverain depuis son plus jeune âge de la Serène de Sanvensa, confiait en 2009 « il y avait des fagots de truites dans la Serène, il y en avait partout, partout, partout... l'eau était tellement froide en plein mois d'août qu'on ne pouvait même pas s'y baigner... Il y avait des arbres partout sur les berges qui amenaient de l'ombrage au cours d'eau... on soulevait une pierre et on trouvait plein de portes-bois³⁶... Ils ont tout détruit dans les années 1970 »³⁷.

1.5.1 LES ANNEES 1990 ET LE PREMIER CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

1.5.1.1 Le constat alarmant de l'état de la ressource et des milieux aquatiques

Au début des années 1990, les acteurs locaux commencent à prendre conscience de l'état préoccupant dans lequel se trouvent les cours d'eau et milieux aquatiques. C'est notamment le cas sur le bassin versant Aveyron amont où plusieurs indicateurs principaux traduisent ce constat³⁸ :

- la ressource montre ses limites quantitatives: le faible débit d'étiage de la rivière Aveyron et de ses principaux affluents commence à inquiéter les différents gestionnaires et usagers, qui plus est dans un contexte où les transferts inter-bassins (via l'adduction d'eau potable) sont normalement au bénéfice du bassin de l'Aveyron,
- la qualité de l'eau est jugée inquiétante : le réchauffement important de l'eau, en lien avec les conditions hydrauliques, perturbe l'état qualitatif qui est également fortement altéré par les pollutions azotées et phosphorées. L'apparition fréquente de « bloom

³⁶ Macro-invertébrés aquatiques dont la présence traduit une certaine qualité biologique de l'eau

³⁷ Témoignage récolté par le SIAV2A au mois d'avril 2009 dans le cadre d'une étude sur le bassin versant de la Serène

³⁸ Source contrat de rivière Aveyron amont (1991)

algal³⁹ » traduit un phénomène d'eutrophisation en lien avec cette pollution organique et minérale,

- les milieux aquatiques montrent des signes importants de dégradation : une des conséquences est la diminution des capacités d'accueil pour la faune sauvage. Alors que le saumon atlantique a disparu depuis de nombreuses années de la rivière Aveyron, des atteintes sont également visibles au niveau d'autres espèces piscicoles dont les habitats se sont fortement réduits. Parallèlement, l'entretien régulier des berges des cours d'eau a été bien souvent abandonné, avec des conséquences supposées sur l'aggravation du risque inondation.

1.5.1.2 Le 1^{er} contrat de rivière Aveyron amont 1991-1996 : une première gestion intégrée

Initiée dans le courant des années 1980, l'évolution du cadre réglementaire se poursuit dans les années 1990. Ainsi, de nouvelles directives européennes et des lois nationales sont votées afin de proposer des organisations et outils permettant de reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La loi sur l'Eau de 1992 renforce notamment le rôle des agences de l'eau (initialement créées en 1964), ainsi que les outils dits de « gestion intégrée de l'eau ». Parmi ces outils, sont identifiés les SAGE (déclinaisons locale du SDAGE) et les contrats de rivière (outils préalablement créés par le législateur en 1981).

Localement, les acteurs du bassin versant Aveyron amont (de Séverac le Château jusqu'à la confluence du Vaur) réfléchissent justement à la fin des années 1980 à la mise en place d'un contrat⁴⁰. Ainsi, le 1^{er} contrat de rivière Aveyron amont est signé le 25 janvier 1991 à Rodez. Ses interventions qui se déclineront sur la période 1991-1996 traiteront les 4 principaux volets suivants⁴¹ :

- Soutien d'étiage : il est acté le projet de barrage réservoir de Vimenet, sur la vallée du Cuge (affluent rive droite de l'Aveyron sur la Haute Vallée) destiné à soutenir les étiages de la rivière.
- Amélioration de la qualité des eaux : les opérations concernent la construction ou l'extension de stations d'épuration, notamment à LAISSAC, RODEZ et VILLEFRANCHE DE

³⁹ Augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de quelques) espèce(s) de phytoplancton dans un système aquatique qui se manifeste généralement par une coloration de l'eau (rouge, brun-jaune ou vert). Ce phénomène est visible en eaux douces ou marines.

⁴⁰ C'est aussi à cette époque, qu'une association halieutique à l'échelle du bassin versant regroupe les APPMA. Elle est aujourd'hui connue sur le nom de Halieuti Aveyron Vaur

⁴¹ Source contrat de rivière Aveyron amont (1991-1996)

RGUE, ainsi que les réseaux de collecte à caractère structurant. Afin d'assurer le suivi des résultats de ces opérations, l'étude de la qualité des eaux est renforcée (points de contrôle supplémentaires durant le contrat)

- Aménagement de la rivière : en plus des opérations classiques de nettoyage de berges, est pris en compte l'aménagement des chaussées pour la transmission des débits réservés et affectés au soutien d'étiage, jumelé avec l'aménagement des ouvrages de circulation du poisson. Un CATER de rivière est également créé dans le cadre du présent contrat, en coordination avec le contrat de rivière Tarn.
- Aménagements de loisirs et usages touristiques (mise en valeur de la rivière) : la nécessité de mettre en place une étude diagnostic préalable des potentialités touristiques de la vallée est identifiée. De même, des projets de création de zones d'accès à la rivière ainsi que de mise en œuvre d'une signalétique doivent voir le jour.

Le montant prévisionnel de ce 1^{er} contrat de rivière est à l'époque d'environ 106 millions de francs, soit 16 millions d'euros, étant bien entendu que le coût du barrage au soutien d'étiage n'est pas intégré dans les clauses financières du contrat. Le coût de cet ouvrage est estimé à l'époque à 8,4 millions d'euros (1989) puis 13 millions d'euros (2002)⁴².

Le bilan du 1^{er} contrat de rivière Aveyron fait apparaître un taux de réalisation financier de 157,5 %, sans prendre en compte le projet de barrage de Vimenet qui n'a pu voir le jour. En effet, les programmes engagés ont été largement supérieurs aux prévisions, notamment en matière d'assainissement collectif. Seul le volet « mise en valeur de la rivière » n'a pas été traité à la hauteur de ses espérances.

1.5.2 LA PERIODE DE TRANSITION : MILIEU DES ANNEES 1996 A 2009

1.5.2.1 La poursuite d'actions en l'absence de vision intégrée

Depuis le milieu des années 1990 et la fin du 1^{er} contrat de rivière, les acteurs du bassin versant Aveyron amont ont poursuivi et mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer l'état général des cours d'eau (création de cellules opérationnelles de rivière, remise à niveau de la végétation des berges, poursuite de l'assainissement collectif, mise en œuvre du contrôle de l'assainissement non collectif, etc...). Toutefois, ils ne se sont jamais réinvestis concrètement dans un nouveau projet de gestion intégrée de l'eau comme ont pu le faire d'autres territoires voisins (Viaur, Tarn, Aveyron aval, Haut Lot, etc.).

⁴² Sources Agence de l'Eau Adour Garonne et ARPE Midi-Pyrénées

1.5.2.2 2003 : une vaine tentative de relance d'un projet de contrat de rivière Aveyron amont

ANNEXE : 1_2 REUNION DE REFLEXION CONCERNANT L'EVENTUALITE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON

Courant 2003 une première tentative est amorcée pour mettre en œuvre un nouveau contrat de rivière. C'est à l'époque l'ancien Président du SIAH de la Moyenne Vallée de l'Aveyron (aujourd'hui dénommé SIAV2A), qui convie un panel d'élus du territoire Aveyron amont afin d'identifier les opportunités de lancement d'un nouveau contrat de rivière.

Cette dernière initiative, bien qu'ayant obtenu des retours positifs, n'aboutira pas en raison du retrait forcé de son principal leader (pour raison de santé).

Parallèlement, le dossier relatif à la construction du barrage au soutien d'étiage de Vimenet, porté sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Aveyron, est présenté à l'enquête publique dans le courant de l'été 2005. De ce dossier fortement médiatisé sortira un avis défavorable des commissaires enquêteurs. A cette période, les tensions sous-jacentes autour de ce dossier n'aideront pas à concrétiser la mise en place d'un nouveau contrat de rivière.

1.5.3 2009 - 2012 : LA PRE-EMERGENCE D'UN NOUVEAU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

1.5.3.1 Un cadre réglementaire de plus en plus prégnant

Depuis quelques années, la réglementation en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ne cesse de s'étoffer, et parfois même de se complexifier. Aux classiques règlements sectoriels succèdent désormais des textes essayant de consacrer leurs efforts sur l'approche transversale. Ainsi, nous assistons au niveau européen à la naissance de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE de 2000, transposée en droit français en 2004), ou encore à l'échelon national de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatique (LEMA de 2006).

Plus localement, à l'échelle du grand bassin hydrographique Adour Garonne, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2010-2015) et son programme de mesures (PDM), fixent les grands enjeux en matière de gestion et de préservation de la ressource.

Ainsi, depuis la fin des années 2000, les acteurs locaux sont entièrement conditionnés par ces évolutions réglementaires qui progressivement se traduisent par des actions concrètes sur le terrain.

1.5.3.2 2009 : une étude d'opportunité concluante pour la mise œuvre d'un nouveau contrat de rivière

Courant 2008, soit juste après le renouvellement des équipes communales et intercommunales, les Elus du SIAV2A souhaitent réfléchir à la possibilité de mettre en place un nouveau projet fédérateur sur la vallée de l'Aveyron.

C'est dans ce contexte qu'une étude d'opportunité d'un projet de gestion intégrée du bassin versant de l'Aveyron amont est commandée par les Elus du SIAV2A, en début d'année 2009.

A travers cette étude, le SIAV2A souhaitait notamment obtenir des réponses aux questions suivantes (extrait cahier des charges de l'étude):

« UN PROJET DE GESTION INTEGREE DU BASSIN VERSANT DE L'AVEYRON AMONT...

- Pour répondre à quelles problématiques, à quels conflits ?
- Avec quels acteurs, quelles motivations et quels enjeux ?
- Sur la base de quelles limites territoriales ?
- Et avec quels outils et moyens de gestion ? »

L'étude d'opportunité a ainsi été confiée à Vincent LAVERGNE, technicien assurant la direction du SIAV2A, dans le cadre de son mémoire de fin d'étude de MASTER II.

Cette étude à la fois technique et sociologique, a été officiellement remise au comité syndical du SIAV2A à l'automne 2009. Sur la base de cette dernière, il a ainsi été possible de conclure qu'il existait bien une opportunité pour le territoire « bassin versant Aveyron amont » de se lancer dans un nouveau projet de contrat de rivière autour de 6 thématiques ou enjeux principaux : quantité, qualité, milieu, économie-tourisme, connaissance, communication-sensibilisation.

Principaux enseignements de l'étude d'opportunité de 2009 :

- 100 % des acteurs interrogés jugent opportun pour le bassin versant Aveyron amont de s'engager dans un nouveau projet de gestion intégrée de l'eau,
- 85 % des acteurs identifient le bassin versant Aveyron amont (depuis les sources de Sévérac le Château jusqu'à la confluence du Viaur) comme périmètre cohérent de projet,
- 70 % des acteurs qui s'expriment sur la question optent pour l'outil « contrat de rivière » alors que les 30 % restant préfèrent l'outil « SAGE »

1.5.3.3 2010 - 2012 : mobilisation progressive des acteurs de la vallée

Au printemps 2010, et sur la base des conclusions encourageantes de l'étude d'opportunité, le SIAV2A va à la rencontre de ses homologues afin de les mobiliser sur le lancement du projet de nouveau contrat de rivière. Les discussions se déroulent prioritairement entre les 3

structures intercommunales compétentes en termes de gestion des milieux aquatiques sur le territoire Aveyron amont : SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, CA du Grand Rodez et SIAV2A.

A partir de cette date, plusieurs réunions et rencontres entre principaux décideurs et partenaires techniques et financiers (dont l'agence de l'eau Adour-Garonne) seront nécessaires pour véritablement commencer à concrétiser le projet. Les discussions s'étaleront sur environ 2 années, jusqu'au printemps 2012 où deux décisions concrètes sont prises :

- Validation du projet de statuts prévoyant la création de l'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA)
- Accord en vue de la création d'un ½ poste de chargé de mission, animateur du contrat de rivière.

1.5.4 2013 : DE L'EMERGENCE A LA CONCRETISATION DU CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

1.5.4.1 L'APCRAA : une structure porteuse préfigurant normalement un futur syndicat mixte de bassin versant

ANNEXE 1_3 : STATUTS DE L'APCRAA

L'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA) a été officiellement créée le 25 octobre 2012. Néanmoins, le fonctionnement de cette structure est réellement effectif depuis le début de l'année 2013, correspondant à la date de prise de fonction de l'animateur du contrat de rivière (voir ci-après).

L'APCRAA a pour objet de mettre en œuvre et d'animer un outil « contrat de rivière » sur le bassin versant de l'Aveyron amont (conformément aux circulaires ministérielles du 05/02/1981 et du 30/01/2004).

L'association du Contrat de Rivière Aveyron amont est notamment chargée :

- d'assurer la représentation des structures intercommunales ayant fait émerger le projet de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Aveyron amont, dans les domaines de compétence de son objet,
- de piloter la réalisation des dossiers sommaires et définitifs du futur contrat de rivière Aveyron amont,
- de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers représentatifs de la vallée de l'Aveyron amont, les orientations et thématiques du futur contrat de rivière,
- de réaliser les premières actions transversales du contrat de rivière (études, actions d'animation et de communication-sensibilisation),
- de contractualiser avec les partenaires techniques et financiers sur ce dossier,

- de préfigurer la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant, ayant pour objet de mettre en œuvre et pérenniser les actions identifiées dans le contrat de rivière.

L'assemblée générale de l'APCRAA est composée :

- de 15 membres actifs à voix délibérative où sont représentés les 3 structures intercommunales compétentes en terme de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant Aveyron amont : 5 membres pour le SIAH HVA, 5 membres pour le Grand Rodez, et 5 membres pour le SIAV2A.
- de plusieurs membres associés à voix consultative représentés par 3 collèges : collège des collectivités territoriales, collège des services de l'Etat et établissements publics, collège des organisations professionnelles, associations et usagers des milieux aquatiques.

En quelque sorte, l'assemblée générale de l'APCRAA préfigure la composition du futur comité de rivière du contrat Aveyron amont, à travers la représentation des principaux acteurs impliqués.

Depuis sa récente création l'APCRAA est présidée par M. Michel ARTUS (Maire de Moyrazès, vice-président du SIAV2A). Les 2 vice-présidents sont M. Michel MERCADIER (Maire de Gaillac d'Aveyron et président du SIAH HVA) et M. Patrick GAYRARD (Maire de Druelle et vice-président du Grand Rodez).

A noter que le remplacement des membres à voix délibérative de l'APCRAA se fait à l'issue du renouvellement des équipes intercommunales, soit théoriquement tous les 6 ans. Le dernier renouvellement s'est tenu au printemps 2014, suite aux élections municipales.

1.5.4.2 Création du poste d'animateur du contrat de rivière

Dans la foulée de la création de l'APCRAA, un poste d'animateur du contrat de rivière a vu le jour depuis le 1^{er} janvier 2013. Alors que l'étude d'opportunité de 2009 suggérait la création d'un poste d'animateur à plein temps, les décideurs réunis au sein de l'APCRAA, ont choisi d'engager ce dernier sur la base d'un ½ temps. En effet, une partie des 3 structures intercommunales composant l'APCRAA n'était pas en capacité d'autofinancer un poste d'animateur à plein temps, et ce malgré des cofinancements atteignant 80% de la charge du projet (70% Agence de l'eau Adour-Garonne et 10% Conseil régional de Midi-Pyrénées).

Concrètement, le SIAV2A a mis à disposition de l'APCRAA son chargé de mission sur la base d'un ½ temps, via une convention signée en fin d'année 2012. A noter que la personne en question n'est autre que Vincent LAVERGNE, qui avait réalisé l'étude d'opportunité de 2009.

Entre avril et septembre 2013, l'animateur a été épaulé par une stagiaire (Anaïs HIDALGO-LAURIER) en vue de participer à l'élaboration du dossier sommaire.

Après avoir impulsé la mise en œuvre du projet contrat de rivière, Vincent LAVERGNE, laisse, au 1^{er} janvier 2014, sa place à l'animatrice Marion SUDRES. Cette dernière aura notamment pour mission de terminer le montage du dossier sommaire avant d'enchaîner sur l'élaboration du dossier définitif.

1.5.4.3 Lancement de la procédure d'élaboration du dossier sommaire

Après la mise sur pied de la structure porteuse du contrat de rivière et l'embauche d'un animateur, la démarche d'élaboration du nouveau contrat de rivière Aveyron amont a véritablement commencé en début d'année 2013. Conformément à la procédure, la phase préliminaire de rédaction du dossier sommaire a été lancée lors de l'assemblée générale de l'APCRAA du 7 février 2013 à LUC-LA-PRIMAUBE.

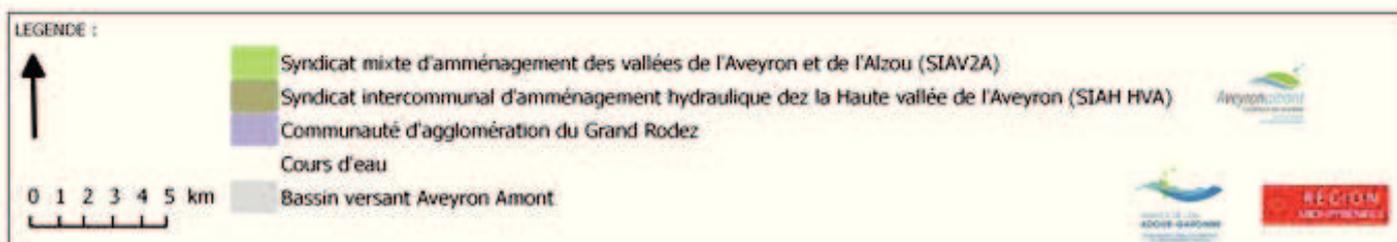
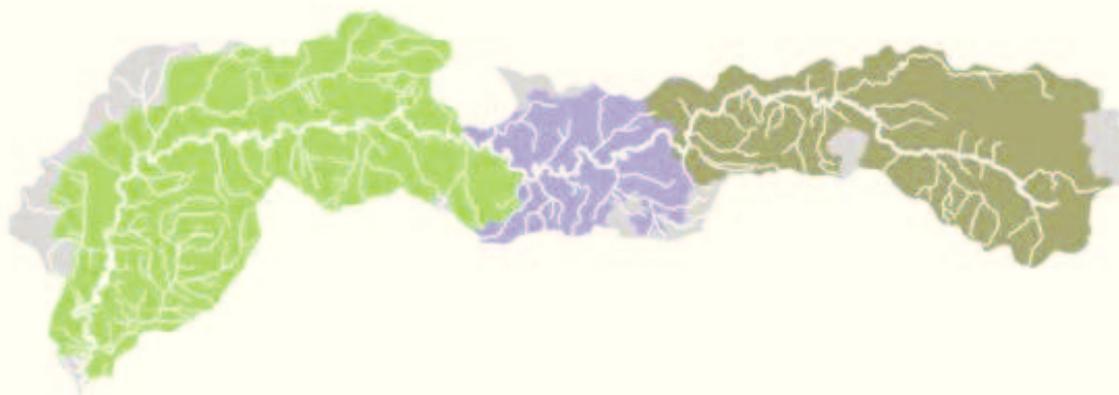
A RETENIR : Le contrat de rivière Aveyron amont

- **Le bassin versant Aveyron amont correspond exactement au périmètre du projet de contrat de rivière.** Il s'étend depuis les sources de Sévérac-le-Château jusqu'à la confluence du Viaur à Laguépie et concerne :
 - 1560km², sur 5300 km² du bassin versant Aveyron, soit près de 30% de sa superficie,
 - 183 km du cours d'eau Aveyron, sur 290 km du total du linéaire de la rivière, soit 63%
- Le territoire du bassin versant Aveyron amont est un espace majoritairement agricole ponctué les pôles urbains de Rodez et de Villefranche-de-Rouergue. Sur ce territoire est présent :
 - environ 100 000 habitants, soit 40% de la population du département
 - 4 secteurs d'activités: l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services et le tourisme
 - **toutes ces activités exercent, de manière plus ou moins prégnante, des pressions sur les milieux aquatiques dans le bassin versant Aveyron amont**
- En 2009 une étude d'opportunité identifie que pour les acteurs interrogés :
 - **100 % jugent opportun de s'engager dans un nouveau projet de gestion intégrée de l'eau,**
 - 85 % identifient le bassin versant Aveyron amont (depuis les sources de Sévérac le Château jusqu'à la confluence du Viaur) comme périmètre cohérent de projet,
 - **70 % optent pour l'outil « contrat de rivière »**
- L'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) a été créé par la volonté des élus locaux pour préfigurer le contrat de rivière Aveyron amont et la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant.
 - **aujourd'hui 62 communes adhèrent** à l'APCRAA par l'intermédiaire du SIAH Haute vallée, Grand Rodez et SIAV2A, soit **87% de la surface et 67% des communes du bassin versant Aveyron amont.**
 - **l'assemblée générale de l'APCRAA regroupe les acteurs du territoire à travers 3 collèges :** les collectivités territoriales, les services de l'Etat et établissements publics, et les organisations professionnelles, associations et usagers des milieux aquatiques.

- ✓ Le contrat de rivière Aveyron amont apparait comme l'outil le plus adapté pour contribuer efficacement à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eaux souterraines et superficielles.
- ✓ Sa mise en œuvre par le futur syndicat mixte de bassin versant Aveyron amont permettra de fédérer et de mutualiser toutes les compétences des structures actuellement gestionnaires des milieux aquatiques, d'assurer une gestion territorialisée, concertée et opérationnelle à l'échelle du bassin versant Aveyron amont.
- ✓ Ce projet de contrat de rivière et de syndicat mixte à l'échelle du bassin versant Aveyron amont est le fruit d'une volonté des élus locaux, des collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques, des organisations professionnelles, des associations et des usagers des milieux aquatiques pour concilier durablement le bon état des masses d'eau et les activités du bassin versant Aveyron amont.

Les collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques adhérentes à l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

Carte n° 4



APCRAA

Mairie - 1, place du Portail-Haut
12390 - RIGNAC

Tel : 05.65.63.58.21 ou 06.81.31.45.90

Courriel : aveyron.amont@gmail.com

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER SOMMAIRE

Partie 2 (version n°10, version finale : validé par l'AG de l'APCRAA du 25 mars 2015)



Partenaires financiers :

SIAH
De la Haute vallée
de l'Aveyron

**GRAND
RODEZ**
communauté d'agglomération

SIAV

PARTIE N°2 : DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, ET IDENTIFICATION DES PRESSIONS 49

2.1.	CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	49
2.1.1.	LES MASSES D’EAU AU REGARD DU SDAGE 2016-2020.....	49
2.1.1.1.	Les masses d’eau souterraines (SDAGE 2016-2021).....	49
2.1.1.2.	Les masses d’eau superficielles (SDAGE 2016-2021).....	49
2.1.1.3.	Comparaison de l’état des lieux 2009 et 2013	51
2.1.1.	EVALUATION DE LA QUALITE DE L’EAU	51
2.1.1.1.	Les stations de mesure du bassin versant Aveyron Amont	51
2.1.1.2.	Evaluation de la qualité des eaux selon la méthodologie DCE	55
2.1.1.3.	Eléments d’appréciation de la qualité physico-chimique de l’eau sur l’axe Aveyron, complémentaire à la méthodologie DCE	57
2.1.2.	ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE EN EAU	59
2.1.2.1.	Le réseau hydrométrique	59
2.1.2.2.	Régime hydraulique du bassin versant Aveyron amont	59
2.1.3.	MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS	67
2.1.3.1.	Une diversité de milieux aquatiques inventoriés, protégés ou classés, et leur réseau	67
2.1.3.2.	Les espèces animales et végétales inféodées aux milieux aquatiques	67
2.1.3.3.	Etat physique des cours d’eau, hydromorphologie	71
2.1.3.4.	Les plans de gestion des milieux aquatiques en présence	71
2.2.	PRESSIONS AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	73
2.2.1.	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	73
2.2.1.1.	Points de prélèvements et volumes prélevés.....	73
2.2.1.2.	Transfert interbassins	73
2.2.1.3.	Qualité des eaux distribuées (ARS 2012)	75
2.2.1.4.	Etats des unités de traitement réseaux et ouvrages	75
2.2.2.	LES REJETS RESIDENTIELS.....	77
2.2.2.1.	Système d’Assainissement des Eaux Usées (STEU).....	77
2.2.2.2.	Assainissement non-collectif (ANC).....	79
2.2.2.3.	Les eaux pluviales	79
2.2.2.4.	Les décharges	81
2.2.3.	URBANISATION	82
2.2.3.1.	Les outils de planification urbaine.....	82
2.2.3.2.	Les infrastructures de transport	82
2.2.4.	ACTIVITES INDUSTRIELLES.....	85
2.2.4.1.	Le contexte	85
2.2.4.2.	Les rejets industriels	85
2.2.4.3.	Prélèvements industriels	87
2.2.4.4.	L’énergie hydroélectrique	89
2.2.5.	ACTIVITES AGRICOLES.....	91
2.2.5.1.	Une activité agricole dominé par l’élevage	91
2.2.5.2.	Les prélèvements agricoles	93

2.2.6.	L'EXPLOITATION FORESTIERE.....	95
2.2.7.	LOISIRS LIES A L'EAU	97
2.2.7.1.	La pêche de loisir.....	97
2.2.7.2.	Le canoë et les sports liés à l'eau	97
2.2.7.3.	La baignade.....	97

PARTIE N° 2 : DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES, ET IDENTIFICATION DES PRESSIONS

ANNEXE 2_1 : REGLEMENTATION ET EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1. CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

2.1.1. LES MASSES D'EAU AU REGARD DU SDAGE 2016-2020

2.1.1.1. Les masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 13 LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES, N° 14 L'ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES, N° 15 L'ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET N° 16 LES OBJECTIFS SDAGE 2016-2021 DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES
ANNEXE 2_3 : ETATS DES LIEUX 2009 ET OBJECTIFS SDAGE 2010-2015

Le bassin versant Aveyron amont est concerné par 41 masses d'eau superficielles : 10 grandes masses d'eau (GME), 30 très petites masses d'eau (TPME), 1 masse d'eau fortement modifiée (MEFM). D'après le SDAGE 2016-2021, figure 8 :

- 16 masses d'eau superficielles (soit 40 %) ont un état chimique « bon ». Deux masses d'eau ont un état chimique mauvais : FRFR200 et FRFR199, soit l'Aveyron de sa source à sa confluence avec la Briane. En l'absence de données 23 masses d'eau superficielles (soit 56 %) sont non classées sur les aspects chimiques.
- 34 masses d'eau superficielles (soit 83 %) ont un état écologique inférieur à « bon » (figure 9). Une seule masse d'eau est en très bon état (ruisseau de Zahaux). On note que 12 masses d'eau superficielles (soit 29 %) ont leur état écologique évalué grâce à des stations de mesures, contre 29 (soit 71 %) dont l'état a été modélisé.¹

Les objectifs DCE fixés sont très variés (2015, 2021 et 2027) (figure 10). Plusieurs raisons peuvent expliquer ces reports : un état actuel fortement dégradé, des pressions multifacteurs inconnues à l'heure actuelle, le temps de résilience et de réversibilité des milieux importants, ... 7 masses d'eau superficielles ont un objectif de bon état en 2021 et 26 ont un objectif de bon état en 2027.

2.1.1.2. Les masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021)

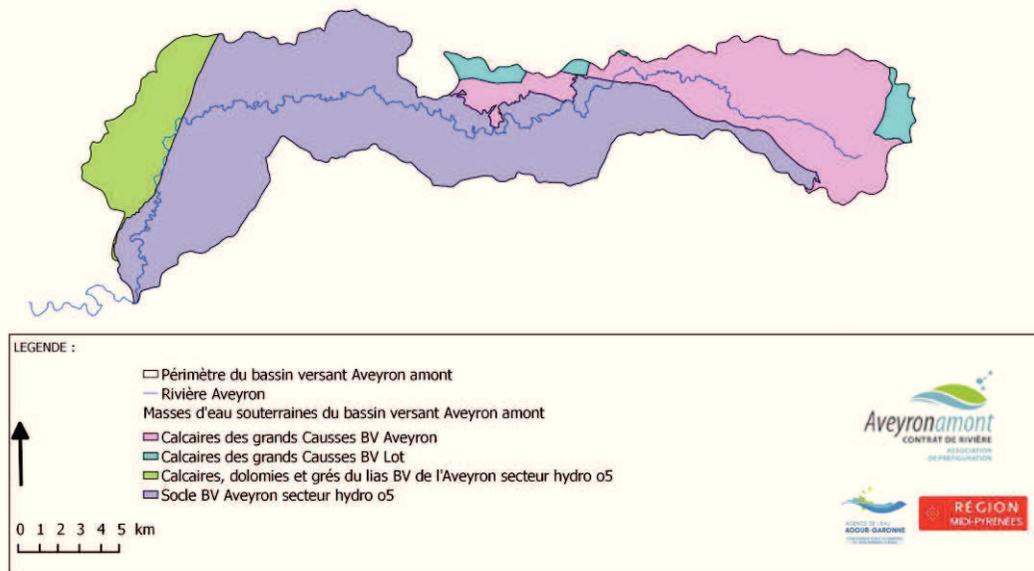
ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 12 LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES
ANNEXE 2_2 : ETATS DES LIEUX 2009 ET OBJECTIFS SDAGE 2010-2015

Le bassin versant Aveyron amont est concerné par 4 masses d'eau souterraines (figure 6). Selon le SDAGE 2016-2021, figure 7, ces masses d'eau souterraines ont :

- un état quantitatif qualifié de « bon »,
- un état chimique qualifié de « bon », à l'exception de la masse d'eau (FRFG008),

¹ Les modèles utilisés, à vocation européenne, ne sont pas conçus pour intégrer les particularités régionales. Un travail complémentaire lors du dossier définitif, à partir de mesures locales, permettrait d'approfondir l'état écologique des masses d'eau du bassin versant Aveyron amont.

Figure 6 : La représentativité des masses d'eau souterraines dans le bassin versant topographique Aveyron amont



Code européen	Nom de la masse d'eau souterraine (ME Sout)	Surface des ME Sout	Surface ME Sout BVAA / Surface ME Sout totale	Surface ME Sout BVAA / Surface BVAA
FRFG008	Socle BV Aveyron secteur hydro o5	2273 km ²	33,54 %	59,86 %
FRFG036	Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron	520 km ²	31,02 %	10,38 %
FRFG059	Calcaires des grands Causses BV Aveyron	444 km ²	92,81 %	26,52 %
FRFG058	Calcaires des grands Causses BV Lot	952 km ²	5,28 %	3,24 %
TOTAL		4689 km ²	-	100%

Code européen	Nom de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat quantitatif de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau	Objectif global ²	Objectif quantitatif	Objectif chimique
FRFG008	Socle BV Aveyron secteur hydro o5	Socle	Bon	Mauvais	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021
FRFG036	Calcaires, Dolomies et grès du lias BV l'Aveyron	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG059	Calcaires des grands Causses BV Aveyron	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021
FRFG058	Calcaires des grands Causses BV Lot	Dominante sédimentaire	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021

Figure 7 : L'état et les objectifs DCE fixés pour les masses d'eau souterraines du bassin versant Aveyron amont (Etat des Lieux 2013) (SDAGE 2016/2021)

² Les objectifs du SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau souterraines ne sont pas encore validés

classée en « mauvais état » chimique³. Cette masse d'eau, présente à 34 % dans le bassin versant Aveyron amont, a un objectif « bon état » repoussé à 2021.

Suite à une pression diffuse nitrate significative, 3 des masses d'eau souterraines du bassin versant ont un objectif d'atteinte ou de préservation bon état en 2021.

2.1.1.3. Comparaison de l'état des lieux 2009 et 2013

Une actualisation de l'état des masses d'eau de 2009 (SDAGE 2010-2015) a été réalisée en 2013 (SDAGE 2016-2021) avec un doublement du nombre de masses d'eau évaluées par mesure. Les méthodes utilisées étant différentes (augmentation du nombre de stations de mesures, logiciels de modélisations différents ...), il est inapproprié de comparer ces données.

A RETENIR : Les masses d'eau au regard du SDAGE 2016-2021

- masses d'eau souterraines :
 - 1 avec un mauvais état chimique, avec l'objectif de bon état en 2021
- masses d'eau superficielles :
 - 34 (soit 83 %) en état écologique inférieur à bon et 2 en mauvais état chimique.
 - 12 masses d'eau superficielles (soit 29 %) ont leur état écologique évalué grâce à des stations de mesures, contre 29 (soit 71 %) dont l'état a été modélisé.
 - 7 masses d'eau superficielles ont un objectif de bon état en 2021 et 26 ont un objectif de bon état en 2027.

2.1.1. EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EAU

2.1.1.1. Les stations de mesure qualité du bassin versant Aveyron Amont

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 17 STATIONS DE MESURES

31 stations sont présentes (SIE, 2012 ; PNRGC) :

- pour les eaux de surfaces, les stations sont réparties sur l'ensemble du bassin versant avec 29 stations qualité,
- pour les eaux souterraines, les 2 pour la qualité sont situés sur la partie amont (territoire du PNRGC).

Un travail complémentaire, lors de l'élaboration du dossier définitif, doit être engagé afin de mieux connaître ces réseaux de mesures (recensement des stations opérationnelles en 2014, réseaux, propriétaires, données sur la qualité disponibles ...).

³ Dans le bassin versant Aveyron amont les connaissances sur la masse d'eau souterraine FRFG008 sont très disparates. Il conviendrait de développer des réseaux de surveillances complémentaires et d'améliorer les connaissances sur les interactions eaux souterraines / eaux de surfaces (EDL, 2013)

L'état chimique des masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont (Etat des lieux 2013, SDAGE 2016-2021)

Carte n° 14

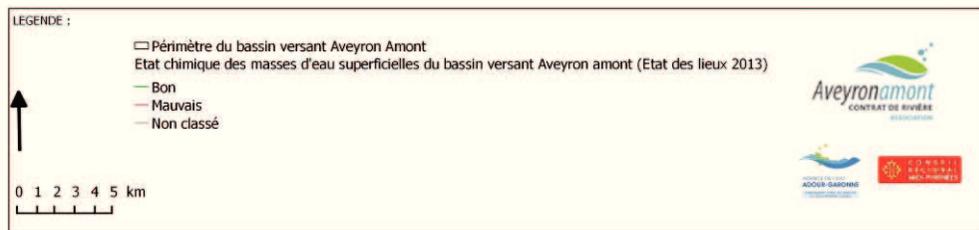
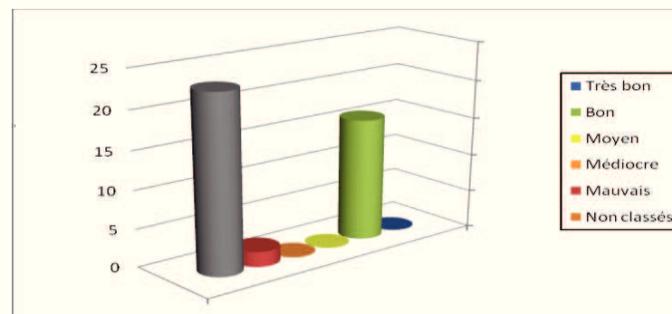


Figure 8 : L'état chimique évalué des masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont (Etat des Lieux 2013, SDAGE 2016-2021)

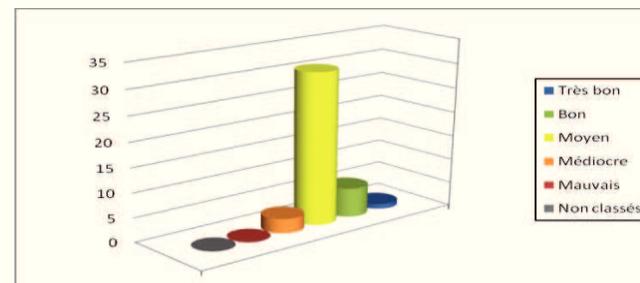
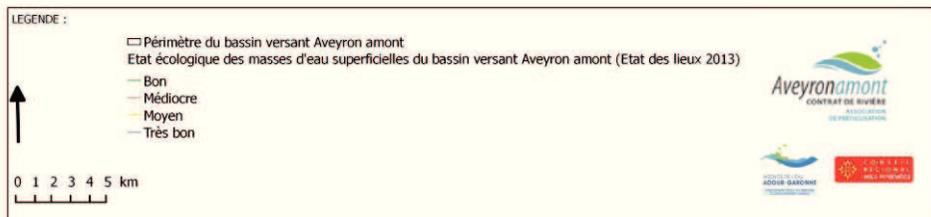


Très bon	0
Bon	16
Moyen	0
Médiocre	0
Mauvais	2
Non classés	23

Figure 9 : L'état écologique évalué des masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont (Etat des Lieux 2013, SDAGE 2016-2021))

L'état écologique DCE des masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont (Etat des lieux 2013, SDAGE 2016-2021)

Carte n° 15



Très bon	1
Bon	6
Moyen	31
Médiocre	3
Mauvais	0
Non classés	0

**Figure 10 : L'état et les objectifs DCE fixés pour les masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont
(Etat des Lieux 2013, SDAGE 2016/2021)**

Code européen	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif global ⁴	Objectif écologique	Objectif chimique
FRFR199	L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre	Moyen ^{Mes 5}	Mauvais	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021
FRFR200	L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane	Moyen ^{Mes}	Mauvais	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR201	L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou	Moyen ^{Mes}	Bon	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR202	L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur	Moyen ^{Mes}	Bon	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR364	La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen ^{Mes}	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR366	L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR369	La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen ^{Mes}	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFR373	L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen ^{Mes}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFR374	La Maresque de sa source au confluent de l'Aveyron	Bon ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFR377	La Serène de sa source au confluent de l'Aveyron	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR199_1	Le Verlenque	Bon ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR199_2	Le Merdans	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR199_3	Ruisseau de Cuge	Bon ^E	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR200_1	Ruisseau du Mayroux	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFRR200_2	Ruisseau de Lugagnac	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR200_4	Ruisseau de Laval	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR200_5	Ruisseau Rieutord	Bon ^{Mod}	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR201_1	Le Rieutord	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_2	La Brienne	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_3	Le Trégou	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_4	L'Auterne	Médiocre ^{Mes}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015

⁴ Les objectifs du SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau superficielles ne sont pas encore validés

⁵ MES état déterminé à partir de mesures, MOD état déterminé à partir de modélisation, E état déterminé à dire d'expert

Code européen	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif global	Objectif écologique	Objectif chimique
FRFRR201_3	Le Trégou	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_4	L'Auterne	Médiocre ^{Mes}	Bon	Bon état 2027	Bon état potentiel 2027	Bon état 2015
FRFRR201_5	Le Lenne	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_6	La Favasse	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_7	La Maresque	Médiocre ^{Mes}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_8	Le Riou Nègre	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR201_10	Le Léziert	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR201_11	La Maresque	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR202_1	La Doulose	Moyen ^{Mod}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR202_2	Ruisseau de Notre Dame	Bon ^{Mes}	Bon	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR202_3	L'Assou	Bon ^{Mod}	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR369_2	La Garrigue	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR369_3	La Brianelle	Médiocre ^{Mes}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR369_4	Ruisseau d'Inières	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR373_1	[Toponyme inconnu] non codifiée (Le Mourillou)	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR373_2	L'Alze	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR373_3	L'Alzure	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR373_4	L'Algouse	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2021
FRFRR374_1	Ruisseau de Zahaux	Très bon ^{Mod}	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFRR377_1	Ruisseau de Marmont	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR377_2	La Petite Serène	Moyen ^{Mod}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRFRR377_4	Ruisseau de Cassurex	Moyen ^{Mes}	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015

2.1.1.2. Evaluation de la qualité des eaux selon la méthodologie DCE

ANNEXE 2_4 : ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ETAT DCE STATIONS BVAA SUR 4 ANS

Les 29 stations du réseau DCE permettent de caractériser 18 masses d'eau du bassin versant Aveyron amont. Parmi ces stations, 8 jalonnent l'Aveyron dont 4 lors de sa traversée de l'agglomération Ruthénoise.

Le travail d'évaluation de la qualité des eaux est effectué à partir des données disponibles les plus récentes au moment de l'écriture de cette partie, soit l'année 2012. L'analyse de l'évolution de l'état DCE de ces stations sur plusieurs années est présentée en annexe (Annexe 2_4).

2.1.1.2.1. Qualité physico-chimique des eaux superficielles

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 18 ETAT DCE PHYSICO-CHIMIQUE DES STATIONS

En 2012, comme l'illustre la figure 12, la qualité physico-chimique de l'eau a été considérée comme : « bonne » pour 13 stations, « moyenne » pour 11 stations et « médiocre » ou « mauvaise » pour 5 stations.

Paramètres de l'état mesurés	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Oxygène	7	16	5	1	0
Nutriments	0	15	9	3	2
Acidification	13	16	0	0	0
Température	19	7	3	0	0
Etat physico-chimique retenu	0	13	11	3	2

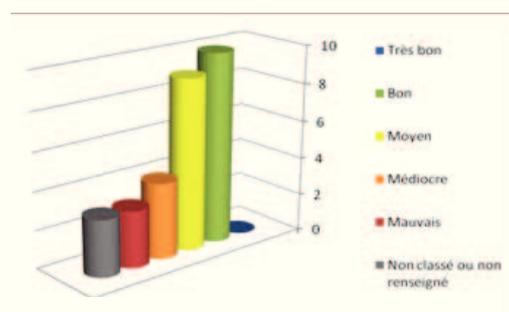
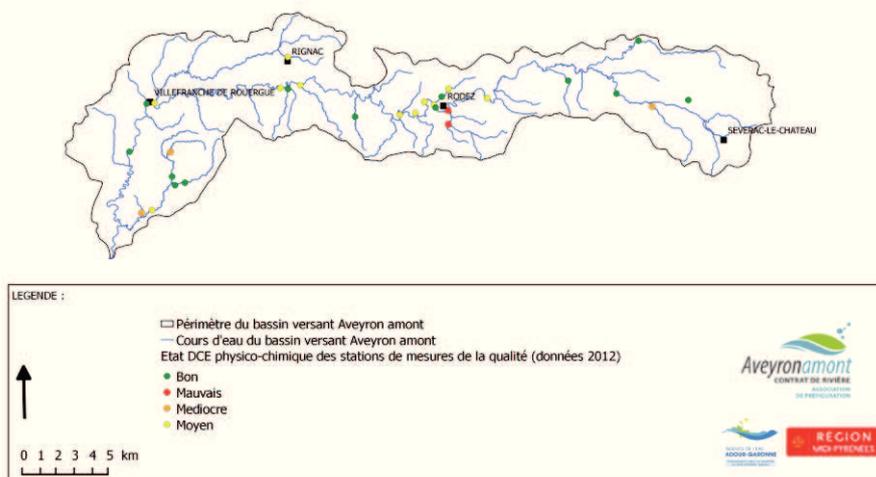


Figure 12 : L'état DCE physico-chimique des 29 stations de mesures retenues du bassin versant Aveyron amont en 2012

La carte n° 18 représente l'état DCE physico-chimique des stations de mesures qualité dans le bassin versant. L'Aveyron et ses principaux affluents (Olip, Alzou et Serène) ont une qualité physico-chimique moyenne, au droit des stations de mesures. La Briane et la Brianelle ont une qualité physico-chimique mauvaise, au droit des stations de mesures. Les nutriments sont majoritairement l'élément déclassant de la physico-chimie des masses d'eau.

L'état DCE physico-chimique des stations de mesures de la qualité du bassin versant Aveyron amont Carte n° 18



2.1.1.2.2. Qualité biologique

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 19 ETAT DCE BIOLOGIQUE DES STATIONS

En 2012, comme l'illustre la figure 13, la qualité biologique de l'eau a été considérée comme : « très bonne » ou « bonne » pour 5 stations, « moyenne » pour 12 stations, « médiocre » pour 5 stations et « non classé » pour 7 stations.

Paramètres de l'état mesurés	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Non classé
IBD	2	3	12	2	0	10
IBG RCS	9	5	4	3	0	8
IPR	0	2	2	0	0	25
Etat Biologique retenu	2	3	12	5	0	7

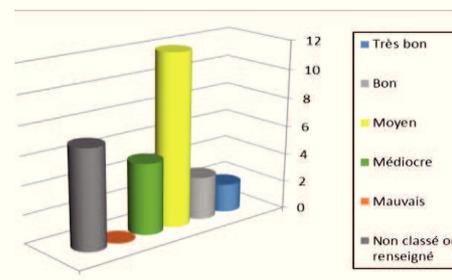
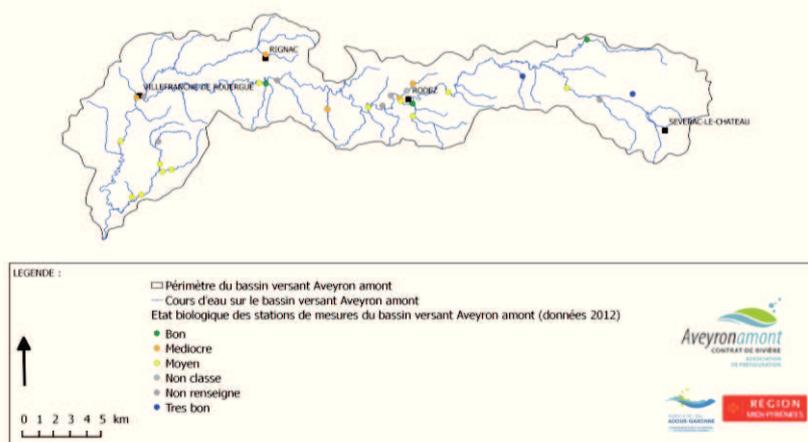


Figure 13 : L'état DCE biologique des 29 stations de mesures retenues du bassin versant Aveyron amont en 2012

La carte n° 19 représente l'état DCE biologique des stations de mesures qualité dans le bassin versant. Le cours principal de l'Aveyron a une qualité biologique moyenne, au droit des stations de mesures, principalement à cause des IBD. Tandis que le Ru de Lugagnac et Le Tantayrou ont une qualité biologique « très bonne », l'Auterne et le Ruisseau de Notre Dame sont caractérisés par une qualité « médiocre ».

L'état DCE biologique des stations de mesures de la qualité du bassin versant Aveyron amont

Carte n° 19



2.1.1.2.3. Qualité chimique

Au moment de l'écriture de cette partie les données qualifiant l'état chimique étaient quasiment inexistantes. Le traitement de ces données complexes (représentativité spatiale et temporelle) étant particulièrement chronophage, il est prévu de les intégrer au dossier définitif.

Pour les eaux superficielles : seul l'Aveyron, à la station de Lugans, était classé entre 2009 et 2011 en « mauvais état » avec pour paramètre déclassant les HAP (Benzopérylène et Indenopyrène). On note en 2013, sur la base d'une approche succincte des données

disponibles, ponctuellement des concentrations anormales en produits phyto-pharmaceutiques (glyphosate, AMPA, ...) dans l'Aveyron aux stations de Lugans et Pessens. Pour les eaux souterraines : en 2013, sur la base d'une approche succincte des données disponibles, des concentrations anormales en nitrates dans les eaux souterraines sont relevées ponctuellement (Calcaire des Grands Causses : Cantabel et Molières).

2.1.1.3. Zoom sur la qualité physico-chimique de l'eau sur l'axe Aveyron

La figure 11 montre l'évolution de la qualité physico-chimique de l'Aveyron durant la période 1971-2013 au droit de trois stations réparties le long du cours d'eau. La qualité du cours d'eau Aveyron (figure 11), vis-à-vis des paramètres carbone organique et du phosphore, s'est améliorée au cours des trente dernières années. Alors que depuis les années 1990 la concentration en phosphore a été divisée par 2 voir par 6 pour l'aval du bassin versant, la concentration carbone organique a elle aussi été divisée par 2.

En ce qui concerne les matières en suspension, les valeurs sont instables au cours de ces 30 ans avec l'apparition de pics supérieur à 50 mg/L.

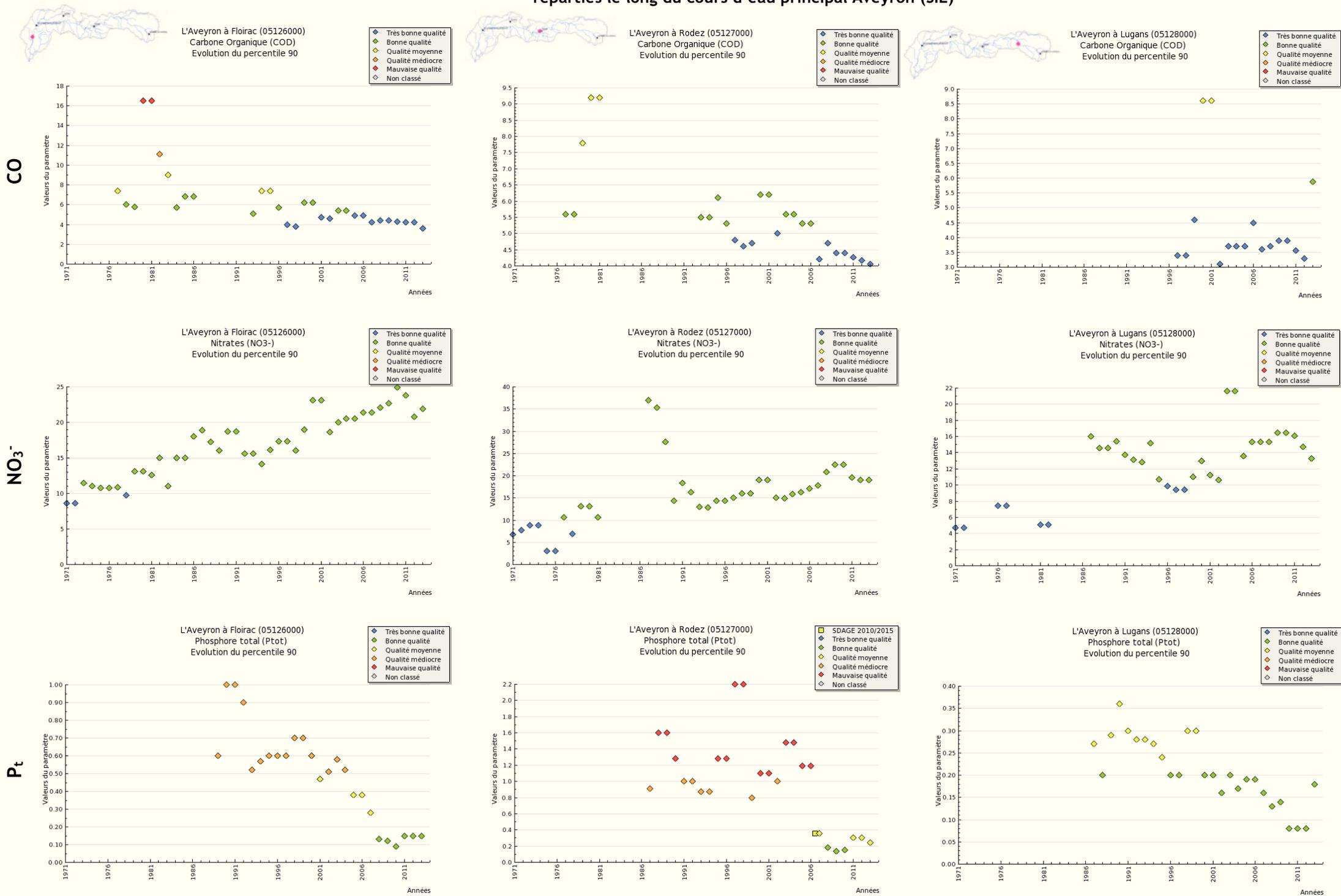
Enfin les nitrates ont une concentration autour de 20 mg/L. On note des variations intra et interannuelles de ce paramètre au cours des 30 dernières années.

La diminution de la concentration en phosphate et en carbone organique, en aval du bassin versant, à la station de Floirac, peut s'expliquer par la mise en fonction des STEU et les efforts engagés pour compléter et fiabiliser leurs filières de traitements. Leur doublement, à partir des années 2000, a contribué à mieux traiter les eaux usées.

A RETENIR : Qualité des eaux sur le bassin versant Aveyron amont

- Evaluation de la qualité des eaux selon la méthodologie DCE, au regard de 29 stations :
 - **Qualité physico-chimique** : la qualité de l'eau a été considérée comme « moyenne » pour 11 stations, « médiocre » ou « mauvaise » pour 5 stations. Le déclassement est dû aux paramètres nutriments.
 - **Qualité biologique** : la qualité de l'eau a été considérée comme « moyenne » pour 12 stations, « médiocre » pour 2 stations. Le déclassement est dû au paramètre IBD.
 - **Qualité chimie** : ponctuellement les concentrations en phytosanitaires dans l'Aveyron, au droit des stations de Lugans et Pessens, sont **supérieures aux normes de qualité**. Un travail complémentaire, afin de caractériser l'occurrence de cette pollution, devra être engagé dans le dossier définitif.
- Masses d'eau souterraines (ARS, 2012) : ponctuellement concentration en nitrate supérieure aux normes de qualité (Cantabel et Molières, voir 2.2.1).
- Pour caractériser la qualité de l'eau, il paraîtra indispensable, lors de l'élaboration du dossier définitif :
 - d'approfondir la connaissance sur les stations de mesures opérationnelles et sur les données disponibles pour qualifier l'état écologique et chimique des masses d'eau. Des études statiques complémentaires intégrant la climatologie, la biologie, les pressions pourraient être effectuées.

Figure 11 : Evolution des paramètres carbone organique (CO), nitrates (NO₃⁻) et phosphore total (P_t) en (mg/L) au cours du temps pour 3 stations réparties le long du cours d'eau principal Aveyron (SIE)



2.1.2. ASPECTS QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE EN EAU

2.1.2.1. Le réseau hydrométrique

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 22 STATION HYDROMETRIQUE

ANNEXE 2_5 : RESEAU DE STATION HYDROMETRIQUE SUR LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

20 stations hydrométriques sont présentes sur le bassin Aveyron amont, dont 8 gérées par la DREAL Midi-Pyrénées (DREAL MIP), et 12 appartenant au réseau du PNR des Grands Causses (PNRGC). 4 stations sont réparties de manière régulière sur le cours d'eau Aveyron, depuis l'amont à Séverac-le-Château à la confluence avec le Viaur (station de Laguépie). Les autres stations permettent soit de mesurer l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre) avant leurs confluences avec l'Aveyron, soit de caractériser le réseau karstique amont du territoire (réseau du PNRGC). Un réseau de mesures complémentaire sera opérationnel sur la Serène en 2015-2016 (action du contrat territorial Serène).

Actuellement, les stations de Pont Masson et d'Onet le Château ne sont pas adaptées pour une connaissance fine des débits d'étiages. En période de crue, la station d'Onet le Château peut rencontrer des difficultés pour mesurer les hauteurs d'eau.

2.1.2.2. Régime hydraulique du bassin versant Aveyron amont

L'Aveyron se caractérise par ses eaux vives sans vraiment être torrentielles : c'est une rivière de moyenne montagne représentative des cours d'eau de la zone méridionale du Massif Central. De l'amont à l'aval, le module moyen annuel de la rivière principale varie de 3,21 à 19,10 m³/s (figure 15). L'Aveyron, de régime pluvial, présente des hautes eaux hivernales et des étiages importants en été, qui peuvent se prolonger jusqu'en automne (figure 16).

La nature géologique des terrains cristallins, en partie médiane du bassin versant, n'assurent pas d'effet régulateur des débits (carte n°5). Dans ce contexte seul les zones humides et les réseaux hydrographiques karstiques drainés ont un rôle dans la régulation des débits. A ce jour, le manque de connaissance sur les zones humides (voir partie 2.1.4) et sur les caractéristiques des réseaux karstiques ne permet pas de conclure sur leur rôle de régulation de débits dans le bassin versant.

Les affluents de la rivière Aveyron connaissent globalement les mêmes variations hydrologiques annuelles que le cours d'eau principal (figure 17), avec néanmoins certaines disparités susceptibles d'être liées au substrat géologique et aux pressions anthropiques (voir parties 2.2).

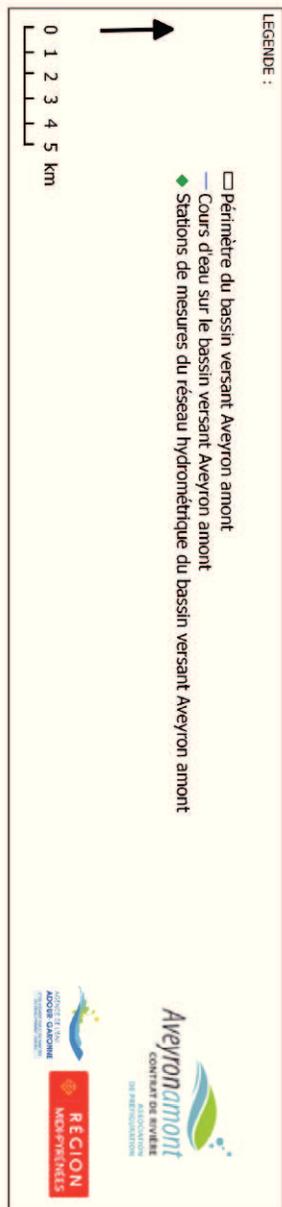
2.1.2.2.1. Les étiages

ANNEXE 2_6 : BASSES EAUX AUX STATIONS HYDROMETRIQUES DU BASSIN AVEYRON AMONT

La période de basses eaux est généralement comprise entre les mois de juillet et octobre, avec une occurrence plus marquée au mois d'août.

2.1.2.2.1.1. Historique des étiages

A Laguépie sur la période 1914-2012 on note, malgré des variations annuelles importantes, une baisse tendancielle des débits mensuels minimaux (figure 18) de l'Aveyron. La période 1940-1950 et plus récemment la décennie 2001-2010 ont connu des étiages sévères.



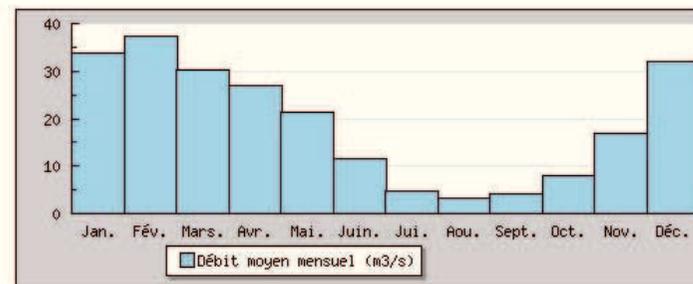
Réseau hydrométrique du bassin versant Aveyron amont

Carte n° 22

Figure 15 : Les modules de la rivière Aveyron (HYDRO banque, 2013)

Station de référence	Période de temps comptabilisée pour le calcul	Module (m ³ /s)
L'Aveyron au Pont de Manson (Palmas)	1968-2013	3,21
L'Aveyron à Onêt-le-Château	1951-2013	6,57
L'Aveyron à Villefranche de Rouergue	1914-2013	13,20
L'Aveyron à Laguéprie	1914-2013	19,10

Figure 16 : Débits moyens mensuels de la rivière Aveyron à Laguéprie (HYDRO banque, 2013)



modules interannuels (loi de Gauss - septembre à août) - données calculées sur 100 ans

Le débit mensuel moyen de la rivière Aveyron, à la station Laguéprie, varie de de 3,33 m³/s en août à 37,40 m³/s en février

Figure 17 : Les modules de la rivière Aveyron (HYDRO banque, 2013)

Station de référence	Période de temps comptabilisée pour le calcul	Module (m ³ /s)
La Serre (Résuenhe - Coussergues)	1968-2013	1,020
Le Verlenque (Séverac le Château))	2002-2013	0,016
L'Alzou (Barrage Cabal - Villefranche de Rgue)	1942-2013	2,45
La Serène de Sanvensa (Canabral - St André de Najac)	1968-2013	1,18

La hausse des températures, la diminution des pluies estivales, l'augmentation de l'évapotranspiration et l'aménagement du territoire constatés depuis les années 50 (Garonne 2050, LHUSSIER, 2011), pourraient expliquer ces évolutions.



Les affluents de la rivière Aveyron ne sont pas épargnés par des périodes d'étiages sévères. L'exemple le plus flagrant sur le territoire Aveyron amont est l'Alzou qui connaît des assecs réguliers sur ses portions amont et médiane.

Photo n° 10 : Assec de l'Alzou
en aval du pont de la Rapassie (2011, SIAV2A)

Ce contexte d'étiages entraîne un non-respect du DOE fixé à 1,6 m³/s au niveau du point nodal de Laguéprie (SDAGE 2010-2015) (figure 19) :

- Période 1915-2012 : « non-respect du DOE » en moyenne 4 années sur 10
- Période 1991-2000 : « non-respect du DOE » en moyenne 4 années sur 10
- Période 2001-2010 : « non-respect du DOE » en moyenne 6 années sur 10

A noter que la valeur du DOE de 1,6 m³/s fixée par le SDAGE à Laguéprie fait aujourd'hui l'objet de discussions entre l'administration et les représentants d'usagers. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE pourrait être révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle de 1,1 m³/s, dans le projet de SDAGE 2016-2021. Pour l'Aveyron au point nodal de Laguéprie, en considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle (SDAGE 2016-2021) :

- Période 1915-2012 : « non-respect du DOE » est en moyenne de 3 années sur 10
- Période 1991-2000 : « non-respect du DOE » est en moyenne de 2 années sur 10
- Période 2001-2010 : « non-respect du DOE » en moyenne 3 années sur 10

2.1.2.2.1.2. Gestion des étiages

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 23 DEBITS DE CRISES

Le bassin versant Aveyron amont est découpé en 5 zones de gestion (arrêtés départementaux annuels relatifs aux « mesures de limitation des prélèvements et usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie », plus localement connus sous le nom « d'arrêtés sécheresse »). A l'exception de la zone de gestion Aveyron amont, le débit d'alerte (Qa) et le débit d'alerte renforcée (Qar) (figure 20), sont atteints quasiment tous les ans.

Le bassin versant de l'Aveyron est situé en Zones de Répartition des Eaux. Aucun Plan de Gestion des Etiages n'est approuvé à ce jour⁶. Dans ce contexte, les principes de base sont définis, depuis le début des années 2000, par un arrêté cadre interdépartemental. Ces prescriptions sont déclinées annuellement au niveau du département. Cette gestion de la ressource en eau, doit concourir au respect du débit objectif d'étiage⁷ (1,6 m³/s) et du débit de crise (0,7 m³/s) à Laguéprie.

Depuis 2014, la gestion des autorisations pluriannuelles de volumes prélevables agricoles est réalisée par la chambre d'agriculture du Tarn et Garonne, désignée organisme unique par arrêté inter-préfectoral.

⁶ Le PGE, initié suite aux prescriptions du SDAGE 1996, est « au point mort » suite à l'échec du projet de Vimenet (enquête publique défavorable en 2005) et au retrait du Conseil Général de l'Aveyron

Figure 18 : Débits mensuels minimaux (QMNA) de la rivière Aveyron à Laguérie sur la période 1914-2012 (HYDRO banque, 2013)

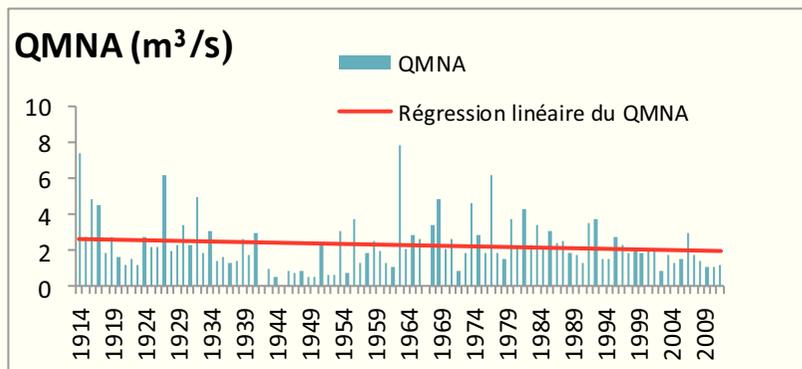


Figure 19 : Tableau d'analyse des situations de «non-respect du DOE » au point nodal de Laguérie sur la période 2003-2012 (HYDRO banque, 2013)

Années	VCN 10 (m ³ /s)	Seuil correspondant à 80 % du DOE (m ³ /s)	Ecart VCN 10 / valeur seuil 80 % DOE	Qualification du DOE	
2003	0,651	1,28	-49 %	Non-respect	
2004	1,25		-2 %	Non-respect	
2005	1,02		-20 %	Non-respect	
2006	0,807		-37 %	Non-respect	
2007	2,17		+69 %	Respect	
2008	1,38		+22 %	Respect	
2009	0,961		-25 %	Non-respect	
2010	0,742		-42 %	Non-respect	
2011	0,833		-34 %	Non-respect	
2012	0,878		-31 %	Non-respect	
Moyenne	1,0692		1,28	-16 %	Non-respect

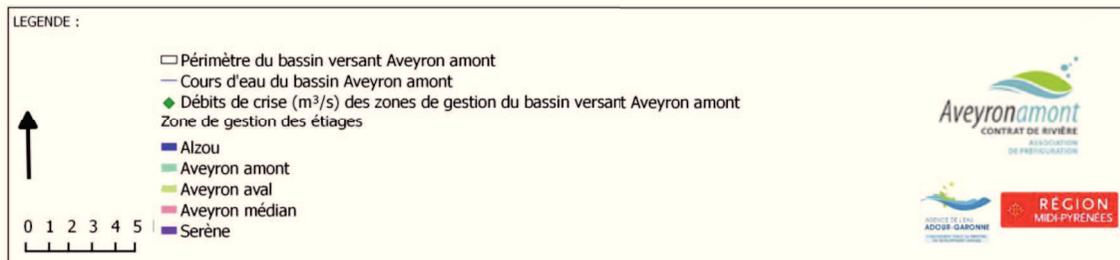
Valeurs des débits de crise des zones de gestion du bassin versant Aveyron amont

Carte n° 23



Figure 20 : Tableau de valeurs des débits seuils pour chacune des zones de gestion du bassin versant de l'Aveyron (Préfecture Aveyron, 2012, arrêté départemental n° 2012191-04)

Zone de gestion	DOE (m ³ /s)	Qa (m ³ /s)	Qar (m ³ /s)	DCR (m ³ /s)
Aveyron amont	/	0,320	0,255	0,220
Aveyron médian	/	0,450	0,335	0,240
Aveyron aval	1,6	1,3	1	0,7
Alzou	/	/	0,105	0,028
Serène	/	/	0,059	0,011



2.1.2.2.1. Les crues

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 24 ETAT DES LIEUX ET CARTE N° 25 DEMARCHES PPRI ET PCS

2.1.2.2.1.1. Historique des crues

Les périodes de hautes eaux se déroulent généralement en hiver et au début du printemps (de décembre à avril inclus) lors de précipitation de type océanique (entre 30 et 55 mm) (RIC, 2013). Occasionnellement le bassin amont de l'Aveyron peut être soumis à des orages de type méditerranéen, comme en octobre 1979.

Photo n° 11 : Inondations sur l'Algouse au lieu-dit « Farrou » (La dépêche, 2007)

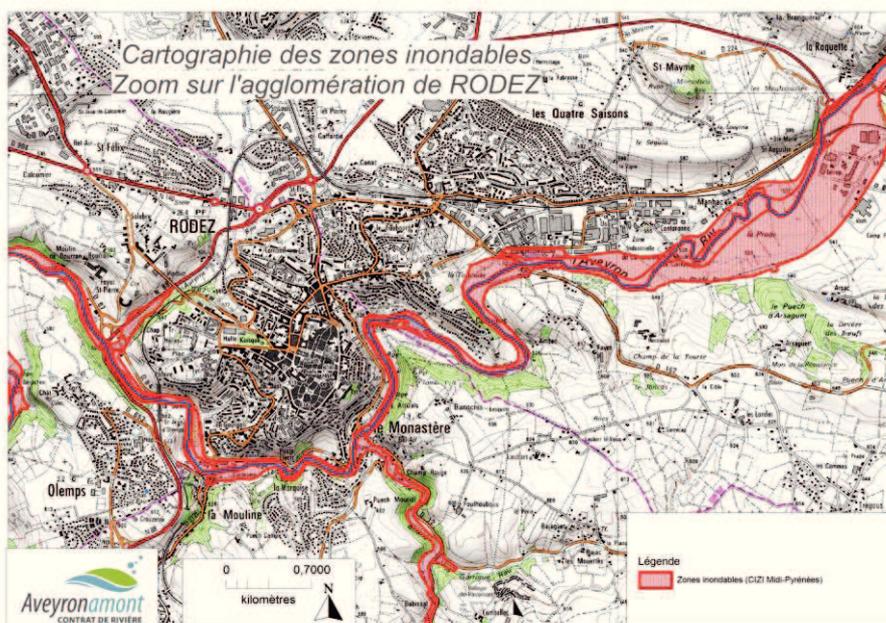


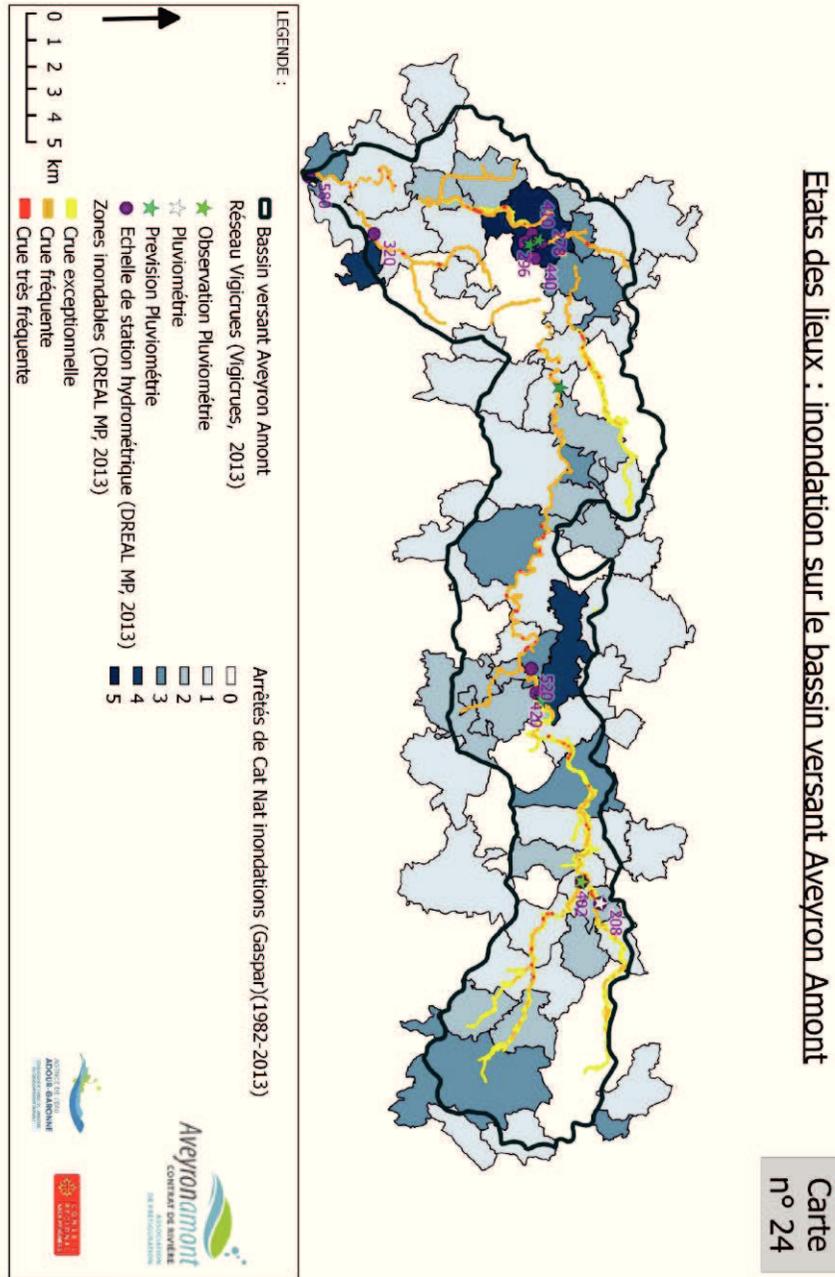
Figure n° 22 : Zones inondables à Rodez (PPRI, 2006)

La figure 21 fait état des crues de référence ayant marquées la rivière Aveyron, notamment à Villefranche de Rouergue et à Onet-le-Château. Malgré la préservation de quelques champs d'expansion de crues, en parcs ou en jardins familiaux, les inondations à Rodez et Villefranche impactent les axes de communication, les habitations et les zones industrielles (figure 21).

Les affluents de l'Aveyron ont aussi été marqués par des crues liées à des orages très forts et localisés : en juin 1970 sur la Serène, en mai 1999 sur le ruisseau de Lugagnac, en août 2006 sur la Maresque de Moyrazès, en 2007 sur l'Algouse (photo 11) et sur la Maresque de Recoules.

Plusieurs villages sont exposés au risque d'inondation, que ce soit sur les territoires amont, médian ou aval du bassin versant. 52 communes du bassin versant, soit 55 %, ont été concernées par à minima un arrêté de classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » (GASPAR, 1982-2013). En zone urbaine, les inondations sont de plus en plus observées, et la montée des eaux est plus rapide qu'auparavant. Concernant les événements courants, des solutions à court terme sont certainement à trouver pour écrêter les crues. Ensuite il serait intéressant de réfléchir à la maîtrise de l'urbanisation du bassin versant et à l'aménagement de zones tampons dans les bassins intermédiaires (terrains agricoles, terrains en friche, ...) (DDE Aveyron, 2004).

Figure 21 : Crues sur le bassin versant Aveyron amont à Villefranche de Rouergue et à Onet-le - Château (SPC Tarn Aveyron, 2012)



Date de la crue ⁸	Station	Hauteur	Période de retour estimée	Description
14 décembre 1906	Villefranche	4,10 m	100 ans	Crue rare et catastrophique
3 mars 1930	Villefranche	3,70 m	40 à 50 ans	Crue rare et catastrophique
Décembre 1976	Onet	3 m		Crue majeure et dommageable
14 décembre 1981	Onet	4,20 m		Crue rare et catastrophique
	Villefranche	3,20 m	20 ans	Crue majeure et dommageable
5 novembre 1994	Onet	3,20 m		Crue rare et catastrophique
3 décembre 2003	Onet	3,17 m		Crue majeure et dommageable
	Villefranche	2,90 m	10 à 20 ans	Crue majeure et dommageable

Figure 23 : Retour de crues et débits associés en m³/s sur la rivière Aveyron (HYDRO banque, 2013)

Station	Surface bassin versant	Crue quinquennale (Q5)	Crue Décennale (Q10)	Crue cinquantennale (Q50)
Palmas (pont de Manson)	270 km ²	63 m ³ /s	73 m ³ /s	100 m ³ /s
Onet le Château (Rodez)	556 km ²	76 m ³ /s	88 m ³ /s	110 m ³ /s
Villefranche de Rouergue (Recoules)	1042 km ²	170 m ³ /s	200 m ³ /s	260 m ³ /s
Laguépie	1540 km ²	310 m ³ /s	m ³ /s	520 m ³ /s

⁸ Crues caractérisées par le SPC Tarn Aveyron. On peut citer en compléments les crues à Villefranche de 1866 et 1927

La vulnérabilité aux inondations est forte dans le bassin versant Aveyron amont. Elle se concentre essentiellement autour des deux principaux pôles urbains du Ruthénois et du Villefranchois. Certains bourgs et campings vulnérables se situent en bordure de l'Aveyron.

2.1.2.2.1.2. Gestion des inondations

La prévision des inondations est assurée par six stations du réseau Vigicrues (carte 24). Le SDPC (Schéma Directeur de Prévision des Crues) identifie à enjeux les agglomérations de Rodez, Villefranche et Laguépie. Or dans ces zones l'intensité et la rapidité des événements ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de la chaîne d'alerte mis en place par l'Etat. Ces secteurs ont vocation à être couverts par des systèmes d'alertes locaux (RIC, 2013). Quelques dispositifs complémentaires sont mis en place aux niveaux de campings vulnérables (Belcastel, Compolibat).

Aucun secteur du bassin versant Aveyron amont n'est identifié à risque important d'inondation (TRI). Sur certaines communes, les PSS sont remplacés par des Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI). Les services de l'état, en concertation avec les collectivités locales, réfléchissent à la mise en œuvre d'un PPRI « Aveyron Aval ». Le périmètre pressenti pour ce PPRI est présenté dans la carte 25.

Toutes les communes identifiées, à l'exception d'une non renseignée, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels ces documents doivent être actualisés.

A RETENIR : Aspect quantitatif de la ressource en eau

- 20 stations hydrométriques, dont 6 stations Vigicrues : 4 sur la rivière Aveyron, 2 sur les affluents (la Serre et l'Alzou) avant leurs confluences avec l'Aveyron
- L'Aveyron et ses affluents, rivières de moyenne montagne, présentent des hautes eaux hivernales (décembre à avril) et des étiages en été (juillet à octobre) :
 - Des étiages sévères, sur l'Aveyron et ses affluents, entraînent un non-respect 4 années sur 10 du débit d'objectif d'étiage (DOE) à Laguépie (valeur de 1,6 m³/s qui fait aujourd'hui l'objet de discussions).
 - La vulnérabilité aux inondations est forte. Elle se concentre autour des deux principaux pôles urbains (Ruthénois et Villefranchois) et de plusieurs villages de la vallée
 - ✓ Prévision : ces secteurs doivent être couverts par des systèmes d'alertes locaux
 - ✓ Prévention : mise en œuvre et actualisation des PPRI et PCS indispensable

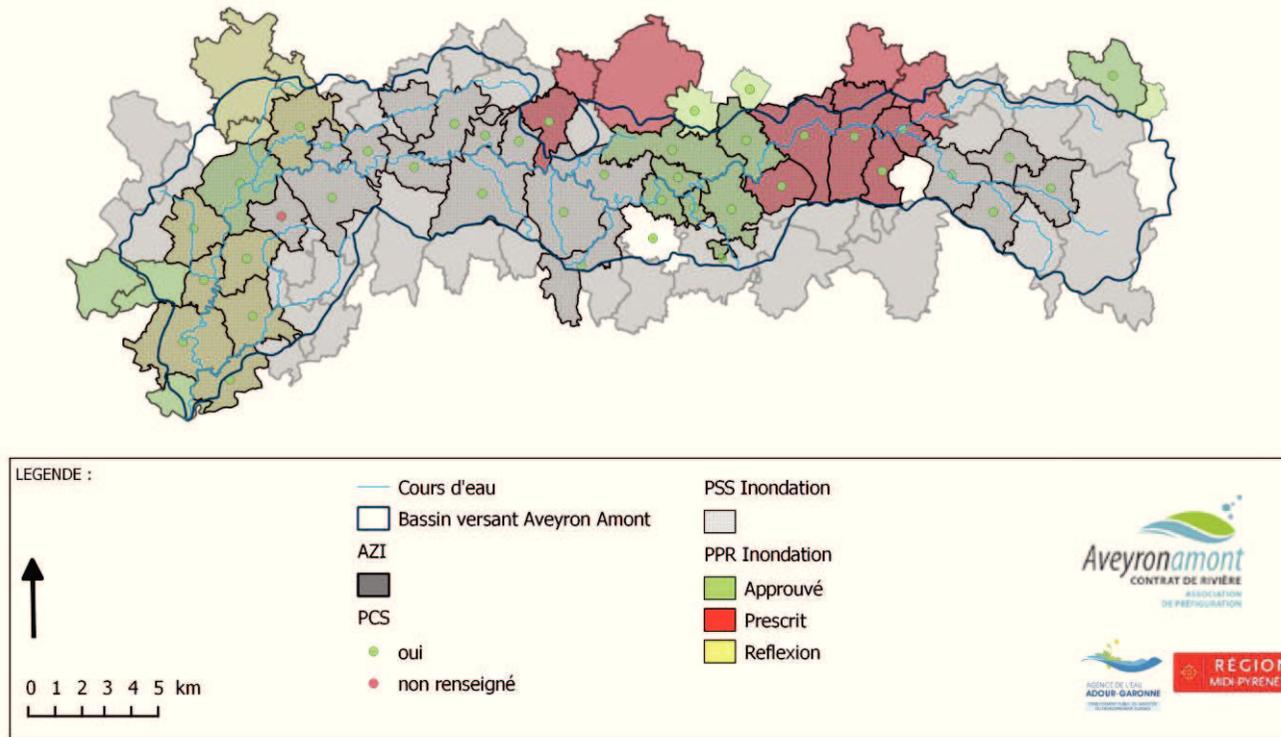


Figure 24 : PPRI sur le bassin versant Aveyron amont (DDT, 2013)

Nom PPRI	Commune(s) du BV Aveyron amont concernée(s)	Etat d'avancement
Aveyron amont -La Loubière	La Loubière, Le Monastère, Olemps, Onêt le Château, Rodez, Sainte-Radegonde, Sébazac-Concourès	Approuvé - 14/12/2006
Aveyron amont	Agen d'Aveyron, Bertholène, Coussergues, Laissac, Lavernhe-de-Severac, Montrozier, Palmas	Prescrit - 19/04/2005
Villefranche de Rouergue	Villefranche de Rouergue	Approuvé - 06/09/2004
Aveyron (82)	Laguépie, Castanet, Parisot	Approuvé - 22/03/2000
Aveyron Aval		Réflexion

2.1.3. MILIEUX AQUATIQUES ET NATURELS

2.1.3.1. Une diversité de milieux aquatiques inventoriés, protégés ou classés, et leur réseau

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE 26 ZNIEFF ET NATURA 2000, CARTE 27 CATEGORIES PISCICOLES, CARTE 28 CLASSEMENT DES COURS D'EAU EN LISTE 1 ET 2 ET CARTE 29 ZONES HUMIDES ANNEXE 2_7 : SYNTHÈSE DES SITES NATURELS

Afin de préserver la richesse patrimoniale du bassin versant⁹ (mégaphorbiaies, tourbières ...) des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises : 22 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000 (Etangs du Ségala et Vallées de l'Aveyron) du territoire concernent les milieux aquatiques. Les habitats rares et les espèces protégées, recensées par ces classements, se situent majoritairement (carte 26) le long du cours d'eau Aveyron, sur les plateaux calcaires ou sur les contreforts du Lévézou.

Au niveau local il est constaté un manque de données quant au recensement des zones humides (carte 29). Seul l'agglomération du Grand Rodez et le parc naturel des Grands Causses, sur leur territoire, ont réalisé un inventaire.

Pour préserver et restaurer la continuité écologique, les cours d'eau sont classés en deux listes. Le classement en liste 2, impliquant la mise en œuvre de mesures correctrices sur la continuité écologique dans les cinq ans, concerne 26 ouvrages de l'Aveyron du moulin de Fans¹⁰ à sa confluence avec le Viaur. La liste 1 empêche la construction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique et impose la restauration de la continuité.

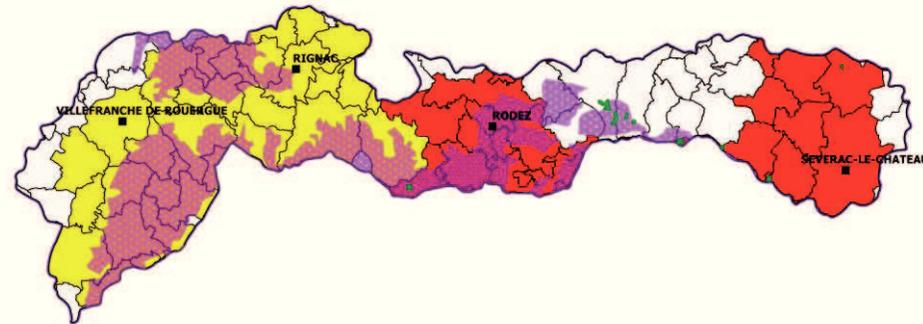
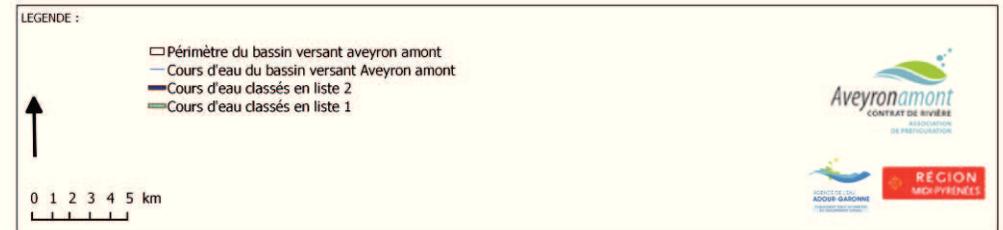
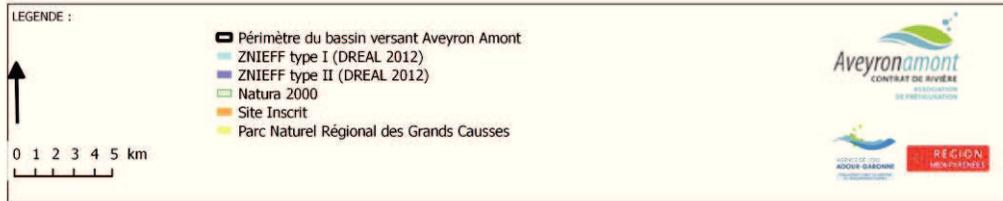
Le degré de connaissance naturaliste est très fragmentaire et hétérogène dans le bassin versant Aveyron amont. Il se concentre sur les secteurs où des prospections ont été organisées soit dans le cadre des sites NATURA 2000, ZNIEFF, soit d'études sur des espèces (écrevisse à patte blanche, loutre, piscicole ...). Le manque de connaissances, notamment sur les zones humides, et l'absence de données synthétisées et centralisées s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de protection et de conservation des espèces et des habitats remarquables.

2.1.3.2. Les espèces animales et végétales inféodées aux milieux aquatiques

Volontairement au stade du dossier sommaire il a été fait le choix de ne pas présenter dans le détail les différents éléments concernant les espèces invasives et remarquables. En fonction des sollicitations ces données seront présentées dans le dossier définitif.

⁹ En région Midi-Pyrénées, le projet de trame verte et bleu est actuellement soumis pour avis à un ensemble d'acteurs (départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération, etc.).

¹⁰ En aval du pont neuf de la commune de Belcastel



2.1.3.2.1. La problématique des espèces invasives

La vallée de l'Aveyron n'est pas épargnée par le fléau des espèces invasives (ou envahissantes) : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Buldédia, le ragondin, le rat musqué et les écrevisses non-autochtones (Américaine, Californie, Louisiane) ...

Ponctuellement, les syndicats de rivière participent à la lutte contre les espèces invasives, et notamment à l'égard de la prolifération des ragondins, des rats musqués et de la Renouée du Japon. Toutefois, les techniques utilisées atteignent souvent leurs limites, tant le pouvoir colonisateur de ces espèces est important.

2.1.3.2.2. Les espèces animales et végétales liées aux milieux aquatiques

Sur le bassin versant sont présents différentes espèces animales ou floristiques remarquables telles la Loutre d'Europe, le triton marbré, la salamandre, la libellule Cordulie à corps fin et l'Agriion de Mercure (inscrites à la directive habitat-faune-flore), l'Ecrevisse à pieds blancs, les Anodontes (moules d'eau douce), l'Epipactis des marais (liste rouge des espèces menacées), ...

2.1.3.2.3. Les peuplements piscicoles

Les espèces piscicoles traditionnellement retrouvées en Aveyron sont (MIGADO, 2012) : l'Anguille, la Truite Fario, le Brochet, le Sandre, le Toxostome, La Vandoise rostrée Mais le contexte piscicole est perturbé pour la totalité du bassin versant Aveyron Amont (FDAPPMA, Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Aveyron(PDPG), 2009) (figure 25).

L'Aveyron de sa source à la confluence avec la Serre et les affluents de l'Aveyron, sont caractérisés par un contexte salmonicole. Ils ont souvent subi d'importants travaux hydrauliques (rectification, recalibrage du lit, drainage des zones humides, création de plans d'eau). Par exemple la Maresque de Limayrac, avec un taux de recalibrage et de busage des têtes de bassin versant de 93 %, a la quasi-totalité de son chevelu hydrographique altéré. La capacité d'accueil du milieu et le développement d'une population de salmonidés deviennent très difficiles.

Le cours d'eau Aveyron, à partir de sa confluence avec la Serre, est caractérisé par un contexte piscicole mixte. La présence de nombreuses retenues, corrélée à l'augmentation des zones lenticues au détriment de zones courantes, n'est pas favorable aux cyprinidés d'eaux vives. Par contre les chaussées avec une gestion adaptée, associées à des embâcles et à l'abandon des canaux de fuites, offrent un biotope favorable à la présence des brochets, deuxième espèce repère sur le contexte, et de silures.

Ponctuellement on note des rejets agricoles ou urbains, des prélèvements en tête de bassin versant (voir partie 2.2) ... L'ensemble de ces perturbations induisent, pour le bassin versant Aveyron amont, un contexte piscicole moyennement perturbé à dégradé. On note que les contextes les plus dégradés sont les contextes salmonicoles des affluents de l'Aveyron (Briane, Alzou, Auterne ...).

Figure 25 : Etat des contextes piscicoles du bassin versant Aveyron Amont (FDAPPMA, 2009)

	Aveyron Sources à la Serre	Aveyron La Serre à la retenue de Bourran	Aveyron La retenue de Bourran au Viaur	Serre	Briane	Alzou	Serène
Niveau de perturbation	42 %	64 %	64 %	87 %	89 %	86 %	93 %
Perturbation du contexte	Moyennement perturbé	Fortement perturbé	Fortement perturbé	Dégradé	Dégradé	Dégradé	Dégradé
Perturbation dominante	Ouvrages Hydrauliques	Ouvrages Hydrauliques Drainage des zones humides	Ouvrages Hydrauliques Travaux hydrauliques	Travaux hydrauliques	Multiples	Multiples	Multiples



Photo n° 12 : Foyer de Renouée du Japon dans les gorges de l'Aveyron (2007 - SIAV2A)



Photo n° 13 : chaussée du Moulin du Pont-Neuf, avec front d'érosion de la berge rive gauche (2007 - SIAV2A)



Photo n° 14 : Recalibrage de l'Alzou en photo et d'après le cadastre (2007 - SIAV2A)

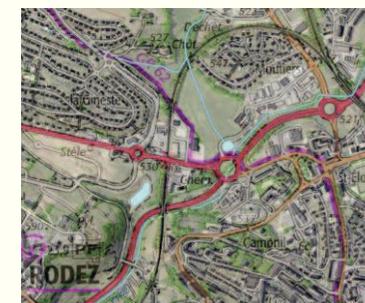


Photo n° 15 : Recalibrage de l'Auterne d'après le cadastre (2014 - Geoportail)

Maître d'ouvrage	PPG en cours (au 01/01/2015)	Technicien rivière	Equipe agents d'entretiens en régie	Linéaires de berges traités depuis 1996-97 par rapport au linéaire de berges du maître d'ouvrage au 31/12/2012
SIAH HVA	2009-2013 <i>révisions en cours</i>	environ 0,5 ETP	NON (marchés publics)	AVEYRON et la SERRE
CA Grand Rodez	2010-2015 <i>révisions en cours</i>	1 ETP	OUI (3 agents)	AVEYRON : 100 % Affluents : 90 %
SIAV2A	2015-2019	1 ETP	NON (marchés publics)	AVEYRON : 152 Km (83 %) Principaux affluents : 118 Km

Figure 26 : La situation des différents maîtres d'ouvrages par rapport à la déclinaison de leur PPG

2.1.3.3. Etat physique des cours d'eau, hydromorphologie

La rivière Aveyron est caractérisée par :

- une **dynamique fluviale**. Le transport solide correspond à un transport de fines alluvionnaires (limons, sables, graviers). La formation de bancs alluvionnaires est régulièrement observée. Sans gestion une végétation pionnière peut se développer.
- une **ripisylve souvent limitée** en termes d'emprise foncière, de diversité d'essence et de classes d'âges : présence de peupliers de cultures (système racinaire limité), berges dépourvues de ripisylve ...
- une **continuité altérée** par 140 obstacles à l'écoulement (seuils, barrages, digues) (ROE, 2012). Ces aménagements constituent un obstacle à la libre circulation des espèces piscicoles, des sédiments et des débits. Une étude continuité écologique, portée par le SIAV2A, est en cours sur les cours d'eau classés en liste 2.
- un **lit souvent rectifié**, par des berges inertes, correspondant à la présence de murs anciens ou à des enrochements (réalisés dans les années 1970 à 1990). Le lit majeur de l'Aveyron, situé à proximité immédiate de l'agglomération Ruthénoise et Villefrancoise, a toujours constitué un intérêt fort pour les aménageurs.

Les affluents présentent, à l'image du constat établi sur la rivière Aveyron, globalement un contexte hydromorphologique assez semblable :

- une **ripisylve limitée et une continuité altérée**,
- un **lit souvent rectifié** : par des aménagements d'envergure réalisés dans les années 1960 à 1980 : busages, redressement de méandres, recalibrages, ... Par exemple l'Alzou a été recalibré sur près de 6,5 km soit environ 15 % de son linéaire. Et l'Auterne dans sa partie aval, déplacé, busé lors de la création de la RN 88, et servant d'exutoire aux réseaux pluviaux et aux déversoirs d'orage.
- **des plans d'eau** : qui sont positionnés, sur le chevelu hydrographique, en têtes de bassins versants. Cette configuration se retrouve particulièrement sur le bassin versant de l'Alzou, de la Brienne et des Serène. Par exemple, sur le bassin versant de la Serène, 230 plans d'eau de plus de 500 m² sont recensés pour 125 km² de bassin versant, ce qui représente 1,84 plan d'eau par km² de bassin versant.

Sur le territoire les diagnostics des cours d'eau menés lors de l'élaboration des Plan Pluriannuel de Gestion permettent d'appréhender des éléments précis du contexte physique des cours d'eau, sans pour autant constituer une véritable étude hydromorphologique. Seul le bassin versant de la Serre (FDAAPPMA, 2008) a bénéficié d'une véritable approche hydromorphologique.

A ce jour, force est de constater que peu d'études hydromorphologiques (au sens strict) ont été menées sur le bassin versant Aveyron amont, ce qui ne permet pas d'asseoir une vision précise des dysfonctionnements hydromorphologiques.

2.1.3.4. Les plans de gestion des milieux aquatiques en présence

Cinq structures, gestionnaires des milieux aquatiques, mettent en œuvre des travaux rivière sur le bassin versant Aveyron amont dans le cadre de leurs PPG. Parmi ces structures 3 adhèrent à l'APCRAA représentant 99% du linéaire des cours d'eau du bassin versant. Chaque structure dispose d'un technicien

de rivière, avec des temps de travail variables, en vue d'encadrer l'élaboration et le suivi des PPG. En termes d'organisation alors que le Grand Rodez dispose d'une équipe d'agents en régie, le SIAH HVA et le SIAV2A externalisent les prestations via la passation de marchés publics.

Les précédents travaux rivières, concernant essentiellement la rivière Aveyron et ces principaux affluents (La Serre, La Briane, L'Alzou, ...), avaient pour objet le traitement, la diversification de la végétation et ponctuellement la restauration hydromorphologique des cours d'eau. On peut citer quelques actions phares du bassin versant : la renaturation de la Serre, la diversification des écoulements du Trégou, l'aménagement d'accès à la rivière La révision des PGG, effectué pour le SIAV2A ou en cours pour le Grand Rodez et le SIAH HVA, fait apparaître que des diagnostics et des actions complémentaires doivent être menées sur les têtes de bassin versant, les zones humides et quelques petits affluents. D'autre part il n'existe pas de synthèse hydromorphologique pour le cours d'eau Aveyron à l'échelle du bassin versant.

Le SIAV2A porte actuellement l'animation d'un contrat territorial sur le bassin versant de la Serène (2014-2018). L'objectif général est de reconquérir le bon état écologique des cours d'eau en associant la population locale et les usagers. Les différents enjeux identifiés sont : améliorer le fonctionnement hydraulique et morphologique du bassin versant, améliorer la qualité des eaux en diminuant les pollutions ponctuelles et diffuses d'origines domestiques et agricoles, préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel local lié à l'eau et aux milieux aquatiques Ce travail de gestion intégrée à l'échelle d'un sous bassin de l'Aveyron amont est une « véritable locomotive » pour le projet de contrat de rivière Aveyron amont.

A RETENIR : Milieux aquatiques et naturels

- Les habitats et les peuplements aquatiques sont dégradés par des pressions hydromorphologiques (lit rectifié, continuité altérée, ripisylve limitée ...)
- Depuis 1996, des travaux rivière sont engagées sur le bassin versant Aveyron amont dans le cadre de PPG. Initialement accès, sur l'Aveyron et ces principaux affluents, avec des travaux de traitement et diversification de la végétation depuis plusieurs années des opérations de restauration de l'hydromorphologie sont effectuées. La révision des PGG, effectué ou en cours, fait apparaître que :
 - Des diagnostics et des actions complémentaires doivent être menés sur les têtes de bassin versant, les zones humides ...
 - L'absence de synthèse hydromorphologique ne permet pas d'asseoir une vision précise des dysfonctionnements et d'élaborer un programme d'action à l'échelle du bassin versant Aveyron amont
- Le manque de connaissances, notamment sur les zones humides, et l'absence de données synthétisées et centralisées s'avèrent problématiques et limitants pour construire des programmes de protection et de conservation des espèces et des habitats remarquables
 - Pour améliorer la connaissance sur les zones humides des inventaires pourraient être réalisés,
 - Un travail de synthèse et de centralisation des données naturalistes pourrait être entrepris

2.2. PRESSIONS AUTOUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

ANNEXE 2_8 : SDAGE 2016-2021 PRESSIONS

2.2.1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE 32 AEP

ANNEXE 2_9 : POINTS DE PRELEVEMENTS

Les 100 000 habitants du bassin versant Aveyron amont sont alimentés en eau potable par 13 exploitants (figure 27). Ces structures, gérées soit en régie (par exemple la ville de Rodez avec 26 000 habitants), soit par délégation de service public (telles que les SIAEP de Montbazens-Rignac et du Ségala, 2/3 des communes du bassin versant), assurent à la fois la production, la distribution et le transfert d'eau potable.

2.2.1.1. Points de prélèvements et volumes prélevés

Au total, en 2012, 3 100 874 m³ (ou 2 192 454 m³ sans Villefranche de Rouergue¹¹) sont prélevés au niveau de 31 captages¹², majoritaires sur la partie amont du bassin versant (résurgences karstiques ou sources de socle altéré dans la forêt des Palanges).

Les principales pressions exercées par l'AEP sont des prélèvements qui par un faible débit restitué, plus particulièrement en période d'étiage, peuvent impacter les milieux aquatiques et la qualité de l'eau. Les collectivités suivantes sont, par exemple, en train de réfléchir à des solutions alternatives :

- le respect du débit biologique amène la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Massegros à exploiter une ressource complémentaire à la source du Cayrac. Le SIAEP du Massegros privilégiera un prélèvement plus important dans la nappe alluviale du Tarn tandis que la commune de Séverac souhaite remettre en service d'autres captages comme celui de la gare SNCF
- le respect du débit biologique va amener le SIAEP de Vailhourles à faire un choix entre exploiter une ressource complémentaire ou s'interconnecter à un autre réseau.
- la commune de Villefranche de Rouergue a abandonné ses prélèvements dont le principal sur la rivière Aveyron. Une ressource plus sécurisée a été trouvée pour pallier, particulièrement en période d'étiage, aux problèmes de quantité et qualité des eaux distribuées.

Lors de l'élaboration du dossier définitif il est prévu d'étoffer cet état des lieux.

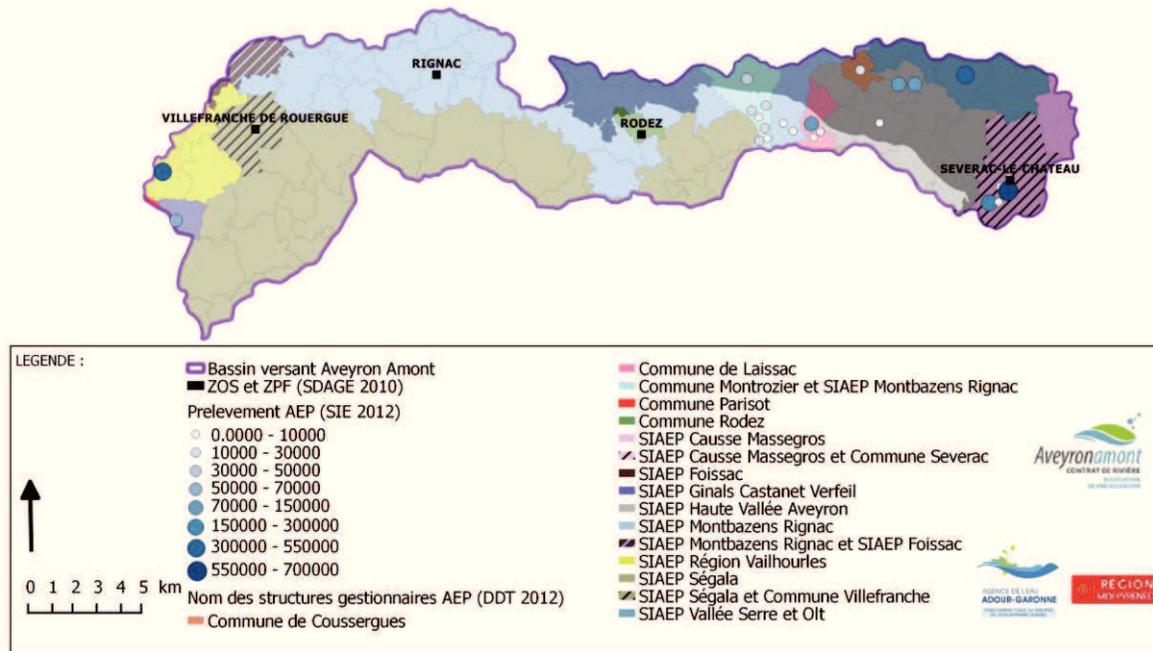
2.2.1.2. Transfert interbassins

ANNEXE 2_10 : TRANSFERT INTERBASSINS

Alors que la ressource exportée alimente quelques habitants, la ressource importée correspond en moyenne à 3 à 3,5 millions de m³/an (EAUCEA, 2009). Ce volume provient principalement du bassin versant du Lot (ressource Aubrac) et du bassin versant du Vaur (ressource Lévezou).

¹¹ à l'été 2013, la commune de Villefranche de Rouergue a abandonné ses prélèvements pour les substituer à une ressource sur un autre bassin versant. D'où l'absence de ces points de prélèvements sur la carte 32.

¹² 1^{er} janvier 2014 la commune de Montrozier transférera la compétence eau potable au SIAEP de Montbazens-Rignac. Les sources de la commune les plus vulnérables seront abandonnées au profit d'interconnexions au réseau



Structure Gestionnaire	Nbr communes du BV AA	Ressource principale AEP	Mode de gestion	Délégitaire (si DSP)
SIAEP Montbazens Rignac	33	Aubrac (BV Lot)	DSP	SDEI (SUEZ)
SIAEP du Ségala	32	Levezou (BV Viaur)	DSP	SAUR
SIAEP du Causse de Massegros	5	Source Cayrac (BV AA)	Régie	-
SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron	9	Sources diverses (BV AA)	Régie	-
SIAEP Vallées de la Serre et d'Olt	4	Forages Lestang (BV AA)	DSP	LYONNAISE DES EAUX
SIAEP de Foissac	1	Forages divers (BV Lot)	Régie	-
SIAEP de Vailhourles	5	Forages Bouyssel (BV AA)	Régie	SAUR ¹³
SIAEP de Ginals-Castanet-Verfeil	1	Forage Castanet (BV AA)	DSP	VEOLIA EAU
Commune de Rodez	1	Levezou (BV Viaur)	Régie	-
Commune de Coussergues	1	Source Résuenhe (BV AA)	Régie	-
Commune de Severac le Château	1	Sources diverses (BV AA)	Régie	-
Commune de Laissac	1	Sources diverses (BV AA)	DSP	SDEI (SUEZ)
Commune de Parisot	1	Source et forage (BV Aveyron hors BVAA)	DSP	SAUR

Figure 27 : Les gestionnaires de l'AEP sur le bassin versant Aveyron amont en 2013

¹³ Prestation technique

2.2.1.3. Périmètres de protection et qualité des eaux distribuées (ARS 2012)

ANNEXE 2_11 : QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Alors que 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, pour 17 captages la procédure est en cours. Au vue des données disponible à ce jour, la source alimentant en eau la commune de Coussergues est difficilement protégeable, la procédure de protection de la ressource pourrait conclure à son abandon. Par ailleurs, l'ARS préconise l'abandon de 2 autres captages. Ces deux réseaux d'hameaux sont non-conformes épisodiquement, vis-à-vis du paramètre bactériologique et nitrate.

Les procédures des périmètres de protection sont souvent complexes à définir et à mettre en œuvre en système karstique suite aux manques de connaissances concernant ces aquifères.

Le captage de Mas de Couron, commune de Castanet (Tarn et Garonne), est un captage Grenelle. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et la caractérisation de la vulnérabilité aux pollutions diffuses. Le SIAEP Ginals-Castanet-Verfeil-Seve, selon l'arrêté préfectoral 2012340-0003, doit proposer un programme d'action sur la zone de protection. Des discussions sont en cours entre les services de l'état et le SIAEP pour la mise en œuvre d'un programme d'action ou l'abandon du captage.

Globalement la qualité des eaux distribuées, sur le bassin versant Aveyron Amont, est conforme. Excepté pour 2 captages dont les eaux distribuées sont non-conformes épisodiquement vis-à-vis des paramètres bactériologiques et des nitrates. Ces captages, qui alimentant des hameaux, ne bénéficient pas de périmètres de protection éloignés. Des procédures sont en cours pour pallier à ce problème de qualité.

2.2.1.4. Etats des unités de traitement réseaux et ouvrages

ANNEXE 2_12 : RENDEMENT DES RESEAUX

Le perfectionnement du système de désinfection (amélioration du traitement, formation de sous-produits) et des unités de distributions (rendement des réseaux) sera à effectuer dans les prochaines années.

Le rendement des réseaux varie de 85,2 % à 49,2 % (DDT 2011). Les fuites constituent une perte économique, nuisent à la qualité du service rendu et occasionnent en période d'étiage des pertes préjudiciables pour les milieux aquatiques. Les structures gestionnaires devaient, avant fin 2013, disposer d'un descriptif de leur réseau et déterminer leur rendement. Ces données en cours de saisie ne sont pas toutes disponibles et feront l'objet d'une actualisation dans le dossier définitif.

De manière générale, les objectifs pour les prochaines années sont la sécurisation des ressources et l'amélioration du rendement.

A RETENIR : Alimentation en eau potable

- Au total, en 2012, 3 100 874 m³ sont prélevés au niveau de 31 captages. Ces prélèvements, qui par un faible débit restitué, plus particulièrement en période d'étiage, peuvent impacter les milieux aquatiques et la qualité de l'eau :
 - afin de mieux connaître cette pression il serait intéressant d'améliorer la connaissance sur les prélèvements, notamment ceux en tête de bassin versant,
 - le respect du débit biologique amène, par exemple, la commune de Séverac-le-Château, le SIAEP de Vailhourles, le SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron et le SIAEP du Masegros à exploiter des ressources complémentaires
 - la commune de Villefranche de Rouergue a abandonné ses prélèvements, dont le principal sur la rivière Aveyron, au profit d'une ressource plus sécurisée en quantité et qualité

- 6 captages bénéficient de périmètres de protection validés par arrêté préfectoral, 4 sont en cours de révision, 17 captages ont une procédure en cours et l'abandon de 4 captages est préconisé,
 - Suite à un manque de connaissances concernant ces aquifères karstiques, les périmètres de protection éloignés sont souvent complexes à définir.

- La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur.

- Le perfectionnement du système de désinfection (amélioration du traitement, formation de sous-produits, sécurisation de l'alimentation) et des unités de distributions (rendement des réseaux) serait à effectuer dans les prochaines années.

2.2.2. LES REJETS RESIDENTIELS

2.2.2.1. Système d'Assainissement des Eaux Usées (STEU)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N°35 ASSAINISSEMENT COLLECTIF EH ET N°33 PRESSIONS EXERCEES PAR LES REJETS DE STEP NON CONFORMES

ANNEXE 2_13 : LA TAILLE DES STEP SELON LA CAPACITE NOMINALE EH EN 2013 ET ANNEXE 2_14 : PROBLEMES RECENCES SUR LES STEP DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

Les actions menées depuis 20 ans, sur les stations d'épurations et les réseaux de collectes, ont contribué à diviser par 6 la concentration en phosphore (SIE, station de Floirac, 1975 - 2012).

Alors que la maîtrise d'ouvrage et la gestion des stations d'épuration est majoritairement communale ou intercommunale (plus de 80 % des STEP), la gestion par délégation de service public concerne 93,5 % des pollutions entrantes en équivalent habitant (EH) du bassin versant Aveyron amont.

Les 101 STEU ont une capacité épuratoire nominale de 322 978 EH pour une pollution entrante de 239 253 EH (MEDDE, 2012). Cette différence s'explique en grande partie (pour 72 133 EH, soit 86 %) par un suréquipement des stations Ruthénoise (Benéchou, Cantaranne) et de Villefranche afin de résorber les rejets liés aux réseaux unitaires.

On note que 60,5 % de ces STEP ont une capacité inférieure à 200 EH. Les stations d'épurations avec une capacité supérieure à 1 000 EH se trouvent près des villes principales (Rodez et Villefranche-de-Rouergue) et leurs rejets s'effectuent dans le cours d'eau Aveyron. Un suivi des micropolluants est effectué dans les stations de Benéchou, Cantaranne.

Sur le bassin versant Aveyron amont, la destination des boues relève soit de l'épandage, soit du compostage ou soit de la production d'énergie par incinération (SIE, 2011). 30 % de ces STEP ont un plan d'épandage, soit 2 709,51 tMS/an de boues épandues.

D'après le SDAGE 2016-2021 (EDL, 2013), les pressions dues aux stations d'épuration, rejets non-conformes ou directs dans une identité hydrographique, sont significatives sur 23 masses d'eau superficielles (soit 54 % de la surface du bassin Aveyron amont) (figure 28). Par exemple la qualité de l'Aveyron de la Serre à l'Alzou, avec 4 stations non conformes et 21 rejets directs, serait dégradée par une pression « rejets de stations d'épuration ».

Néanmoins la part de STEU connues « non conformes », au sens de la DERU, ou avec un problème recensé est minoritaire (12 %) (DDT, 2012). Ceci représente 7 310 EH, soit 2,3 %, de la pollution collectée dans le bassin versant Aveyron Amont. Afin de mieux caractériser cette pression sur masses d'eau il serait intéressant de travailler sur les systèmes de collecte et les stations de traitement.

Avec des prélèvements en eau potable hors du bassin versant Aveyron amont, une partie du débit des cours d'eau pourrait être apporté par les rejets de STEP. Par exemple, ce soutien d'étiage pour l'Aveyron, au regard de la station d'épuration de Bénéchou (figure 29), est en moyenne de 8 % au mois d'août. Il peut atteindre 32 % en situation d'étiage sévère (VCN 3, débit d'étiage des cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs).

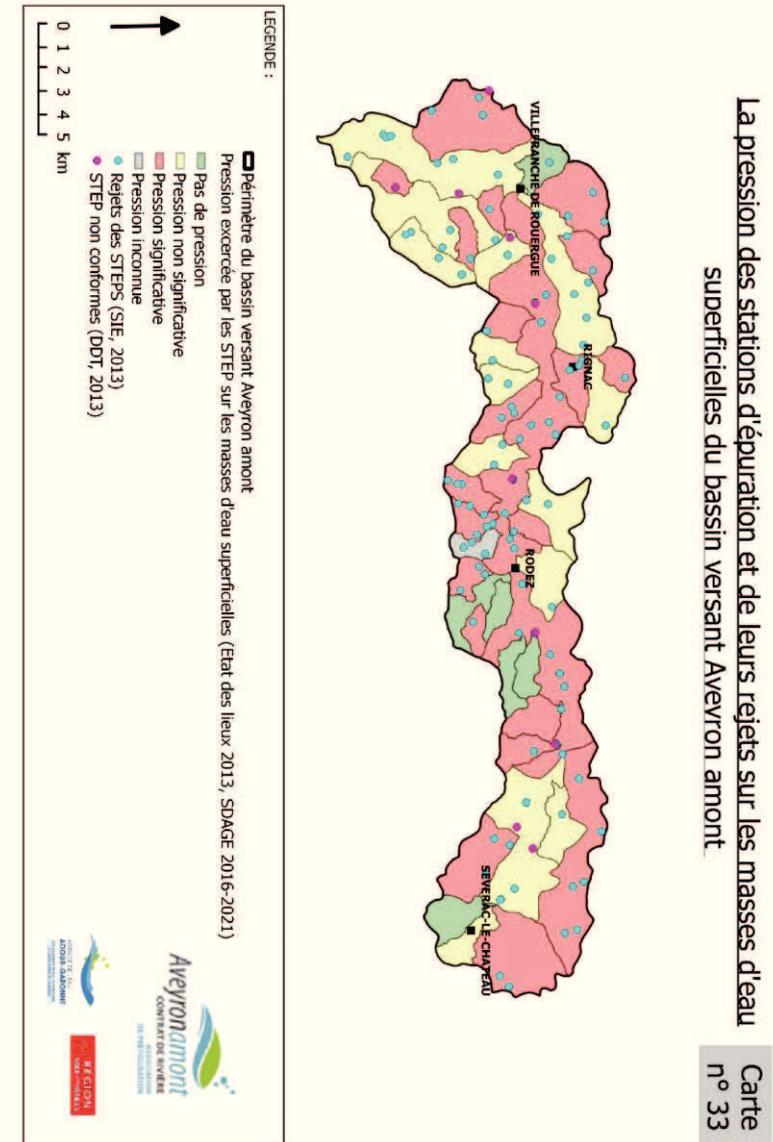
Figure 28 : Tableau récapitulatif des pressions s'exerçant sur les masses d'eau (SIE, 2012)

Masse d'eau	Nombre de rejets dans la masse d'eau	Pollution rejetée (m ³ /j)	Stations avec un problème recensé	Remarques
La Brianelle	2	462		
La Doulouze	1	22,5		
La Maresque	1	22,8		
L'Alze	2	504	Rignac	/
L'Alzure	2	100		
L'Argous	3	126,5		
L'Assou	1	4,5	Vaihourles	Traitement
L'Aveyron de la Briane à l'Alzou	12	13334,9	Compolibat Moyrazes	Traitement /
L'Aveyron de la Serre à la Briane	6	3342,6	Loubière Laissac	Traitement Surcharge
Le Lenne	2	5		
Le Merdans	2	14,3		
Le Mourillou	2	13,5		
Le Rieutord	1	18		
Le Riou Nègre	3	78,6		
Le Tégrou	3	107,5		
L'Olip	3	59,3		
Ru de Cassurex	1	57	La Fouillade	Travaux en projets
Ru de Lugagnac	2	61,7		
Ru de Marmont	1	15		
Ru de Mayroux	1	246		
Ru d'Inières	1	10,5		

Soutient d'étiage moyen (m3/s)	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
Débit moyen sortant de la STEP Bénéchou	0,15	0,12	0,11	0,11	0,13
Débit mensuel de l'Aveyron à la station d'Onet Le Château	3,83	1,64	1,17	1,69	3,27
% du débit de l'Aveyron apporté par la station d'épuration de Bénéchou	3,7%	6,9%	8,3%	6,3%	3,7%

Soutient d'étiage en quinquennale sec (m3/s)		
Volume annuel moyen sortant de la STEP Bénéchou	VCN 3 quinquennale sèche	QMNA quinquennale sèche
0,15	0,31	0,46

Figure 29 : Volumes apportées par les rejets de la station d'épuration de Bénéchou (SIE 2010-2012) pour des années hydrologiques moyenne et extrême (Banque Hydro 2014)



2.2.2.2. Assainissement non-collectif (ANC)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 37 ANC ET ANNEXE 2_15 : DONNEES SPANC (2012)

En 2013, les collectivités du bassin sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). A l'amont, c'est le Parc Naturel des Grands Causses qui prend à sa charge la gestion du SPANC, comprenant ainsi les communautés de communes du Lot et Serre et de Sévérac-le-Château.

Il est à noter que tous les SPANC ne sont pas aux mêmes stades d'interventions et d'implications sur le territoire. Alors que la plupart des SPANC ont approuvé la délimitation des zones ANC, établi un règlement de service public ANC et qu'ils exécutent leurs missions de contrôle et de fonctionnement des installations, certains SPANC viennent tout juste de se mettre en place (CC Canton de Laissac et CC Pays d'Olt et d'Aubrac). De plus, certains SPANC ont terminé les diagnostics de l'existant et encadrent la mise en œuvre de programmes annuels ou pluriannuels de réhabilitations sur le bassin versant (CC du canton de Najac et la CC du plateau Montbazens). Ceci sera précisé dans le dossier définitif.

Le niveau de conformité des installations est variable au sein de chaque SPANC. On peut néanmoins considérer qu'en moyenne 67 % des installations d'assainissement non-collectif, contrôlés dans le territoire d'un SPANC, ne sont pas conformes à la réglementation (figure 30). En l'absence de réhabilitations les unités non conformes peuvent présenter des pressions potentielles surtout lorsqu'elles sont situées à proximité des milieux aquatiques.

2.2.2.3. Les eaux pluviales

**ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 36 RESEAU ET N° 38 PRESSION DEVERSOIRS D'ORAGES
ANNEXE 2_16 : TYPE DE RESEAU DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le réseau d'assainissement mixte (unitaire au centre-bourg et séparatif au niveau des extensions) constitue 41,6 % du réseau d'assainissement collectif, soit 96,3 % de la capacité nominale EH. Les déversoirs d'orages, utilisés en réseaux unitaires, sont des trop-pleins : ils rejettent, en période pluvieuse, vers le milieu récepteur un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales. Pour limiter l'impact de ce système, deux solutions existent : soit remplacer le réseau unitaire par un réseau séparatif¹⁴, soit équiper le réseau unitaire d'un bassin d'orages qui stockera les effluents et les renverra en fin d'épisode pluvieux vers la station d'épuration. Lorsque le bassin a atteint sa capacité de stockage maximale l'eau de ruissellement décantée va être directement évacuée dans les cours d'eau (photo 15).

Sur le bassin versant Aveyron amont, l'urbanisation étant principalement concentrée sur les deux pôles urbains du Ruthénois et du Villefrancois, la gestion des eaux pluviales pourrait être un enjeu important pour ces deux zones urbaines.

L'agglomération du Grand Rodez a réalisé un plan de zonage et un règlement pluvial (intégré dans les annexes du P.L.U.I.). Cette cartographie identifie les zones où l'imperméabilisation des sols doit être compensée par un dispositif de stockage et une restitution de débit régulé. D'autre part on recense 5 bassins d'orage, soit un stockage de 250 000 m³ d'eau issus des trop-pleins des réseaux unitaires.

¹⁴ En système de collecte unitaire l'avantage est qu'il n'y a pas de risque d'erreurs de branchements.

Situation de l'assainissement non collectif sur le bassin versant Aveyron amont

Carte n° 37



La pression des déversoirs d'orage sur les masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont

Carte n° 38

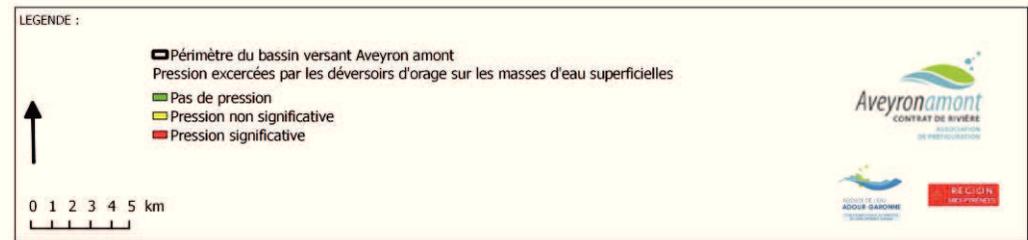
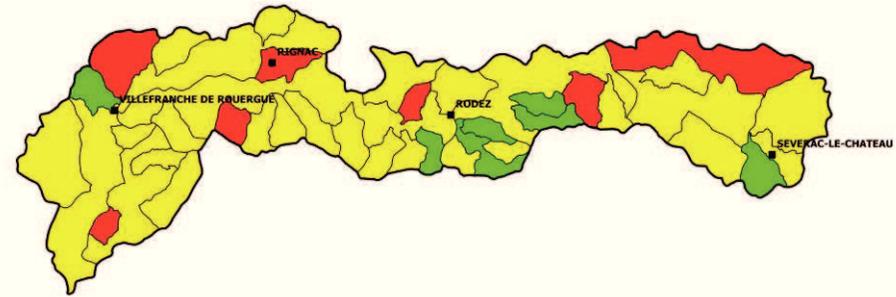


Figure 30 : Pourcentage du nombre d'installations conformes sur le total d'installations contrôlées (2012) pour chaque SPANC

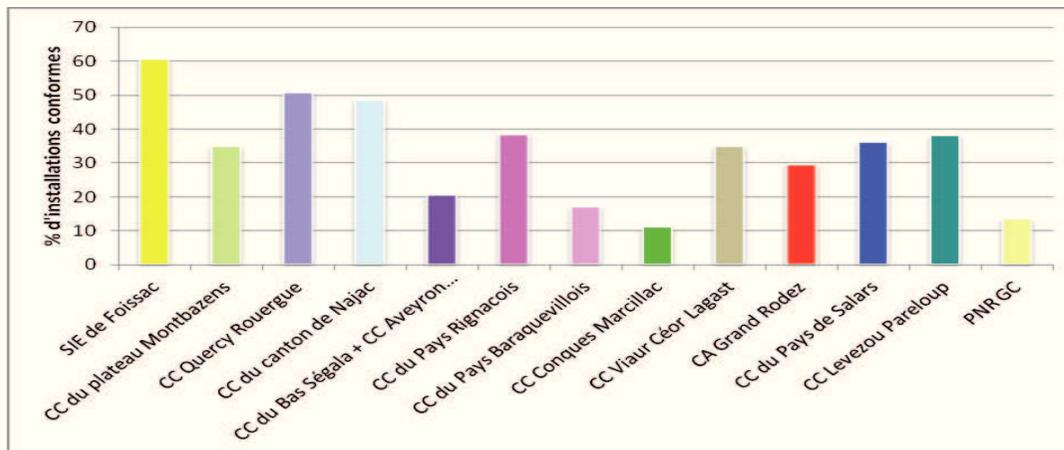


Photo 15 : Photo d'un "dégrilleur artisanal" réalisé par la Cellule opérationnelle rivière du Grand Rodez et installé en sortie d'un exutoire pluvial sur le ruisseau du l'Auterne afin de piéger une partie des déchets



La ville de Villefranche, en 2013, n'a pas approuvé de règlement pluvial. Prochainement, la commune, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, va lancer l'étude d'un schéma directeur pluvial qui permettra de définir et de mettre en place éventuellement des règles de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques pluviales privés (Enquête Publique, 2013).

D'après les données des pressions du SDAGE 2016-2021 (EDL 2013), les débordements de déversoirs d'orages ont une pression significative sur 8 masses d'eau superficielles (soit 15 % de la surface du bassin versant) (carte 38). Par temps de pluie, les systèmes d'assainissement, qu'ils soient unitaires ou séparatifs, peuvent rencontrer des difficultés à collecter, transporter et/ou stocker les eaux pluviales. Certains rejets, notamment les macro-polluants, peuvent atteindre les cours d'eau. Par exemple ce phénomène est constaté sur l'Auterne (photo 15).

Afin de mieux caractériser cette pression sur les autres masses d'eau il serait intéressant de vérifier la conformité des systèmes de collecte unitaire, le fonctionnement des déversoirs d'orages, notamment l'interception des macro-polluants, et en secteur karstique d'identifier d'éventuels problèmes d'infiltrations.

2.2.2.4. Les décharges

8 centres de stockages de déchets non dangereux aux normes, dont 4 fermés, sont recensés dans les communes du bassin versant (Conseil Général, 2011). 2 sites sont dans l'attente de travaux de réhabilitation (commune de Vailhourles et de Villeneuve). De par leur localisation en système karstique, une attention particulière devra être portée sur les pressions potentielles de ces CSDND sur les masses d'eau souterraines et superficielles.

Même si en l'état actuel des connaissances, les décharges recensées (Conseil Général, 2013) ne semblent pas poser de problèmes particuliers. On note que le degré de connaissance sur les décharges est très fragmentaire dans le bassin versant Aveyron amont.

SYNTHESE : Rejets liés à l'habitat dans le bassin versant Aveyron amont

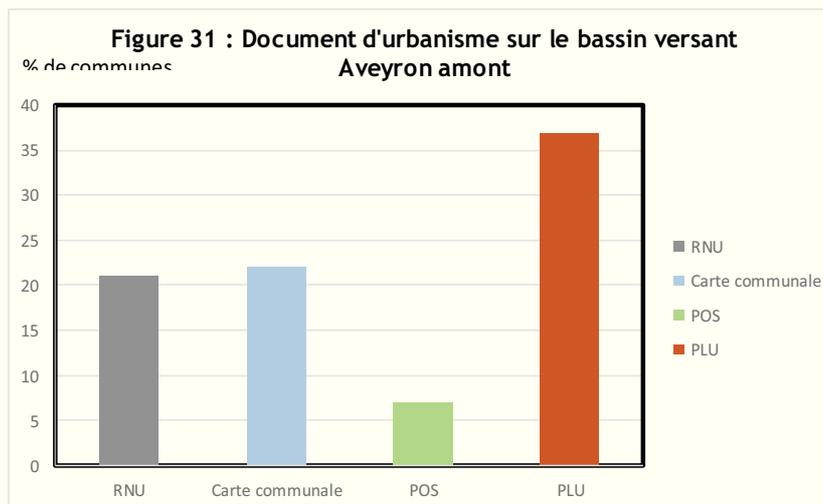
- D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux stations d'épuration, rejets non-conformes ou directs, sont qualifiées significatives pour 23 des masses d'eau superficielles (soit 54 % de la surface du bassin Aveyron amont) (EDL 2013) :
 - L'Aveyron de la Serre à l'Alzou (4 stations non conformes et 21 rejets direct),
 - Des affluents tels que l'Assou, l'Algouse, le Trégou, l'Alze, etc.
- Les collectivités se sont regroupées en plusieurs intercommunalités pour mutualiser leur SPANC :
 - Sur toutes les unités contrôlées en moyenne 67 % sont non-conformes. En l'absence de réhabilitations ces unités, surtout lorsqu'elles sont situées à proximité des milieux aquatiques, exercent une pression potentielle.
- La gestion des eaux pluviales concerne essentiellement les deux pôles urbains du Ruthénois et du Villefranchois.
 - L'Auterne et l'Algouse sont particulièrement sensibles à ces pollutions
 - Il serait intéressant de vérifier la conformité des systèmes de collecte unitaire, le fonctionnement des déversoirs d'orages, notamment l'interception des macro-polluants,
- La pression liée aux décharges n'est qu'approximativement mesurable actuellement :
 - 2 sites sont dans l'attente de travaux de réhabilitation pourraient avoir un impact sur le système karstique calcaire, dolomies et grès du lias BV de l'Aveyron
 - Un travail de synthèse et de centralisation des données décharges pourrait être entrepris

2.2.3. URBANISATION

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 39 OUTILS DE PLANIFICATION ET CARTE N° 40 LES SCOT ANNEXE 2_17 : TAUX DE VARIATION DE L'URBANISME RESIDENTIEL ENTRE 1999 ET 2009 (INSEE)

2.2.3.1. Les outils de planification urbaine

Le bassin versant Aveyron amont est majoritairement recouvert par des documents d'urbanisme (figure 31)¹⁵ : 23 % des communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dont 7 d'entre elles sont en cours d'élaboration d'une carte communale (DDT12, 2013), 40 % des communes ont adopté un PLU communal ou intercommunal, et 5 SCOT sont présents sur le bassin versant (figure 32) mais actuellement aucun n'est élaboré.



Environ 3 %, soit 45,14 km² (Corine Land Cover 2006), du bassin versant Aveyron amont est urbanisé. C'est sur ce territoire que la ville de Rodez et Villefranche, grands pôles urbains du département traversé par la rivière Aveyron, se situent. En 10 ans (INSEE, 1999-2009) une forte augmentation des constructions destinées à la résidentialisation a eu lieu au niveau des principales villes.

Cette forte pression foncière, particulièrement autour des pôles urbains de Rodez, Villefranche de Rouergue, Laissac et Séverac-Le Château, peuvent favoriser l'artificialisation des berges, modifier le régime hydraulique des cours d'eau (recalibrage, busage), drainer des surfaces humides, créer des constructions en zone d'expansion de crues. Ces aménagements en plus d'avoir des impacts directs sur l'hydromorphologie peuvent amplifier les phénomènes d'inondations et de sécheresses.

Les cours d'eau potentiellement impactés lors de la traversée de ces villes sont : l'Aveyron, le Merdans, le Mayroux, l'Auterne, le Rieutord, la Briane, l'Algouse et le ruisseau de Notre Dame.

2.2.3.2. Les infrastructures de transport

Un réseau de routes maille le bassin versant mais le réseau principal reste peu dense avec

¹⁵ A moyen terme, la promulgation de la loi ALUR, est susceptible de modifier ces chiffres

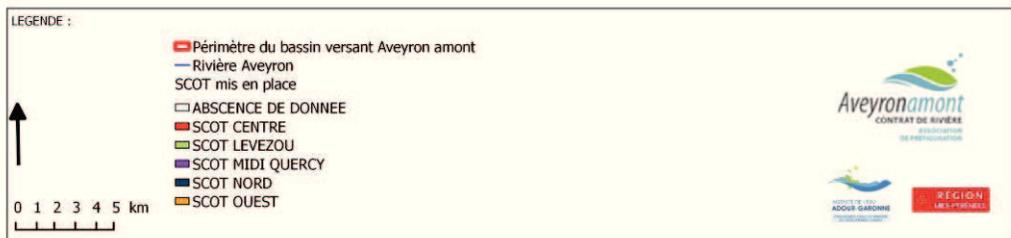
Les SCOT en émergence sur le bassin versant Aveyron amont

Carte n° 39



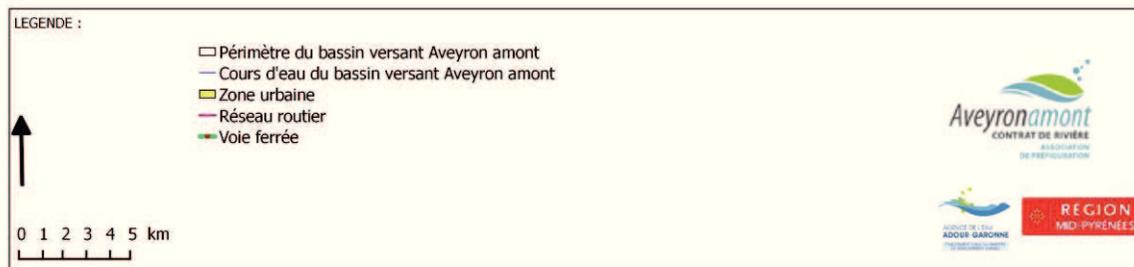
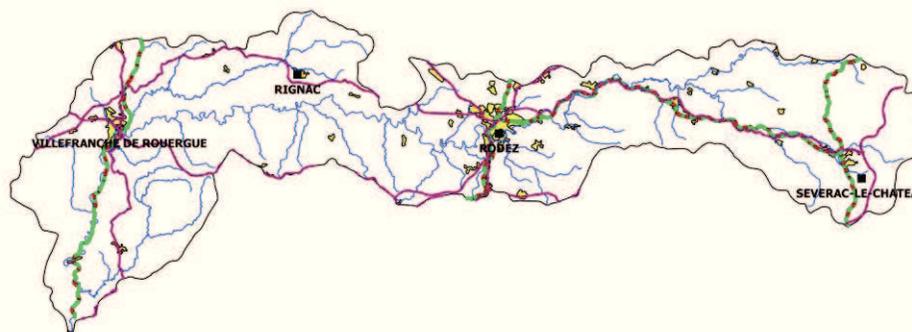
SCOT	Etat
SCOT Nord	En réflexion
SCOT Lévézou	Arrêté de refus le 04/01/2013
SCOT Centre	En attente
SCOT Ouest	Dépôt périmètre le 28/09/2012 complété le 06/02/2013
SCOT Midi Quercy	En réflexion

Figure 32 : L'état des lieux des outils de planification en présence sur le bassin versant Aveyron amont (DDT12, 2013)



Pressions liées à l'urbanisme sur le bassin versant Aveyron amont

Carte n° 40



l'autoroute A75, la Méridienne, qui passe en tête de bassin versant à proximité des sources de l'Aveyron et de la Serre. La nationale 88¹⁶ de Sévérac-le-château à Rodez qui suit l'Aveyron. Puis les départementales D994 et D911, entre Rodez et Villefranche, qui surplombent les sources des affluents rives gauche et droite de l'Aveyron. Le nouveau tracé de la nationale 88, doublement de l'axe Baraqueville Sévérac-le-Château, longera et interceptera de nombreux cours d'eau de la vallée de l'Aveyron.

Les lignes de train partent au Nord vers Paris, au Sud vers Toulouse et à l'Est vers Millau. Le réseau ferroviaire longe ainsi de nombreux cours d'eau : l'Aveyron amont (de Sévérac à Rodez) et aval (de Villefranche à Laguépie), la Brienne et l'Algouse.

Les eaux ruisselantes sur ces infrastructures de transports se chargent en divers polluants (macro-déchets, hydrocarbures, métaux lourds, dérivés de produits phytosanitaires, ...). Ces pressions saisonnières ou accidentelles (accidents de la circulation) peuvent impacter la qualité des cours d'eau. On notera la présence de bassins de traitement et de rétention des eaux pluviales le long de l'axe A75. Par exemple la dégradation de la qualité chimique de l'Aveyron à la station de Lugan (présence de HAP et de produits phytopharmaceutiques) pourrait en partie s'expliquer par ces pressions.

A RETENIR : L'urbanisme sur le bassin versant Aveyron amont

- La forte pression foncière, particulièrement autour des pôles urbains de Sévérac-le-Château, Rodez et Villefranche de Rouergue peut impacter :
 - l'hydromorphologie des cours : l'Aveyron, le Merdans, l'Auterne, le ruisseau de Notre Dame, ...

- Les eaux ruisselantes sur ces infrastructures de transports se chargent en divers polluants ruisselant (hydrocarbures, métaux lourds, dérivés de produits phytosanitaires, macro-déchets ...). Ces pressions saisonnières ou accidentelles pourraient dégrader :
 - la qualité de l'Aveyron (partie amont et aval) et ponctuellement certains de ses affluents. Des études complémentaires sur la qualité chimique des cours d'eau, lors du dossier définitif, permettront d'approfondir la connaissance sur cette pression

¹⁶ Actuellement la N88 est en modernisation et une politique d'acquisition du foncier est en cours

2.2.4. ACTIVITES INDUSTRIELLES

2.2.4.1. Le contexte

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 41 LES ENTREPRISES

L'activité industrielle représente, dans le département Aveyron, 8,1 % des établissements actifs (INSEE, 2010) et 23,4 % des salariés (Rivet, 2014). Les établissements industriels du département (localisés autour des pôles urbains du Ruthénois, du Millavois et du Villefranchois) sont majoritairement situés dans le bassin versant Aveyron amont.

27 établissements industriels classés ICPE avec un régime d'autorisation ont pu être identifiés (iRep, 2013 ; BASOL, 2013 et DREAL, 2013) (figure 33). Un travail complémentaire, dans le dossier définitif, permettrait de compiler toutes les données ICPE présentes sur le bassin versant.

2.2.4.2. Les rejets industriels

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 42 INDUSTRIES ICPE

2.2.4.2.1. Les types de rejets

En fonction des secteurs d'activités différents types d'émissions peuvent impacter les milieux aquatiques (figure 34) :

- Les industries agro-alimentaires peuvent émettre de fortes concentrations en matière organique biodégradable, en carbone organique, en azote et phosphore. Par exemple, en 2007, la société fromagère de Rodez est le 2^{ème} émetteur national de phosphore et le 4^{ème} émetteur Adour Garonne en matière organique biodégradable (IREP, 2014). On rappelle que les pressions exercées par ces établissements sont potentielles, puisque ces rejets sont suivis et traités (partie 2.2.4.2.2).
- De par l'emploi ou le stockage de certaines substances chimiques, les industries mécaniques ou de matériaux peuvent présenter des risques pour l'environnement. Sur 3 sites « sols pollués ou potentiellement pollués » (BASOL, 2014) sont mis en œuvre une surveillance des eaux souterraines : Robert BOSCH (Onet-le-Château), les établissements Durand (Sébazac-Concourès) et Blanc Aero (Villefranche de Rouergue).

Le recensement et l'analyse des déversements accidentels (ARIA, 2013 ; la Dépêche du midi), depuis 1996, permet d'identifier une multitude de causes (défaillance matérielles, facteur humain ou d'organisation) et un transfert vers les milieux aquatiques facilité en l'absence de bassin de rétention ou par un raccordement accidentel aux réseaux d'eau pluviales ou usées. Ces pollutions se déversent dans l'Aveyron (traversées de Rodez et Villefranche), dans ses nappes souterraines d'accompagnement et dans ses affluents (Fontange, l'Auterne ...).

Figure 34 : Tableau récapitulatif des différents secteurs industriels et de leurs types de rejets

Secteur d'activité	Type de rejet	% Sites industriels et d'activités (BASIAS 2013)	% ICPE (DREAL 2012)
Agro-industriel	Bactériologique, matière organique ...	/	13 %
Industrie mécanique	Chimique (huile, métaux ...)	37,4 %	8 %
Industrie des matériaux	Chimique (détergents ...)	20,5 %	20 %
Bâtiment et des travaux publics	Chimique (détergents, métaux ...)	/	/
Informatique et les hautes technologies	/	/	/

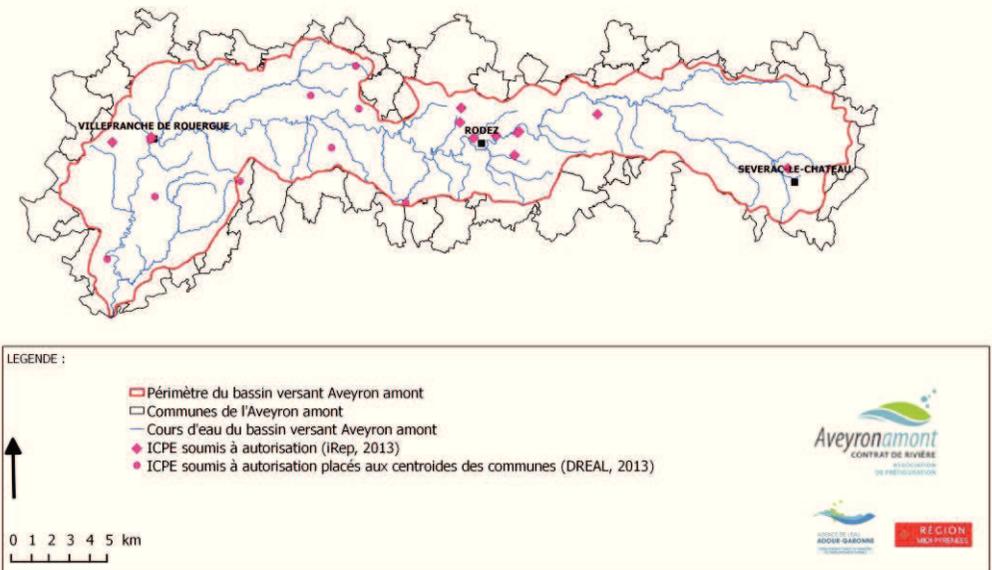
Figure 33 : Localisation des installations classées pour l'environnement (iREP, DREAL, BASOL, 2013)

17

Etablissement	Ville
GARRIC Jérôme	BARAQUEVILLE
Société des Mines de Jouac – Station de Bertholène	BERTHOLENE
Cazor Thierry	COLOMBIES
Carrières de Cassagnes-Goutrens	GOUTRENS
Charpentes Jean-Michel CAUSSE	GOUTRENS
EURL AETP ARRAZAT Pascal	LA CAPELLE BLEYS
SCTP	LA CAPELLE BLEYS
TANNERIE ARNAL	LE MONASTERE
Lumine Son International	MAYRAN
Courderc Eur	NAJAC
Robert BOSCH SAS Rodez	ONET-LE-CHATEAU
Société Fromagère de Rodez	ONET-LE-CHATEAU
Eurosérum	ONET-LE-CHATEAU
SAS Prodiat	RIGNAC
A.D.R.	SAINTE-RADEGONDE
Société Porc Montagne	SAINTE-RADEGONDE
Carrières du Rouergue	SANVENS
Déchets Service 12 Site de la Glèbe	SAVIGNAC
VALMONT	SEVERAC-LE-CHATEAU
Carrières du Rouergue	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Communauté de communes du Villefranchois	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Garage BLANC.A	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
La boulange des bastides	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Régie des abattoirs de Villefranche de Rouergue	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) de l'Aveyron	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
BLANC AERO INDUSTRIES	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
Menuiseries CASTES Industries	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Localisation des ICPE

Carte n° 42



¹⁷ Seulement 27 établissements industriels classés ICPE avec un régime d'autorisation ont été identifiés (iRep, 2013 ; BASOL, 2013 et DREAL, 2013). Un travail complémentaire, dans le dossier définitif, permettrait de compiler toutes les ICPE présentes sur le bassin versant.

2.2.4.2.2. Le traitement des rejets

(D'après industries soumises à la redevance eaux usées, SIE 2012)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 43 ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL, CARTE N° 45 PRESSIONS STEP ANNEXE 2_18 : ASSAINISSEMENT DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ANNEXE 2_19 : REJETS INDUSTRIELS

71 % des industries (soit 34) sont raccordées à 9 stations d'épurations communales dont 5 sur le bassin versant (figure 35). Parmi ces industries 7 effectuent un prétraitement (traitement physico-chimique (4/7), ou un traitement par boue activée de l'eau) (SIE, 2012).

Au total 14 rejets d'origine industrielle (SIE, 2012) sont situés sur le bassin versant Aveyron amont (figure 37). 6 établissements industriels, dont 4 classés ICPE, présentent des rejets directs au milieu naturel dans une entité hydrographique et 7 ont des rejets directs par infiltration.

Un travail complémentaire, lors du dossier définitif, permettrait d'identifier, pour les industries non-raccordées, le traitement des eaux usées mis en œuvre.

Les STEU, reliées aux industries, ayant une capacité importante (>10 000 EH comme Rodez et Villefranche) traitent à la fois des rejets d'industries agro-alimentaires et chimiques. Dans l'agglomération de Rodez, la station de Cantaranne collecte les eaux usées de la zone industrielle du même nom et effectue un premier traitement qui élimine une partie des composés organiques, azotés et phosphatés, avant leur transfert vers la station de Bénéchou qui effectue un traitement final (SIE 2012).

D'après le SDAGE 2016-2021, les rejets industriels, substances hors-phytosanitaires, exercent une pression significative sur l'Aveyron, entre les deux pôles urbains de Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Cette pression potentielle pourrait aussi concerner l'Aveyron depuis sa source jusqu'à Rodez et certains affluents comme l'Auterne (figure 36 et 37).

L'Algouse est qualifié avec une pression significative en macro-polluants industriel dans ses rejets (SDAGE 2016 2021).

2.2.4.3. Prélèvements industriels

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 44 PRELEVEMENTS INDUSTRIELS

Parmi les 10 points de prélèvements industriels recensés, 6 cumulent un prélèvement de 615 035 m³ d'eau en 2012 (SIE, 2012) (figure 38), dont 4 en eau de surface, 2 sur une nappe phréatique et 1 sur une retenue.

Les prélèvements industriels exercent une pression quantitative, « nulle ou non significative » sur les masses d'eau du bassin versant Aveyron amont (SDAGE 2016-2021). Toutefois le faible débit restitué, particulièrement en période d'étiage, pourrait impacter les milieux aquatiques et la qualité de l'eau (concentration de la pollution) particulièrement pour l'Aveyron lors de sa traversée du pôle Ruthénois (prélèvement en amont de Rodez avec une restitution à l'aval à la station de Bénéchou).

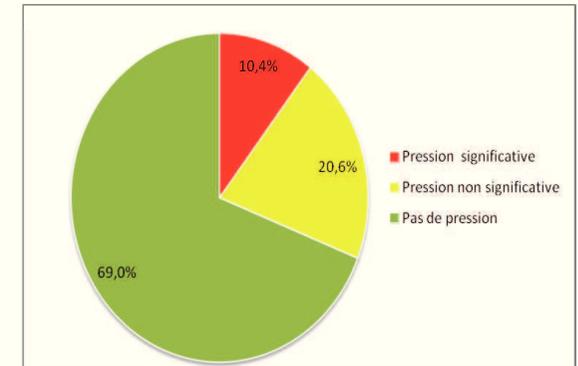
Figure 35 : Industries raccordées à des stations d'épurations communales

Station	Type d'industrie raccordée	Niveau de traitement	Capacité Eh	Conformité
Flavin ¹⁸	Agro-alimentaire	Secondaire Biologique	1800	Oui
Mayran	Agro-alimentaire	Secondaire Biologique	250	Oui
Rodez (Bénéchou)	Agro-alimentaire et Chimique	Secondaire Biologique	132500	Oui
Rodez (Cantaranne)	Agro-alimentaire et Chimique	Secondaire Biologique	120000	Oui
Villefranche-de-rouergue	Agro-alimentaire et Chimique	Secondaire Biologique	40000	Oui

Figure 37 : Les pressions industrielles potentielles sur le bassin versant Aveyron amont

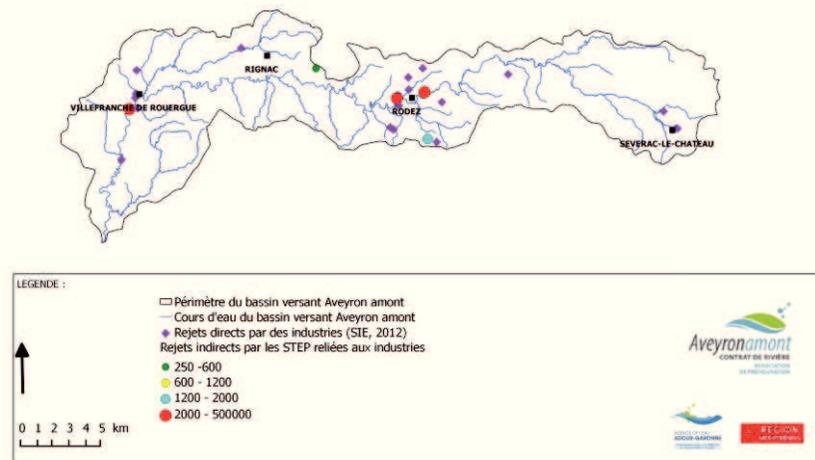
Masse d'eau	Station qualité en aval	Pression potentielles rejets industriels	Pollution accidentelles
L'Auterne	Biologique « médiocre », dégradé par l'IBG	1 rejet direct	1 recensée
Notre Dame	Biologique « médiocre », dégradé par l'IBG	2 rejets directs	
Aveyron de sa source à Rodez	Chimie « mauvais », dégradé par HAP	3 rejets directs	2 recensées
Aveyron de Rodez à Villefranche	Biologique « médiocre », dégradé par l'IBD Physico « moyen », dégradé par nutriments	3 rejets directs 3 rejets STEP	7 recensées

Figure 36 : L'indice de danger des « substances toxiques » global pour les industries sur les masses d'eau superficielles du bassin versant Aveyron amont (SDAGE 2016-2021)



Localisation des rejets directs et indirects sur le bassin versant Aveyron amont

Carte n° 43



¹⁸ On note que la STEP de Flavin a un rendement nul en NGL (azote global). Elle rejette ses eaux traitées dans la Brianelle (SIE 2012).

2.2.4.4. L'énergie hydroélectrique

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 46 L'HYDROELECTRICITE

La rivière Aveyron est équipée d'un nombre considérable de chaussées, qui ont souvent été aménagées au fil des ans pour produire de l'hydro-électricité. Contrairement à ses vallées voisines (Viaur, Lot/Truyère), la vallée de l'Aveyron ne dispose pas de grands barrages hydro-électriques.

A ce jour les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron (SIE, 2013 et DDT Aveyron, 2011). La valeur productible moyenne annuelle est de 623 464 GigaWatt/h.

Les pressions de ces chaussées, essentiellement hydromorphologiques, peuvent impacter le cours d'eau Aveyron dans sa partie médiane et aval. On note parfois des déséquilibres de la dynamique du cours d'eau suite au stockage en amont des sédiments, une mobilité des espèces et un accès à leurs habitats restreints ... Une étude continuité écologique, portée par le SIAV2A, est en projet (partie 2.1.4.1).

A RETENIR : L'activité industrielle

- Les agglomérations de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département.
- Les rejets industriels sont majoritairement localisés au niveau des zones industrielles de Rodez et de Villefranche. D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron. Une pression potentielle pourrait aussi concerner l'Aveyron depuis sa source jusqu'à Rodez et certains affluents comme l'Auterne.
 - Un travail complémentaire, lors de l'élaboration du dossier définitif, permettrait d'identifier :
 - pour les industries non-raccordées le traitement mis en œuvre et de localiser leurs points de rejets,
 - pour les industries raccordés les conventions de raccordement établies avec la collectivité de la STEU
- Le faible débit restitué et la présence de nombreuses chaussées, pourraient impacter l'Aveyron, particulièrement en période d'étiage, lors la traversée du pôle Ruthénois.
- Les pressions des chaussées, essentiellement hydromorphologiques, peuvent impacter le cours d'eau Aveyron dans sa partie médiane et aval.

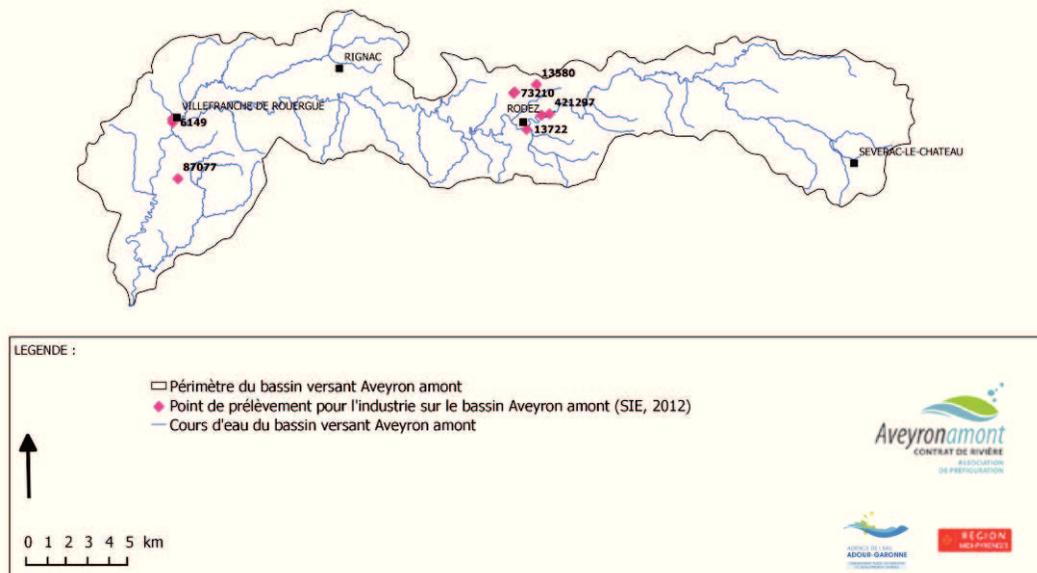


Figure 38 : Volume d'eau prélevé pour l'industrie en 2012 (SIE, 2012)

Milieu de Prélèvement	Nature de la ressource	Volume estimé (m ³)
L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou	Eau de surface	13722
/	Retenue	13580
L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane	Eau de surface	421297
Ru de Fontanges	Eau de surface	73210
L'Aveyron du confluent de l'Alzou de Sanvensa au confluent du Viaur	Eau de surface	87077
L'Aveyron du confluent de l'Alzou de Sanvensa au confluent du Viaur	Nappe phréatique	6149
/	Nappe phréatique	
L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane	Eau de surface	
L'Aveyron du confluent de l'Alzou de Sanvensa au confluent du Viaur ou la Doulouse	Eau de surface	
/	/	

2.2.5. ACTIVITES AGRICOLES

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE ZONES VULNERABLES, CARTE N° 47 OCCUPATION DU SOL, CARTE N° 48 ORIENTATION TECHNICO ECONOMIQUE, CARTE N° 49 PRELEVEMENTS ET CARTE N° 50 ICPE
ANNEXE 2_20 : ASSOLEMENT DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT, ANNEXE 2_21 : LISTE DES ELEVAGES CLASSEES ICPE PAR COMMUNES ET ANNEXE 2_22 : ICPE AGRICOLES

2.2.5.1. Une activité agricole dominé par l'élevage

Le bassin versant Aveyron amont est classé en zone de vigilance pollutions diffuses (élevage, nitrates grandes cultures et pesticides) (SDAGE 2010 2015) et en partie en zone vulnérable (arrêté n° 2015072-0003 du 13 mars 2015).

D'après le SDAGE 2016 2021 :

- 34 masses d'eau superficielles (64 % de la surface du bassin versant), soit les affluents des zones agricoles, ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013),
- 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole. Seul « Calcaires, dolomies et grés du lias bassin versant de l'Aveyron », la masse d'eau la plus à l'ouest du bassin versant, est caractérisée par une pression non significative.

L'activité agricole peut exercer plusieurs types de pressions sur les milieux aquatiques.

La gestion des effluents (du stockage à l'épandage):

Des pratiques de fertilisation inadéquates (date d'apport et excédent) et un nombre d'animaux important peuvent exercer une pression diffuse sur les milieux aquatiques.

D'autre part si les capacités de stockage et de traitements des effluents des 181 931 UGB ne sont pas adaptées, notamment au niveau des bâtiments d'élevage, il y a un risque d'impact sur les milieux aquatiques.

Le piétinement par le bétail dans les cours d'eau

Pour abreuver leurs cheptels, les exploitants privilégient l'accès au cours d'eau. Or l'abreuvement direct dans les mares ou cours d'eau, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, contribue par les défécations d'animaux, à l'altération de la qualité de l'eau (matière organique, bactériologie ...) et entraîne avec le piétinement l'érosion des berges, impactant les milieux aquatiques (colmatage de frayères, destruction d'habitats ...)

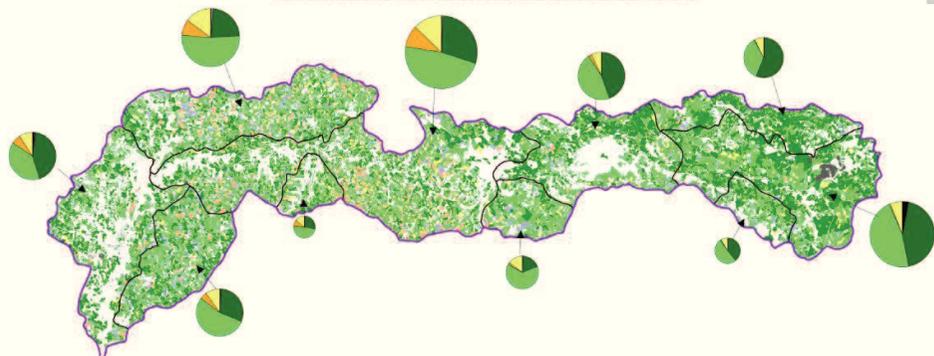
Les rotations et les itinéraires techniques

Majoritairement conventionnel, le travail du sol consiste à un labour avec une préparation du lit de semence par reprise à la herse rotative. Ces pratiques agricoles conventionnelles augmentent l'aléa érosif naturel de certains secteurs comme le Ségala ou plus spécifiquement le bassin versant de la Serène.

Aménagement du paysage, la révolution verte, mais pas seulement, a pendant longtemps contribué à des grands travaux d'aménagement.

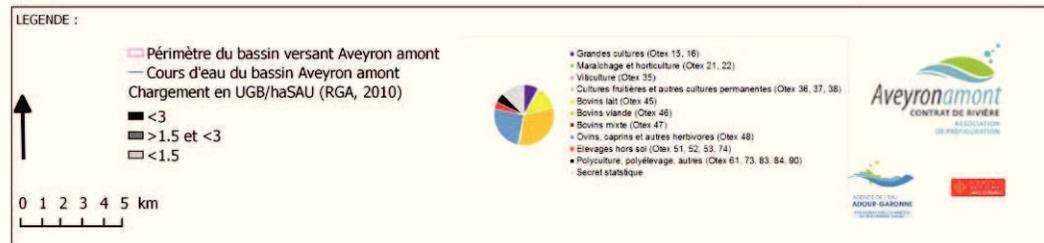
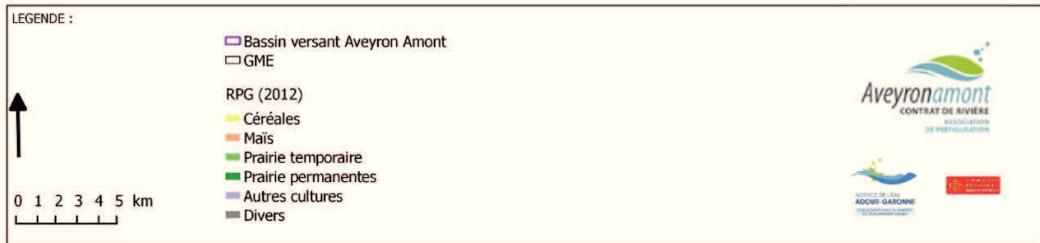
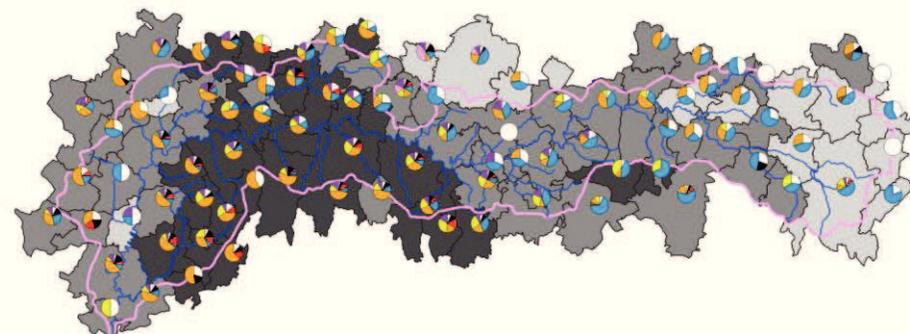
Assollement des terres agricoles pour les GME (grande masse d'eau) du bassin versant Aveyron amont (2012)

Carte n° 47



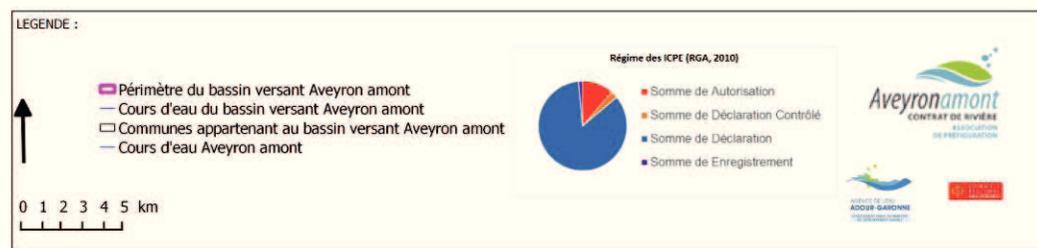
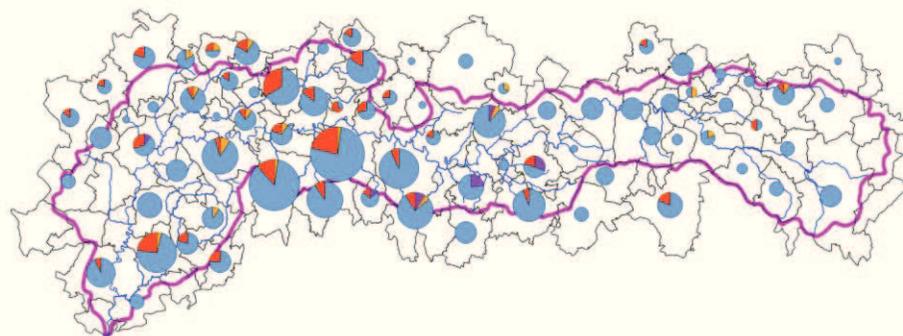
Activité agricole : orientation technico-économique et chargement

Carte n° 48



Activité agricole : ICPE

Carte n° 50



Le recalibrage des cours d'eau, pratique très répandue dans les années 70-80, a notamment favorisé l'accélération des flux et donc l'augmentation des risques de crues en aval. Cette pratique aussi totalement modifié le milieu : modification du profil transversal (suppression de la végétation des berges, du profil longitudinal (destruction de l'habitat piscicole, ...) une déconnection des milieux riverains (zone humide, nappe alluviale) et un drainage des zones humides. Ce recalibrage, par exemple sur l'Alzou et la Serre, impacte la quantité, la qualité des eaux et le fonctionnement global les milieux aquatiques.

Les remembrements successifs ont conduit à un agrandissement des parcelles et une suppression de haies. Les engrais et les produits phytosanitaires sont plus facilement transportés jusqu'au cours d'eau.

A l'échelle du bassin versant on note de grandes disparités entre des secteurs très extensifs (cause, vallées encaissées, ...) et des secteurs intensifs (plateaux du Ségala, vallée de l'Alzou, plaine alluviale de la Serre et de l'Aveyron (en amont de Rodez et en aval de Villefranche)). Cette pression agricole sera d'autant plus forte sur les secteurs intensifs (chargements importants et rotations courtes), soit sur l'Aveyron, notamment dans sa plaine alluviale, l'Alzou et la Serène.

2.2.5.2. Les prélèvements agricoles

En 2012, les 182 points de prélèvements connus pour l'irrigation sont issus à 82 % des prélèvements depuis des retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Les prélèvements agricoles sont répartis sur l'ensemble du bassin versant et représentent un volume total de 2 719 428 m³¹⁹.

On constate que la plupart des retenues ne sont pas en relation, même temporairement, avec un cours d'eau.

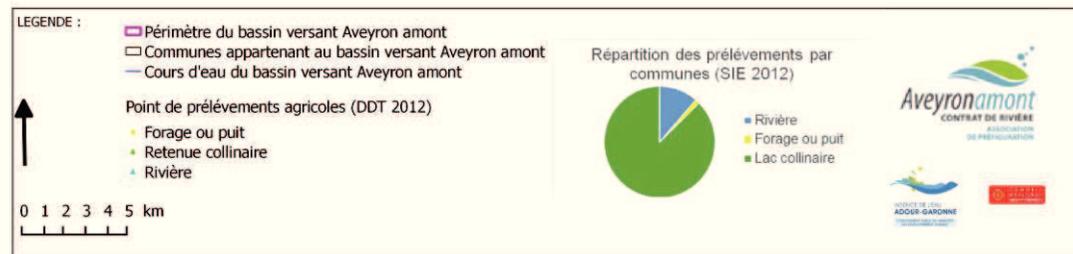
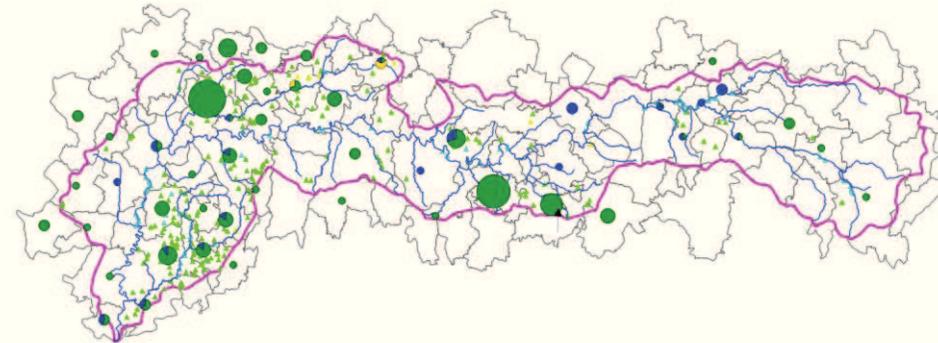
Les autres plans d'eau sont connectés au réseau hydrographique. Dans ce cas la continuité écologique, sédimentaire et de débit ne sont pas toujours assurés. De plus, la thermie importante entraîne de fortes pertes par évaporation ou une restitution d'eau chaude avec un impact non négligeable sur les milieux aquatiques.

Au regard du SDAGE (2016-2021) deux masses d'eau superficielles subissent une pression significative prélèvement pour l'irrigation : l'Assou et la Brienne.

Dans le bassin versant de la Serène²⁰, une étude sur l'impact cumulé des retenues et des chantiers vitrines pour recréer la transparence de deux ouvrages, permettra de mieux caractériser cette pression sur les milieux aquatiques et de mettre en œuvre un programme d'action.

¹⁹ Volume établi à partir seulement des prélèvements déclarés pour la perception des redevances, soit supérieur à 7 000 m³/an, et des lacs collinaires supérieurs à 1 000 m².

²⁰ Action du contrat territorial Serène



A RETENIR : L'activité agricole

- L'activité agricole exerce une pression diffuse (SDAGE 2016-2021) sur les milieux aquatiques et sur la qualité des eaux superficielles et souterraines
 - Cette pression est particulièrement significative sur les secteurs avec des chargements importants et des rotations courtes : l'Aveyron, notamment dans sa plaine alluviale en amont de Rodez et aval de Villefranche, l'Alzou et la Serène.
- Au total 182 prélèvements ont capté 2 719 428 m³ en 2012, issus à 82 % de retenues agricoles. Ces ouvrages, parfois, restituent de l'eau chaude et sont un obstacle à la continuité écologique, sédimentaire et de débit.
 - Pression significative (SDAGE 2016-2021) sur l'Assou et la Brienne
 - Dans le bassin versant de la Serène une étude est en cours sur l'impact cumulé des retenues

2.2.6. L'EXPLOITATION FORESTIERE

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 51 TYPES DE FORETS ET N° 52 FORETS PUBLIQUES ET PRIVEES

La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées.

La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m³ dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. Ce sont des petites structures, le plus souvent n'employant aucun salarié, qui ont une activité de sylviculture, d'exploitation forestière. La ressource locale en bois est donc importante mais relativement sous exploitée car peu valorisée. Le secteur aveyronnais de la transformation s'approvisionne sur le marché national ou international (Aveyron Expension, 2013).

Plusieurs pressions, impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques, peuvent être induites par l'exploitation forestière :

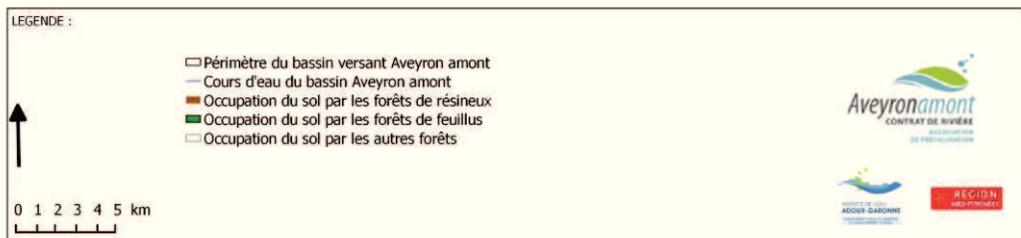
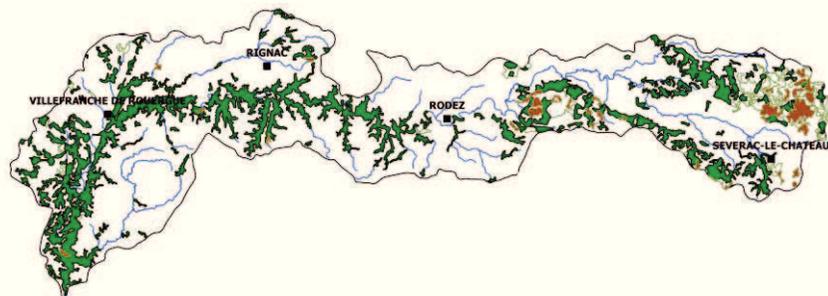
- l'augmentation de la turbidité : l'extraction du couvert végétal et la création de pistes forestières favorisent l'érosion des sols et le lessivage,
- pollution ponctuelle et diffuse : le traitement contre les parasites (insecticides ou fongicides) et l'activité forestière (engins d'exploitation forestière, graissage des chaînes de tronçonneuses ...) peuvent entraîner la dispersion dans le milieu de certaines substances. D'autre part, lors d'une coupe rase la litière exposée à la lumière va se minéraliser et se nitrifier²¹ (CNPF, 2011),
- hydromorphologie (débit et continuité) : le retrait de la couverture végétale impacte l'écoulement des pluies ou de la neige sur le sol et favorise une arrivée d'eau rapide. D'autre part, la création de pistes forestières peut nécessiter des busages.
- création d'embâcles par l'accumulation de rémanents : lors d'épisodes orageux les rémanents abandonnés en lit majeur peuvent être emportés et créer des embâcles (obstacle à l'écoulement naturel de l'eau, lâchers d'eau intempestifs et destruction de ponts),

L'activité sylvicole est une activité mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captage d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.

²¹ On note toutefois que cette hausse ne provoque pas une pollution significative en nitrates

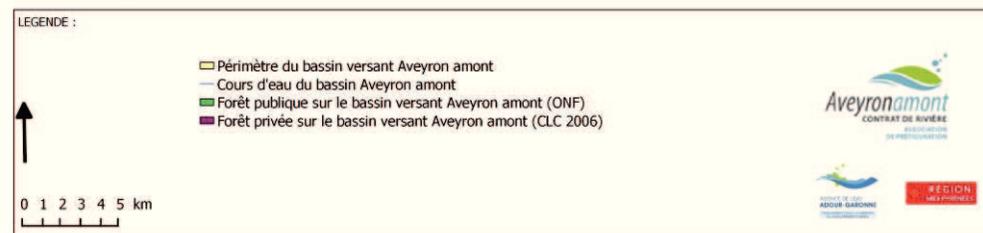
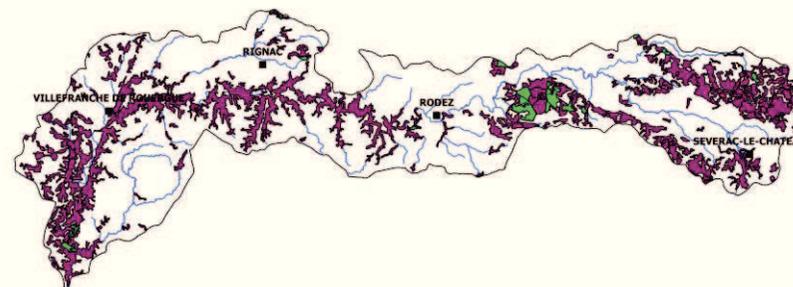
Occupation du sol par les différents types de forêt sur le bassin versant Aveyron amont (CLC 2006)

Carte n° 51



Occupation du sol par les forêts privées et domaniales sur le bassin versant Aveyron amont

Carte n° 52



A RETENIR : Pression activité forestière

- La forêt représente 22% de la surface du bassin versant Aveyron amont dont 98,9 % est privée.
- L'activité sylvicole est une activité mal connue sur le bassin versant.
 - Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou des captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.

2.2.7. LOISIRS LIÉS A L'EAU

Actuellement, le tourisme est en plein essor sur le bassin versant Aveyron amont. Un des piliers du développement touristique est la demande concernant les activités de pleine nature, dont les loisirs liés à l'eau.

2.2.7.1. La pêche de loisir

L'Aveyron est un département qui communique beaucoup sur le loisir pêche. Mais le bassin versant Aveyron amont, victime de la dégradation des milieux aquatiques, voit ses populations de truites autochtones fondre au même rythme que l'effectif des pêcheurs.

Le SDDL²², lancé par la FDPMA de l'Aveyron, promeut la connaissance, le suivi, l'évaluation la pérennisation et la valorisation du potentiel halieutique du bassin versant Aveyron amont. Ce territoire a du potentiel mais on note un manque de données actualisées sur les parcours et leurs potentialités, les aménagements ...

2.2.7.2. Le canoë et les sports liés à l'eau

L'activité « loisirs » se pratique sur l'Aveyron, depuis Villefranche de Rouergue jusqu'à Laguépie, durant la saison estivale. La pratique « club », qui accueille des sportifs avertis, se déroule en condition de moyennes à hautes eaux sur l'ensemble du bassin versant (l'Aveyron à Rodez, l'Alzou en crue ...). Des investissements importants ont été réalisés ces dernières années en termes de sécurisation et d'équipement de parcours de navigation : aménagement de passes à canoës sur les seuils, réalisation de bassins de slalom, mise en œuvre d'une signalétique, et édition de topoguides.

La pratique du canoë est souvent arrêtée en période d'étiage. Sur la basse vallée de l'Aveyron, on note la présence de micro-barrages temporaires officieux. Cette obstruction permet de créer des éclusées. Ainsi un débit minimal est conservé pour la pratique du canoë. Le débit des cours d'eau et la continuité écologique sont altérés et les étiages sont accentués à l'aval. Il serait intéressant de réfléchir à des aménagements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoë et débit d'étiage.

2.2.7.3. La baignade

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : CARTE N° 52 ZONES DE BAINADES

ANNEXE 2_23 : QUALITE DES EAUX DE BAINADE

Les deux sites officiels de baignades (Plan d'eau du Val de Lenne et Lac Cisba), sont de bonne qualité (ARS, 2012). Beaucoup de lieux de baignades, non officiels, existent : campings avec un accès à la rivière, cours d'eau à proximité des grandes agglomérations ou de sites classés, comme l'Aveyron à « Gourgassié » (5 km de Villefranche de Rouergue) ... Une attention particulière doit être apportée à ces sites non officiels : ils ne bénéficient pas de contrôle de qualité et l'eau stagnante peut provoquer le développement de cyanobactéries.

²² Schéma départemental de développement du loisir pêche

La pression liée aux pratiques des loisirs aquatiques n'est qu'approximativement mesurable actuellement. La surfréquentation peut perturber les espèces faunistiques liées aux milieux aquatiques et dégrader les milieux naturels par la concentration de sources de nuisances (sonores, piétinement etc.).

A RETENIR : Pression loisirs liés à l'eau

- Le tourisme et notamment les loisirs liés à l'eau sont en plein essor
- La pression liée aux loisirs aquatiques n'est qu'approximativement mesurable actuellement :
 - Un travail d'actualisation est nécessaire pour valoriser le potentiel halieutique du bassin versant
 - Il serait intéressant de réfléchir à des aménagements, sur certains seuils, conciliant pratique du canoé et débit d'étiage.
 - Avec seulement deux sites officiels, la baignade se pratique officieusement sur tout le bassin versant et plus particulièrement à proximité des campings, des grandes agglomérations ou des sites classés.

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER SOMMAIRE

Partie 3 (version n°4 , version finale : validé par l'AG de l'APCRAA du 25 mars 2015)



Partenaires financiers :



PARTIE N° 3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE 101

3.1 LES ENJEUX AU REGARD DE LA REGLEMENTATION : DE LA POLITIQUE EUROPEENNE A LA POLITIQUE LOCALE, VERS LE BON ETAT DES COURS D'EAU 101

3.2 LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE IDENTIFIEES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE 103

3.3 SYNTHESE DES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE 106

PARTIE N°3 : LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

3.1 LES ENJEUX AU REGARD DE LA REGLEMENTATION : DE LA POLITIQUE EUROPEENNE A LA POLITIQUE LOCALE, VERS LE BON ETAT DES COURS D'EAU

ANNEXE 3-1 : Synthèse du SDAGE 2016 2021

ANNEXE 3-2 : PDM de l'UHR Aveyron

Le contrat de rivière Aveyron amont s'inscrit dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eaux souterraines et superficielles. Les enjeux et les objectifs du territoire Aveyron amont devront être présentés au regard de la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'eau), du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) 2016-2021, de son PDM (Programme De Mesures), et du PAOT (Plan d'actions Opérationnel Territorialisé).

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE, issue du parlement européen, établit un nouveau cadre pour une politique communautaire de l'eau. Dans ce domaine, elle fixe des objectifs et des échéances, pour l'atteinte du « bon état » des masses d'eau, la non dégradation des masses d'eau et la réduction des substances dangereuses.

Le SDAGE¹ 2016-2021 du bassin Adour Garonne définit, pour une période de 6 ans, les priorités de la politique de l'eau permettant une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques et de leurs usages. 4 grandes orientations sont identifiées et déclinées en une série de dispositions (Agence de l'Eau Adour Garonne, projet de SDAGE 2016-2021, 29 septembre 2014).

Orientation A : créer des conditions de gouvernance favorables, 37 dispositions

- Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts,
- Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques,
- Mieux évaluer le coût des actions et les bénéfices environnementaux,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire,

Orientation B : réduire les pollutions, 43 dispositions

- Agir sur les rejets de polluants issus de l'assainissement des activités industrielles,
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée,
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs,

Orientation C : améliorer la gestion quantitative, 21 dispositions

- Approfondir les connaissances et valoriser les données,
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique,
- Gérer les situations de crise (sécheresses...),

¹ Document non validé, consultation du public en cours

Orientation D : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques, 51 dispositions

- Réduire l'impact des aménagements hydrauliques,
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral,
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau,
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments,
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation, (thématique commune entre le SDAGE et le PGRI)

Ces prescriptions sont traduites en actions, les mesures, du PDM. Ce document constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE, essentiellement en application de la DCE. On distingue les mesures « de base », qui découlent de l'application de la législation, et les mesures « complémentaires ». La figure ci-dessous illustre le PDM à l'échelle du bassin versant Aveyron.

Le PDM¹ décliné localement dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) de chaque département. Ce document décline les actions concrètes à mettre en œuvre par masse d'eau : identification du maître d'ouvrage de l'action, échéances de mise en œuvre, éléments de financement, Les futurs PAOT sont en cours de rédaction par les services déconcentrés de l'Etat (MISEN). Leurs préconisations seront intégrées au dossier définitif.

PDM 2016-2021 pour le bassin versant Aveyron

UHR Aveyron

Principaux enjeux

- Pollution domestique et industrielle (points noirs résiduels : Séverac, Belcastel, Najac...)
- Pollution agricole : élevage, grandes cultures, arboriculture
- Zones humides et tourbières (Lévezou, Palanges)
- Gestion des débits d'étiage (irrigation)
- Hydro-morphologie : barrages hydroélectriques, aménagements hydro-agricoles...

Objectif bon état écologique

Masses d'eau superficielles

Cours d'eau

- Bon état ou bon potentiel 2015
- Bon état ou bon potentiel 2021
- Bon état ou bon potentiel 2027 ou moins strict

Lacs, côtiers et transition

- Bon état ou bon potentiel 2015
- Bon état ou bon potentiel 2021
- Bon état ou bon potentiel 2027 ou moins strict

Objectif bon état chimique

Industrie - Artisanat	
Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat
Dispositif de maintien des performances	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à stabiliser ses performances
RSDE	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE)
Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
Pollutions diffuses agricole	
Limitation du transfert et de l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> ■ Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des agences de la Directive nitrates ■ Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
Limitation des apports diffus	■ Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
Pratiques pérennes	■ Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
Elaboration d'un programme d'action AAC	■ Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
Limitation des pollutions ponctuelles	■ Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates
Pollutions diffuses hors agriculture	
Limitation des apports de pesticides	■ Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Resource	
Economie d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités ■ Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
Règles de partage de la ressource	■ Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Gestion de crise sécheresse	■ Etablir et mettre en place des modalités de gestion en situation de crise liée à la sécheresse
Soutien d'étiage	■ Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
Resource de substitution ou complémentaire	■ Mettre en place une ressource de substitution ou une ressource complémentaire
Gestion des ouvrages et réseaux	■ Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage
Milieux aquatiques	
Etude globale et schéma directeur	■ Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
Etude de diagnostic	■ Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
Création d'un ouvrage d'œuvre	■ Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

LIBELLÉ DE LA MESURE	DESSCRIPTIF DE LA MESURE
Gouvernance Connaissance	
Etude transversale	Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles)
Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
	Mettre en place ou renforcer un SAGE
Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Assainissement	
Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
Pluvial strictement	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
Réseau	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (appellations de toutes tailles)
	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (appellations ≥ 2 000 EH)
Assainissement non collectif	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
	Construire ou renforcer un dispositif de traitement de traitement ou de

3.2 LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIERE IDENTIFIEES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le SDAGE identifie 33 masses d'eau superficielles (sur 41) et 1 masse d'eau souterraine (sur 4) dont l'état est inférieur à bon. Reconquérir le bon état des masses d'eau du bassin versant Aveyron amont tout en prenant en compte les activités du territoire est l'**objectif du contrat de rivière Aveyron amont**.

Le diagnostic réalisé dans le cadre du présent dossier sommaire, l'analyse des orientations et des mesures du SDAGE et du PDM 2016-2021, les conclusions de l'étude d'opportunité concernant la mise en œuvre d'un outil de gestion intégrée dans le bassin versant (LAVERGNE, 2009), la concertation locale des acteurs du territoire ont permis de dégager les grands enjeux et objectifs du contrat de rivière Aveyron amont².

➤ **Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°54 Stations de mesures, Carte n°55 Rejets résidentiels, Carte n°56 Alimentation en eau potable

L'état physico-chimique DCE des eaux superficielles, au regard de 29 stations du bassin versant en 2012, est considéré comme « moyen » pour 11 stations, « médiocre » ou « mauvais » pour 5 stations. Ces déclassements sont dus aux paramètres nutriments. On note aussi ponctuellement dans la rivière Aveyron des concentrations en phytosanitaires et en HAP supérieures aux normes de qualité, et pour 2 captages d'eau potable desservant des hameaux des concentrations en nitrates supérieures aux normes de qualité.

Améliorer la qualité de l'eau est prioritaire pour le maintien de tous les usages (l'adduction en eau potable, l'abreuvement du bétail, les loisirs d'eaux vives, la pêche...) et indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau.

Les objectifs du contrat de rivière, sur le volet qualité, seront :

- ✓ Améliorer le suivi qualité
- ✓ Améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration des rejets
- ✓ Améliorer la gestion des eaux pluviales
- ✓ Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau
- ✓ Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable

➤ **Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°57 Hydromorphologie

L'absence de synthèse hydromorphologique à l'échelle du bassin versant ne permet pas d'asseoir une vision concise de ces dysfonctionnements. Toutefois l'expertise locale, à

² Les priorités d'interventions seront définies dans le dossier définitif au regard des expertises locales, de la capacité de résilience et de réversibilité des milieux aquatiques et des objectifs identifiés dans le SDAGE et le PDM.

étouffer par des diagnostics de terrain (PPG) et des inventaires zones humides, identifie plusieurs types de pressions :

- des têtes de bassin versant drainées, notamment sur les plateaux du Ségala,
- des affluents, tel que l'Alzou et la Serre, busés et recalibrés par des aménagements agricoles ou urbains,
- des berges de l'Aveyron inertes (présence de murs anciens ou d'enrochements réalisés dans les années 1970 à 1990), particulièrement à proximité des agglomérations de Rodez et de Villefranche
- une continuité altérée avec par exemple 140 obstacles à l'écoulement sur l'axe Aveyron (ROE).

Préserver et restaurer ces milieux, assurant le maintien de la biodiversité, l'autoépuration des rivières, la régulation des eaux en période de crue et d'étiage, concourt à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Les objectifs du contrat de rivière, sur le volet milieux, seront :

- ✓ Améliorer la continuité écologique
- ✓ Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant

➤ **Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°58 Loisirs liés à l'eau

Le tourisme, et plus particulièrement les loisirs liés à l'eau, sont en plein essor. Ces activités pleine nature concernent la pêche loisir, la baignade, le canoë... . Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la découverte du riche passé médiéval est souvent l'occasion de pratiquer le canoë dans les gorges de l'Aveyron.

Valoriser la richesse des paysages, de la faune et de la flore du bassin versant, à travers différentes activités nature, doit concourir à préserver ces milieux remarquables.

Les objectifs du contrat de rivière, sur le volet loisir liés à l'eau seront :

- ✓ Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine
- ✓ Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques

➤ **La prévention des inondations**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°59 Inondation

L'Aveyron et ses affluents présentent des hautes eaux hivernales. La vulnérabilité aux inondations est particulièrement forte autour des deux principaux pôles urbains (Rodez et Villefranche) et de plusieurs villages de la vallée. 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013. Les acteurs du territoire remarquent depuis plusieurs années une montée des eaux beaucoup plus rapide. Des hypothèses comme

l'aménagement du territoire et les évolutions climatiques sont avancées pour expliquer cette tendance.

Aménager durablement le territoire en restaurant les zones d'expansions de crues et en ralentissant naturellement les écoulements (zones humides, haies, ...) contribue à réduire l'aléa inondation tout en préservant et restaurant les fonctionnalités des milieux aquatiques et la dynamique naturelle des cours d'eau.

Les objectifs du contrat de rivière, sur le volet inondations, seront :

- ✓ Améliorer la connaissance sur l'aléa et le risque inondation
- ✓ Préserver, restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides
- ✓ Ralentir la vitesse de l'eau pour favoriser son infiltration
- ✓ Sensibiliser la population aux risques d'inondations
- ✓ Être associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations

➤ **Une ressource en eau durable**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°60 Prélèvements en 2012

L'Aveyron, caractéristique des rivières de moyenne montagne, présente des étiages sévères. Ce contexte entraîne un non-respect du Débit d'Objectif d'Etiage au point nodal de Laguépie 4 années sur 10 pour la période 1991-2000. A noter que la valeur du DOE de 1,6 m³/s fixée par le SDAGE 2010-2015 à Laguépie fait aujourd'hui l'objet de discussions entre l'administration et les représentants d'usagers. La fonction de dilution de la station d'épuration de Rodez n'étant plus un enjeu (mise aux normes des rejets), le DOE pourrait être révisé à la baisse, à la faveur de sa référence naturelle soit 1,1 m³/s. En considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle, sur la période 1991-2000 le « non-respect du DOE » serait en moyenne de 2 années sur 10.

Gérer durablement la ressource en eau est nécessaire pour concilier le bon état des masses d'eau et les activités du territoire (prélèvements agricoles, industriels et loisirs liées à l'eau).

Les objectifs du contrat de rivière, sur le volet quantité, seront :

- ✓ Anticiper les périodes de crise
- ✓ Améliorer la gestion de la ressource en eau
- ✓ Economiser l'eau
- ✓ Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron

➤ **Une organisation légitime et pérenne pour mettre en œuvre le contrat de rivière**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°61 Gouvernance

L'association de préfiguration du contrat de rivière a été créée à l'automne 2012 à l'initiative de trois structures gestionnaires des milieux aquatiques. Ce sont aujourd'hui 62 communes qui adhèrent à ces trois structures, soit 87% de la surface du bassin versant.

L'APCRAA, en charge de l'élaboration du contrat de rivière, est créée pour une durée limitée à son objet social, de préfigurer la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant. Ce syndicat devra créer les conditions favorables pour une gouvernance opérationnelle, légitime et pérenne afin de mettre en œuvre les actions identifiées dans le contrat de rivière³.

Les objectifs du contrat de rivière, sur la structure porteuse de la démarche, seront :

- ✓ Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière
 - ✓ Etre associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant
- Une approche concertée sur les questions de l'eau

Sur 1 560 km², la rivière Aveyron et ses affluents, traversent une diversité de paysages et sur lesquels s'exercent de nombreuses activités. Ce territoire, majoritairement rural avec une activité agricole et artisanale disséminées dans tout le bassin versant, est ponctué par quelques grandes industries conséquentes dans les agglomérations de Rodez et Villefranche. Par le passé, des grands projets d'aménagements ont divisé les acteurs du territoire. Ces situations conflictuelles ont été un véritable frein à la mise en œuvre d'outils de gestion concertée de bassin versant. La solidarité de bassin versant amont aval et urbain rural est donc une des clés de réussite du futur contrat de rivière.

Pour mener à bien les actions et ainsi garantir l'atteinte du bon état des masses d'eau, il est nécessaire de renforcer l'idée d'appartenance à un bassin versant pour que les enjeux liés à l'eau soient partagés avec tous les acteurs du territoire.

Les objectifs du contrat de rivière, sur la gouvernance, seront :

- ✓ Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural
- ✓ Être associé aux grands projets d'aménagements
- ✓ Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques

3.3 SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE ⁴

Les grandes orientations identifiées par les acteurs locaux sont présentées, dans le tableau ci-dessous, au regard des 5 volets du contrat de rivière⁵ (circulaire ministérielle n° 3 du 30 janvier 2004) :

³ Notamment dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI

⁴ On notera que les grandes orientations identifiées correspondent globalement aux conclusions de l'étude sociologique réalisé en 2009 (LAVERGNE 2009)

⁵ Les priorités d'intervention seront définies dans le dossier définitif au regard des expertises locales, de la capacité de résilience et de réversibilité des milieux aquatiques et des objectifs identifiés dans le SDAGE, le PDM et le PAOT 2016-2021.

- Volet A : les travaux de lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux
- Volet B1 : les travaux de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, de mise en valeur des milieux aquatiques, des paysages, de protection des espèces piscicoles, nécessaires pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau,
- Volet B2 : les actions de prévention des inondations et de protection contre les risques concernant les zones urbanisées,
- Volet B3 : les travaux d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource ainsi que la protection des ressources en eau potable,
- Volet C : la coordination, l'animation, le suivi et la réalisation du bilan du contrat

VOLET	ENJEUX	OBJECTIFS
A	Une eau qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	Améliorer le suivi qualité
		Améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration des rejets
		Améliorer la gestion des eaux pluviales
		Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau
		Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable
B1	Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	Améliorer la continuité écologique
		Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.
	Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine
		Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques
B2	Prévention des inondations	Améliorer la connaissance sur l'aléa et le risque inondation
		Préserver, restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides
		Ralentir la vitesse de l'eau pour favoriser son infiltration
		Sensibiliser la population aux risques d'inondations
		Etre associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations
B3	Une ressource en eau durable	Anticiper les périodes de crise
		Améliorer la gestion de la ressource en eau
		Economiser l'eau
		Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron
C	Une organisation légitime et pérenne	Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière
		Etre associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant
	Une approche concertée sur les questions de l'eau	Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural
		Être associé aux grands projets d'aménagements
		Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques

APCRAA

Mairie - 1, place du Portail-Haut

12390 - RIGNAC

Tel : 05.65.63.58.21 ou 06.81.31.45.90

Courriel : aveyron.amont@gmail.com

CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

DOSSIER SOMMAIRE

Partie 4 (version n°4, version finale : validé par l'AG de l'APCRAA du 25 mars 2015)



Partenaires financiers :

SIAH
De la Haute vallée
de l'Aveyron

**GRAND
RODEZ**
communauté d'agglomération

SIAYA

PARTIE N°4 : LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE	110
4.1 LES ACTIONS PRE IDENTIFIEES.....	110
4.1.1 Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	110
4.1.2 Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	113
4.1.3 Des loisirs liés a l'eau respectueux des milieux aquatiques.....	114
4.1.4 Prévention des inondations	116
4.1.5 Une ressource en eau durable	118
4.1.6 Une organisation légitime et pérenne	120
4.1.7 Une approche concertée sur les questions de l'eau.....	121
4.1.8 Synthèse du programme previsionnel d'action.....	123
4.2 LES MOYENS DE SUIVI ET D'EVALUATION	127
4.3 AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE LORS DU DOSSIER DEFINITIF	127
4.4 LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS	129
4.5 LE COMITE DE RIVIERE : PROPOSITION	130

PARTIE N° 4 : LE PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS ET L' ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

4.1 LES ACTIONS PRE IDENTIFIEES

Pour chaque volet du contrat de rivière une première phase de concertation a permis de préidentifier des actions. Cette liste, présentée ci-dessous, n'est pas exhaustive. La définition précise de ces actions sera réalisée, lors d'une concertation plus large, dans le dossier définitif.

Les priorités d'intervention seront définies dans le dossier définitif au regard des expertises locales, de la capacité de résilience et de réversibilité des milieux aquatiques et des objectifs identifiés dans le SDAGE, le PDM et le PAOT 2016-2021.

4.1.1 UNE EAU DE QUALITE COMPATIBLE POUR TOUS LES USAGES, DONT L'AEP

✓ **Améliorer le suivi qualité**

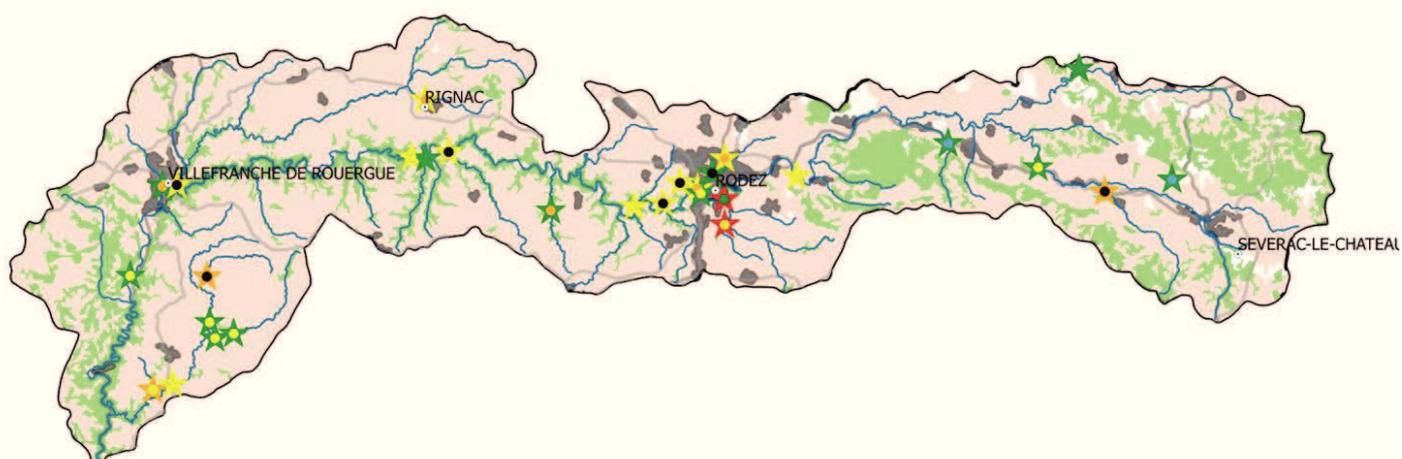
ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°54 Stations de mesures

La qualité des masses d'eau superficielles est suivie par 29 stations réparties sur l'Aveyron et ses principaux affluents (l'Olip, la Serre, l'Alzou, la Serène ...) et pour les masses d'eaux souterraines par 2 stations. Un travail complémentaire sera engagé, lors de l'élaboration du dossier définitif, pour mieux connaître et appréhender la pertinence des réseaux de mesures au regard des objectifs du contrat de rivière.

Stations de mesures

Carte n°54

- La qualité des masses d'eau superficielles est suivie par 29 stations réparties sur l'Aveyron et ses principaux affluents (l'Olip, la Serre, l'Alzou, la Serène ...) et pour les masses d'eaux souterraines par 2 stations.



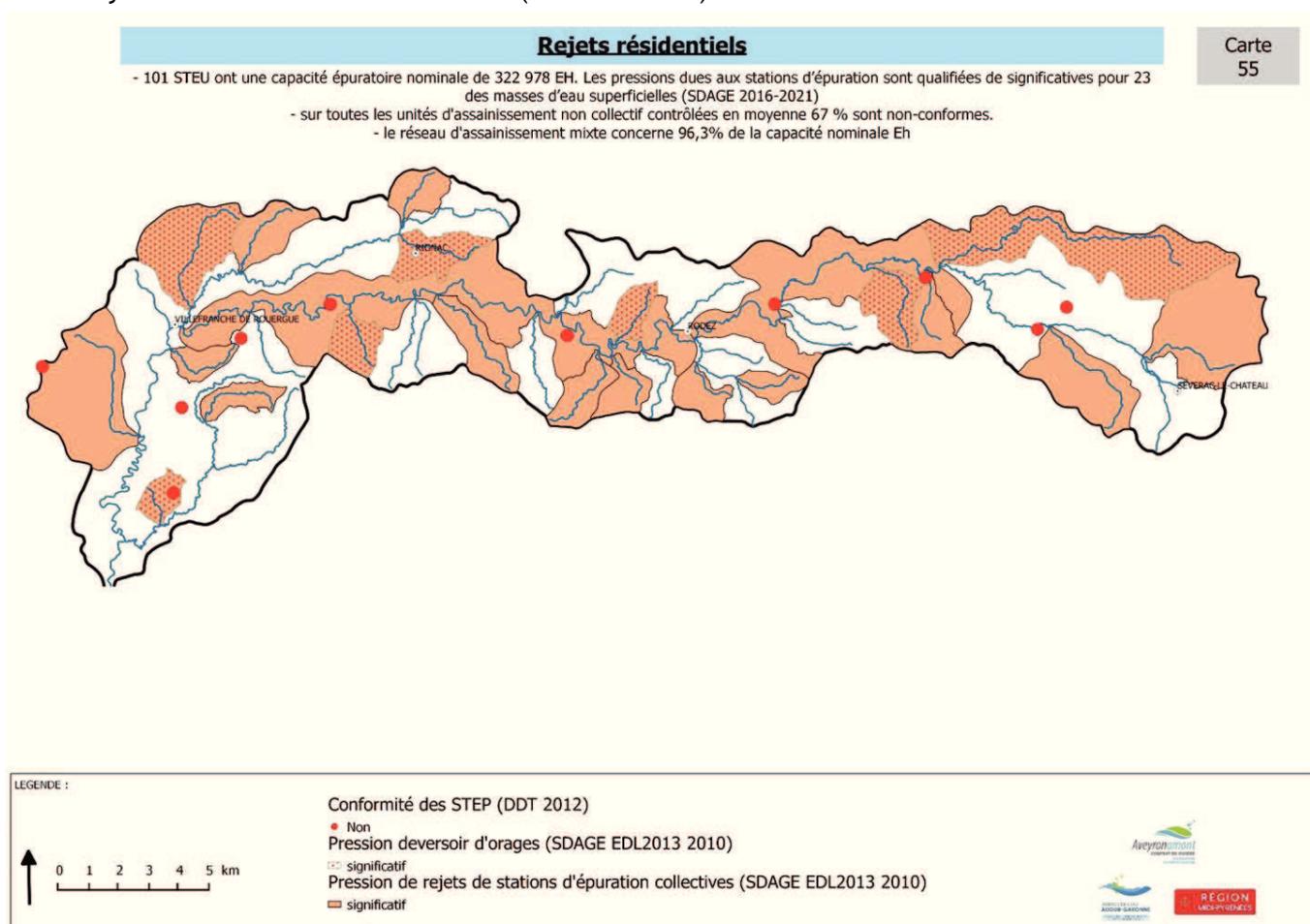
Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Pérenniser les stations de suivi qualité à travers un maître d'ouvrage unique pour les collectivités locales,
- Adapter et compléter ce réseau de surveillance (suivi de polluants spécifiques, suivi et évaluation du contrat de rivière ...)

✓ **Améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration des rejets**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°55 Rejets résidentiels

D'après le SDAGE 2016-2021, les pressions dues aux stations d'épuration, rejets non-conformes ou directs dans une identité hydrographique, sont qualifiées de significatives pour 23 des masses d'eau superficielles (soit 54 % de la surface du bassin Aveyron amont) (EDL 2013). D'autre part sur toutes les unités d'assainissement non collectif contrôlées, en moyenne 67 % sont non-conformes (au sens strict).



Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Améliorer, grâce à un travail en étroite collaboration avec les collectivités concernées, les systèmes de traitement des eaux usées présentant des dysfonctionnements (installations et réseaux) et impactant les milieux aquatiques,
- Harmoniser, à l'échelle du bassin versant, les diagnostics des assainissements non collectifs (critères et état d'avancement des diagnostics effectués),

- Engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des assainissements non collectifs à l'échelle du bassin versant .

✓ **Améliorer la gestion des eaux pluviales**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°55 Rejets résidentiels

D'après le SDAGE 2016-2021 (EDL 2013), les débordements de déversoirs d'orages ont une pression significative sur 8 masses d'eau superficielles (soit 15 % de la surface du bassin versant). La gestion des eaux pluviales concerne essentiellement les pôles urbains du Ruthénois et du Villefranchois.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Améliorer le fonctionnement des déversoirs d'orages, notamment vis-à-vis des macro-polluants,
- Améliorer et optimiser les réseaux unitaires et mixtes, notamment vis-à-vis des macro-polluants,

✓ **Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau**

Les activités présentes sur le bassin versant vont de grandes industries, concentrées dans les villes d'Onet-le-Château, Rodez et Villefranche, à l'artisanat et l'agriculture, avec 181 931 UGB. Dans la perspective de mettre en œuvre des actions cohérentes avec les problématiques du territoire et efficaces pour retrouver le bon état des cours d'eau, une étude pour améliorer la connaissance sur la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines sera engagée lors de l'élaboration du dossier définitif. Ces résultats permettront de définir les masses d'eau et les interventions prioritaires.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Accompagner les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, ...). Par exemple il pourra s'agir de promouvoir et étendre les actions pilotes approuvées dans le bassin versant Serène à tout le bassin versant Aveyron amont,
- Réduire et limiter les pratiques impactant la qualité physico-chimique et chimique de l'eau,
- Etre associé et communiquer davantage avec les représentants du monde forestier.

✓ **Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable**

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°56 Alimentation en eau potable

En 2012, 3 100 874 m³ ont été prélevés au niveau de 31 captages. La qualité des eaux distribuées est globalement conforme aux normes en vigueur. La définition des périmètres de protection éloignés seraient à conforter dans les prochaines années.

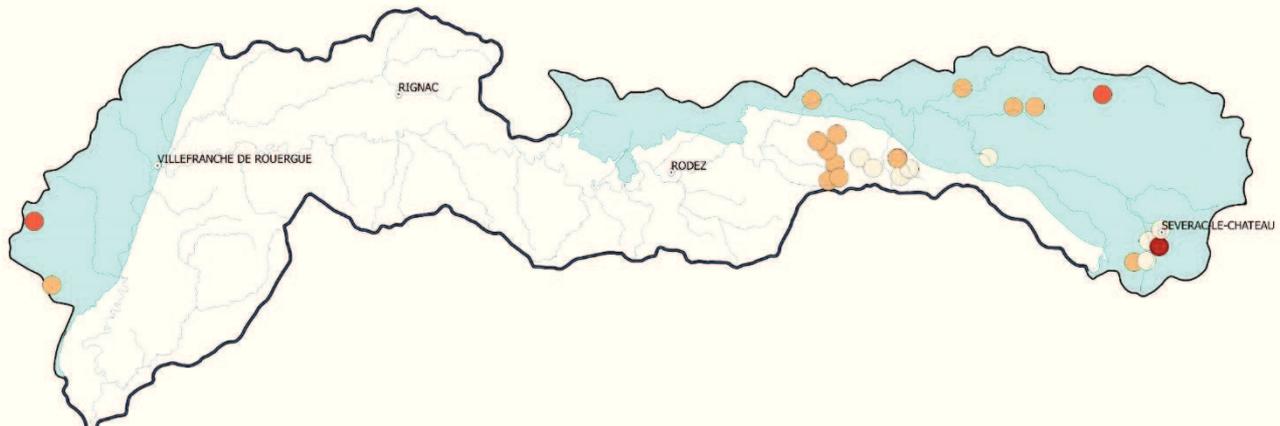
Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Accompagner la procédure de définition et le diagnostic des activités présentes sur les périmètres de protection des captages,
- Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des aquifères en présence d'activités à risques,
- Mettre en œuvre un programme d'actions sur les captages d'eau potable prioritaires.

Alimentation en eau potable

Carte
56

- en 2012 3 100 874 m3 ont été prélevés au niveau de 31 captages
- la définition des périmètres de protection éloignés seraient à conforter dans les prochaines années.



4.1.2 UN BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°57 Hydromorphologie

✓ Améliorer la continuité écologique

La continuité sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement (seuils, barrages, digues) (ROE, 2012) dont 26 sur l'Aveyron classé en liste 2.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Etudier le gain d'une restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau,
- Communiquer et sensibiliser autour d'une gestion concertée des seuils.

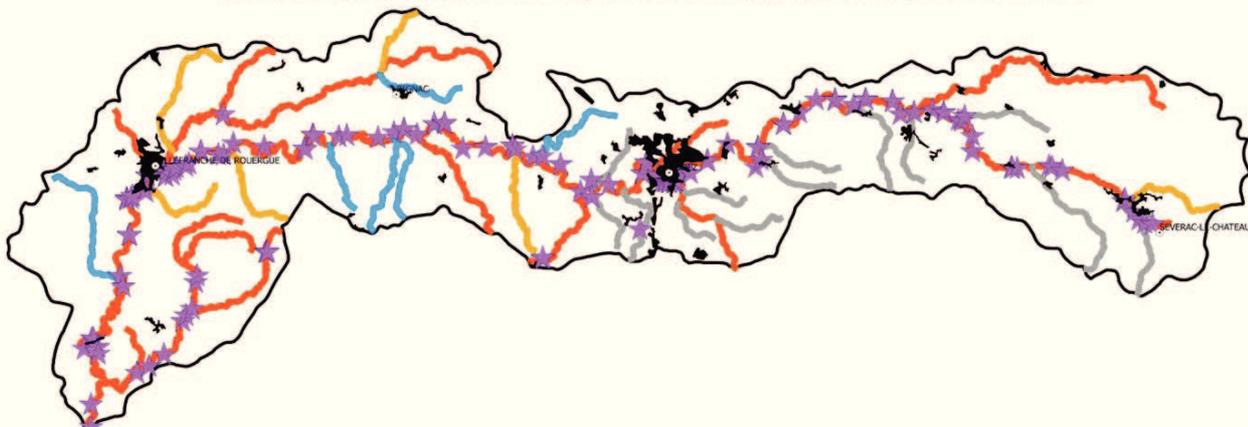
✓ Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant

Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (PPG), des diagnostics et des travaux sont réalisés sur certains cours d'eau du bassin. Cette expertise locale, à étoffer par les diagnostics complémentaires en cours ou à programmer (PPG et inventaires zones humides), identifie plusieurs types de pressions : des têtes de bassin versant drainées, des affluents, tel que l'Alzou et la Serre, busés et recalibrés par des aménagements agricoles ou urbains, des berges de l'Aveyron inertes (présence de murs anciens ou d'enrochements datant des années 1970 à 1990), particulièrement à proximité des agglomérations de Rodez et de Villefranche

Hydromorphologie

Carte n°57

- la continuité sur la rivière Aveyron est altérée par 140 obstacles à l'écoulement (seuils, barrage, digues) (ROE, 2012) dont 26 sur l'Aveyron classé en liste 2. Les ouvrages à vocation hydroélectrique concernent 20 % des ouvrages du bassin dont 87 % sur l'Aveyron.
- dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques (PPG), des diagnostics et des travaux sont réalisés. Cette expertise locale, est à étoffer par des diagnostics complémentaires en cours ou à programmer (PPG et inventaires zones humides)
- plusieurs types de pressions sont identifiées : des têtes de bassin versant drainées, des affluents, tel que l'Alzou et la Serre, busés et recalibrés par des aménagements agricoles ou urbains, des berges de l'Aveyron inertes (présence de murs anciens ou d'enrochements datant des années 1970 à 1990), particulièrement à proximité des agglomérations de Rodez et de Villefranche



LEGENDE :

- ★ Répartition des obstacles à l'écoulement (services eau france, 2013)
- Pression hydromorphologique
 - Pression
 - Pression potentielle
 - A diagnostiquer
- Zones urbaines (CLC 2006)



Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

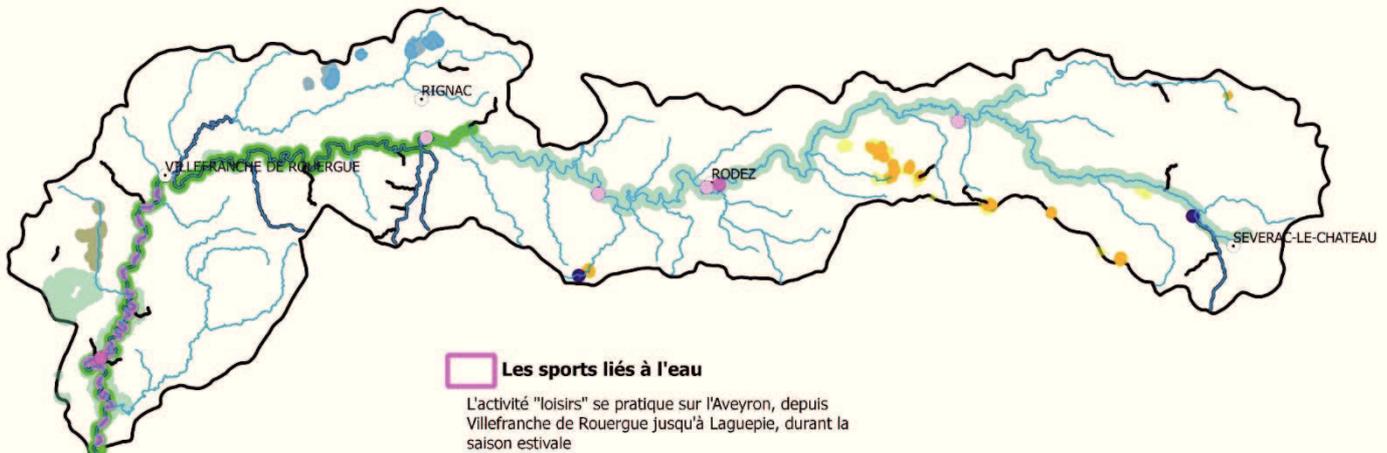
- Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics de cours d'eau complémentaires et des inventaires de zones humides,
- Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion cours d'eau (PPG) intégrant les zones humides, l'hydromorphologie, les espèces invasives. Des sous-bassins versants pourront intégrer des programmes d'actions pilotes.
- Maîtrise foncière et d'usage pour renforcer la préservation de zones humides particuliers.

4.1.3 LES LOISIRS LIÉS A L'EAU RESPECTUEUX DES MILIEUX AQUATIQUES

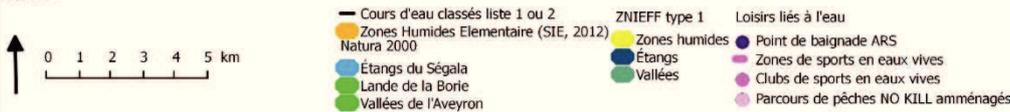
ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°58 Loisirs liés à l'eau

Loisirs liés à l'eau

- 3 zones NATURA 2000, 22 ZNIEFF concernent les milieux aquatiques
 - différentes espèces animales ou floristiques remarquables
- le tourisme et notamment les loisirs liés à l'eau sont en plein essor



LEGENDE :



✓ Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine

Le bassin versant Aveyron amont est encore doté d'une richesse d'habitats et d'espèces patrimoniales liés aux milieux aquatiques qu'il faut préserver. On se réjouit de voir la loutre, les écrevisses à pattes blanches ... Des mesures de protection, de classement ou d'inventaires ont été prises sur le bassin versant avec 22 ZNIEFF et 2 sites NATURA 2000. Les actions identifiées dans cet objectif devront concourir à valoriser et à préserver ce patrimoine naturel.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Développer des accès à la rivière sans l'artificialiser,
- Rendre la rivière visible : créer des fenêtres paysagères, ...
- Identifier et valoriser les espaces naturels à fort potentiel

✓ Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques

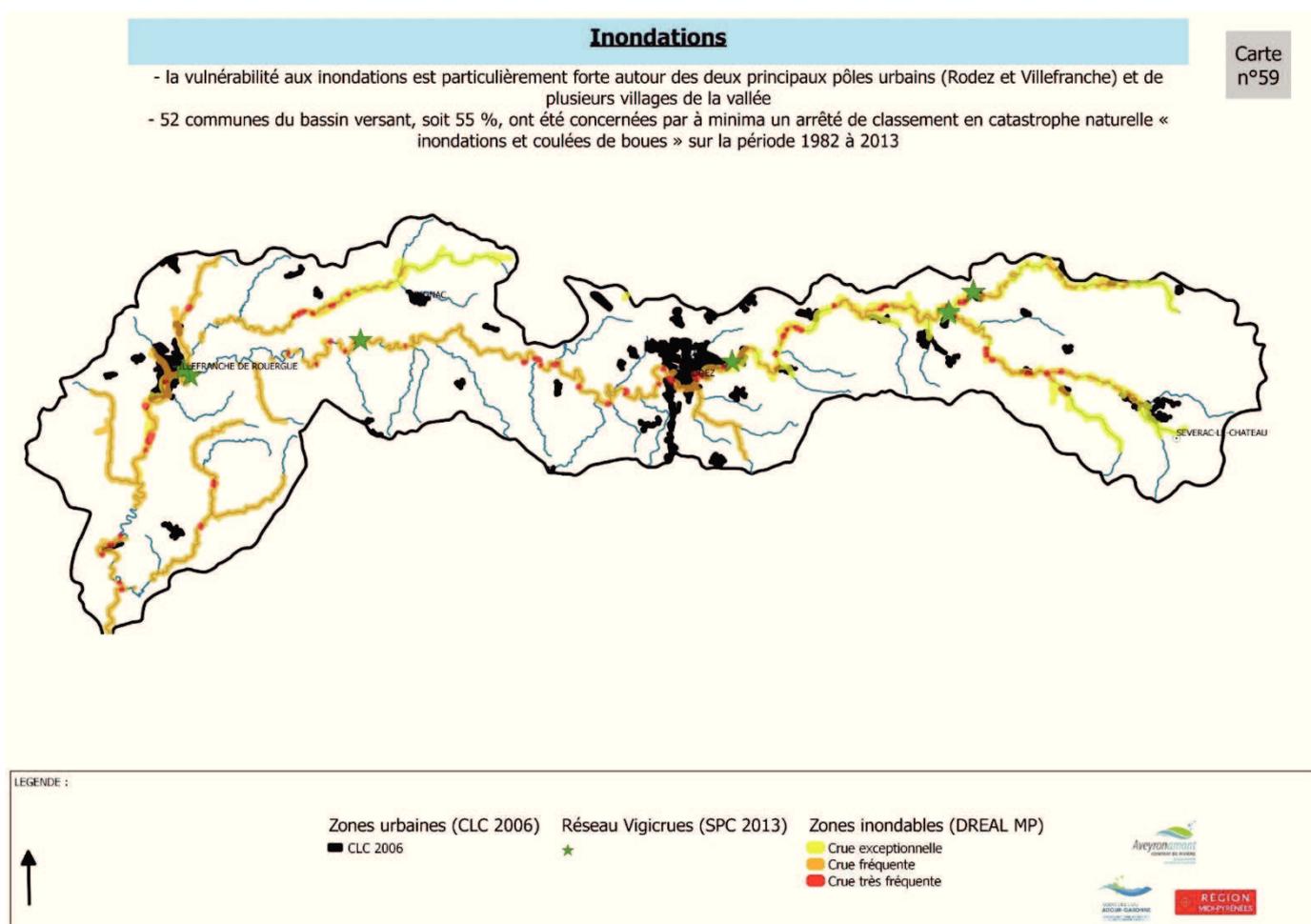
La richesse des milieux aquatiques est un atout pour le tourisme. Dans la partie aval du bassin versant, au cœur du pays des Bastides, la rivière Aveyron longe paisiblement ce riche passé médiéval (Villefranche, Najac et Belcastel). La présence d'espèces patrimoniales rares (l'anguille, le toxostome ou la vandoise) suppose que des précautions soient prises lors de la pratique de ces loisirs liés à l'eau. Le contrat de rivière accompagnera les actions visant à préserver et valoriser ce patrimoine naturel lié aux milieux aquatiques remarquables.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Participer à la mise en place du schéma de développement du loisir pêche,
- Être associé à la communication et la sensibilisation autour de la pêche loisir,
- Sur les sites les plus fréquentés par la baignade, et en étroite collaboration avec la collectivité locale, accompagner la mise en place de profil de baignade,
- Accompagner les structures de sports d'eaux vives dans la mise en œuvre de programmes de valorisation et préservation des milieux aquatiques,
- Animer des projets, sur les sites les plus fréquentés par les sports motorisés, permettant une traversée des rivières respectueuse des milieux aquatiques,
- Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour les milieux aquatiques (chartes, ...).

4.1.4 PREVENTION DES INONDATIONS

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°59 Inondation



✓ Améliorer la connaissance sur l'aléa et le risque inondation

La vulnérabilité aux inondations se concentre autour des deux principaux pôles urbains (Rodez et Villefranche) et de plusieurs villages de la vallée. La connaissance de cet aléa est très ponctuel (synthèse des données PPRI) et n'intègre pas de vision à l'échelle du bassin

versant. Des actions d'amélioration de la connaissance sur l'aléa et le risque inondation seront proposées dès 2017. En fonction des résultats de ces études un avenant au contrat de rivière pourra être proposé.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Adapter et compléter le réseau de prévision,
- Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation et identifier les bassins versants à réponse rapide,
- Etudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation,
- Identifier des secteurs pilotes pour la mise en œuvre d'actions,
- Suivre et traiter les embâcles post-crués à l'échelle du bassin versant.

✓ Préserver, restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides

La rivière Aveyron, depuis sa source jusqu'à Rodez, s'écoule dans une large plaine alluviale. Puis progressivement la rivière s'enfonce dans une vallée encaissée surplombée par les plateaux du Ségala. En amont des secteurs vulnérables aux inondations, une attention particulière sera portée à la préservation des zones humides, la reconquête et l'aménagement des zones d'expansion de crues.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Identifier et porter à connaissance les zones d'expansion de crues, notamment dans les documents d'urbanisme,
- Accompagner les pratiques permettant de préserver et de restaurer le fonctionnement des zones d'expansions de crues et des zones humides.

✓ Ralentir la vitesse de l'eau pour favoriser son infiltration

Les affluents de l'Aveyron sont aussi marqués par des crues d'une extrême rapidité liées à des épisodes pluvieux orageux localisés. Le dernier événement marquant est la crue de l'Algouse en 2007 qui a eu de lourdes conséquences, en particulier dans le secteur de Farrou.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Adapter et accompagner les pratiques urbaines, agricoles et forestières pour favoriser l'infiltration de l'eau,
- Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des têtes de bassin versant pour ralentir la vitesse de l'eau (plantation de haies ...).

✓ Sensibiliser la population aux risques d'inondations

Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... Et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima

un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Créer une culture de la gestion du risque (repères de crues ...),
- Prévenir et communiquer sur les limites des actions engagées face à des crues de retour supérieur à 30 ans.

✓ **Etre associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations**

Dans le bassin versant 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) sont approuvés, 1 PPRI est prescrit et 1 PPRI est en cours de réflexion. 40 communes ont un plan communal de sauvegarde (PCS).

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Etre associé à l'élaboration des PPRI (plan de prévention du risque inondation),
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et l'actualisation des PCS (plan communaux de sauvegarde).

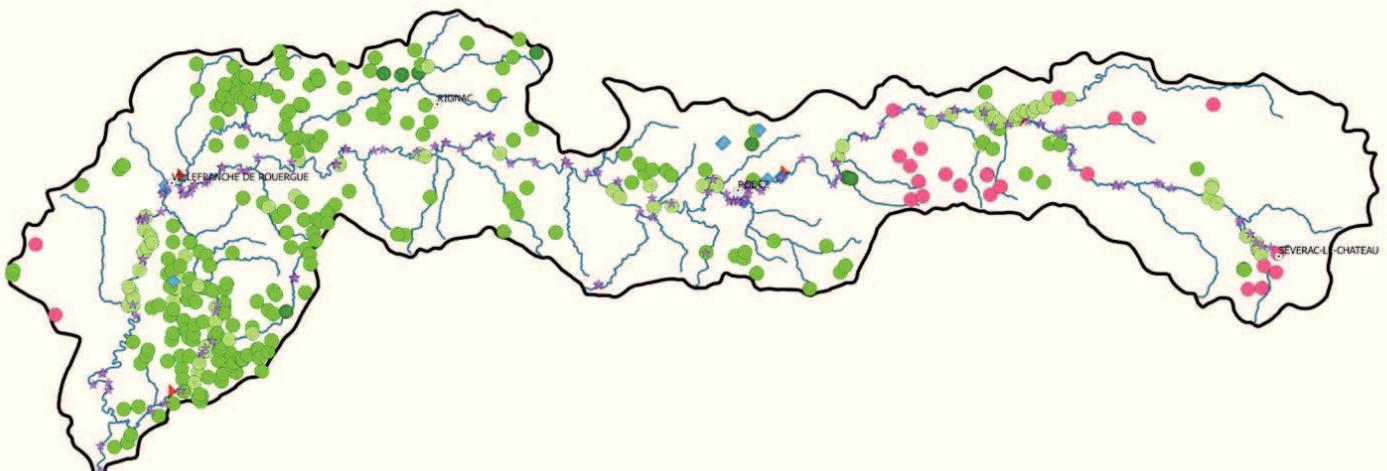
4.1.5 UNE RESSOURCE EN EAU DURABLE

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°60 Prélèvements en 2012

Prélèvements en 2012

Carte n°60

- Au total 6 435 000 m³ ont été prélevés en 2012 pour l'eau potable, les besoins agricoles et industriels.
- En 2012, les 182 points de prélèvements connus pour l'irrigation concernent pour à 82 % des prélèvements depuis des retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Les prélèvements agricoles représentent un volume total de 2 719 428 m³.
- Actuellement le bassin versant Aveyron est identifié avec un déséquilibre quantitatif important. En d'autres mots, à l'échelle de l'unité hydrographique Aveyron, le volume prélevable est inférieur de plus de 20% au volume prélevé en année quinquennale sèche.



LEGENDE :



- * Répartition des obstacles à l'écoulement (services eau france, 2013)
- ◆ Points de prélèvements industriels (SIE, 2012)
- Point de prélèvements AEP (SIE 2012)

Points de prélèvements agricoles (DDT, 2012)

- FORAGE OU PUIT
- RETENUE COLLINAIRE
- RIVIERE



✓ **Anticiper les périodes de crise**

4 stations sont réparties de manière homogène sur le cours d'eau Aveyron et 3 stations caractérisent l'hydrologie des principaux affluents (Serène, Alzou, Serre). Mais actuellement certaines de ces stations (Pont Masson, d'Onet le Château ...) ne sont pas adaptées pour une connaissance fine des débits d'étiages. D'autre part seul le réseau karstique amont du territoire est suivi grâce aux stations du PNRGC.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Adapter, pérenniser et compléter le réseau de suivi,
- Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, volumes stockés ...).

✓ **Améliorer la gestion de la ressource en eau**

En 2012, les 182 points de prélèvements connus pour l'irrigation concernent pour à 82 % des prélèvements depuis des retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Les prélèvements agricoles représentent un volume total de 2 719 428 m³.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Etudier, sur les bassins versants de l'Alzou, de la Brienne et de la Serène, l'impact de la densité des plans d'eau sur l'hydrologie,
- Améliorer la gestion des plans d'eau, particulièrement en période d'étiage,
- Améliorer la connaissance sur les seuils (usages et mode de gestion), particulièrement en période d'étiage
- Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise

✓ **Economiser l'eau**

Au total 6 435 000 m³ ont été prélevés en 2012 pour l'eau potable, les besoins agricoles et industriels.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable,
- Inciter à la récupération des eaux pluviales pour diminuer les prélèvements,
- Promouvoir et inciter les économies d'eau pour tous les usages.

✓ **Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron**

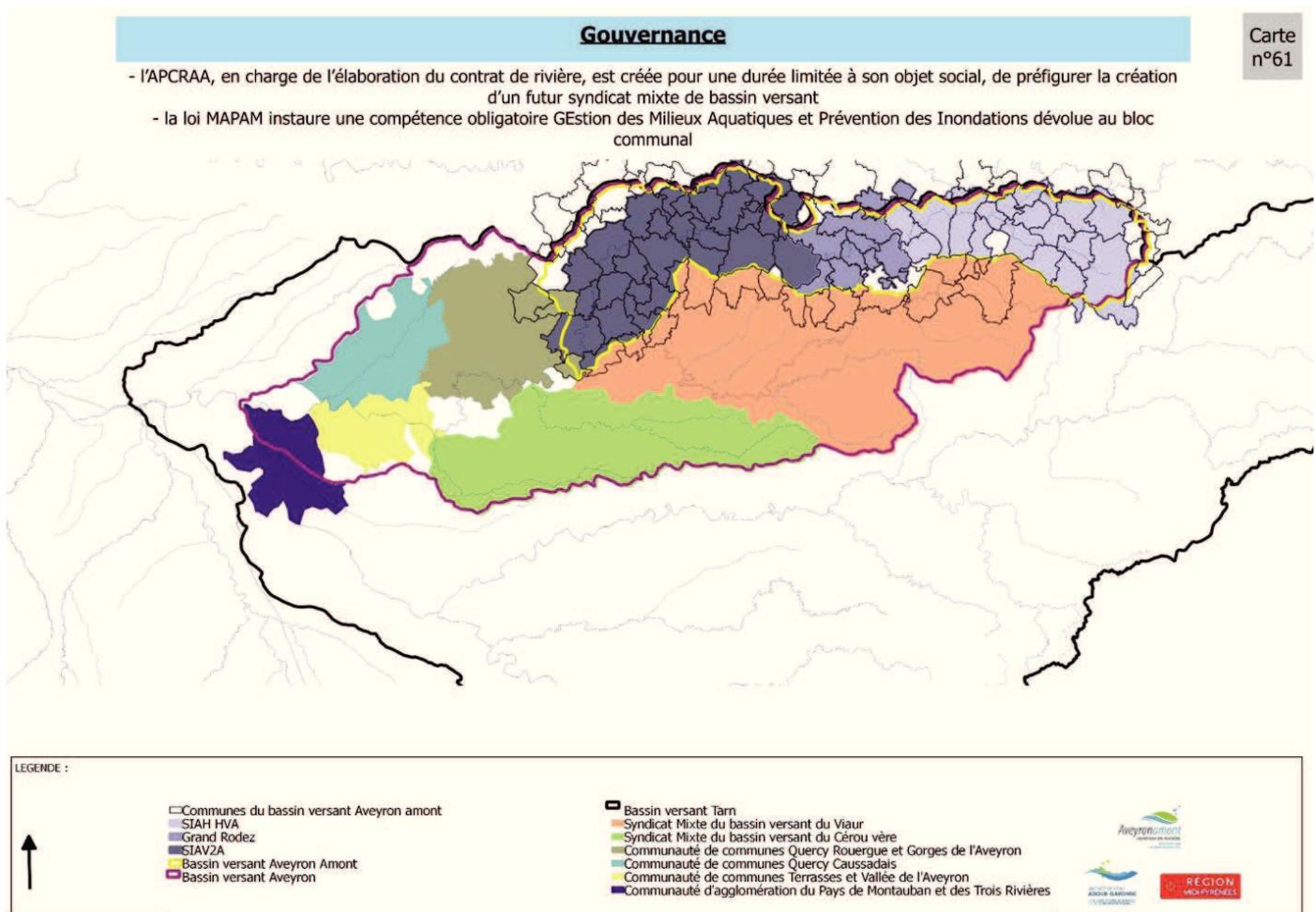
Actuellement le bassin versant Aveyron est identifié avec un déséquilibre quantitatif important¹. En d'autres mots, à l'échelle de l'unité hydrographique Aveyron, le volume prélevable est inférieur de plus de 20% au volume prélevé en année quinquennale sèche.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Etre informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...).

4.1.6 UNE ORGANISATION LEGITIME ET PERENNE

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : Carte n°61 Gouvernance



✓ Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière

L'association est créée pour une durée limitée à son objet social, à savoir préfigurer la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant ayant pour objet la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière Aveyron amont. Tout le travail engagé dans le

¹ Pour l'Aveyron au point nodal de Laguéprie, en considérant un DOE de 1,1 m³/s, révisé à sa référence naturelle, sur la période 1991-2000 le « non-respect du DOE » est en moyenne de 2 années sur 10 et sur la période 1915-2012 le « non-respect du DOE » est en moyenne de 3 années sur 10

dossier sommaire est possible grâce à l'étroite collaboration entre les trois structures gestionnaires des milieux aquatiques du bassin versant (SIAV2A, Grand Rodez, SIAH HVA). Fédérer toutes ces compétences est une des clés de réussite du projet de contrat de rivière.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Créer un syndicat mixte pour le bassin versant Aveyron amont,
 - o Fédérer les compétences à l'échelle du bassin versant Aveyron amont
 - o Adapter la structure porteuse au vue des réformes en cours (GEMAPI)
- Animer et coordonner les actions du contrat de rivière,
- Assurer le suivi technique, financier et administratif du contrat de rivière.

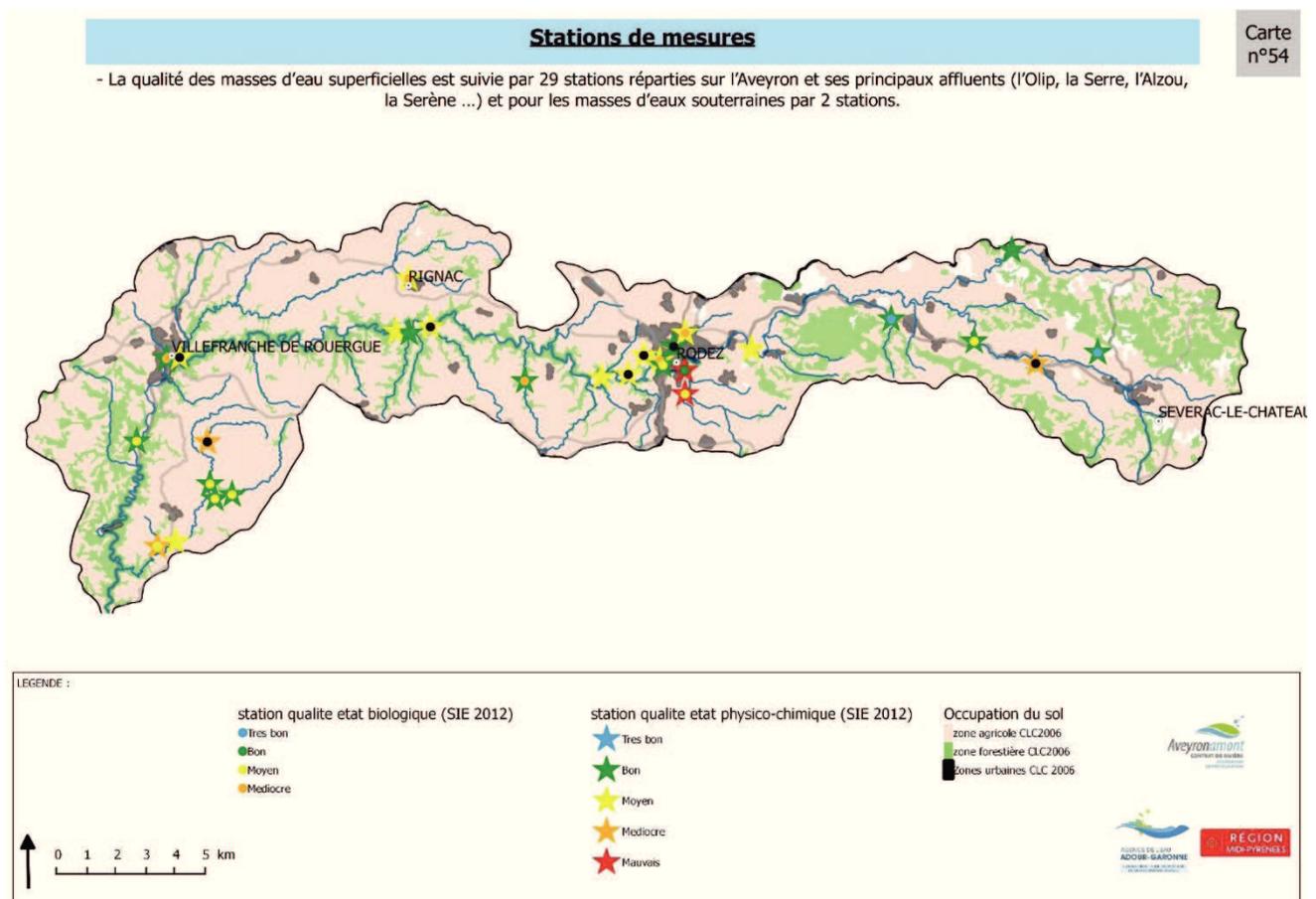
✓ Etre associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant

Aujourd'hui 62 communes adhèrent à l'APCRAA, représentant 87% de la surface de bassin versant. D'autre part l'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron amont fait partie du bassin versant Aveyron, et du bassin versant Tarn-Aveyron.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Associer toutes les communes du bassin versant hydrologique Aveyron amont à la démarche et au futur syndicat
- Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont
- Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du bassin versant Tarn Aveyron

4.1.7 UNE APPROCHE CONCERTEE SUR LES QUESTIONS DE L'EAU



✓ **Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural**

Le bassin versant Aveyron amont sur 1 560km², de sa source à Séverac-le-Château à sa confluence avec le Viaur à Laguépie, offre une grande diversité de paysage allant de forêts, aux pôles urbains jusqu'aux plateaux agricoles du Ségala.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin
- Valoriser les retours d'expériences
- Créer un site internet et des bulletins de liaisons

✓ **Être associé aux grands projets d'aménagements**

De grands projets d'aménagements, comme la construction d'une voie express longeant l'Aveyron dans la partie amont du bassin versant, sont prévus au cours des prochaines années.

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Faire reconnaître la structure porteuse du contrat de rivière comme un acteur incontournable dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations
- Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques

✓ **Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques**

L'objectif est de développer une véritable dynamique de bassin versant avec tous les acteurs du territoire (habitants, artisans, agriculteurs, ...)

Les actions à engager dans le contrat de rivière pourraient être :

- Sensibiliser les futurs professionnels et les scolaires du bassin versant
- Communiquer autour des services rendus par la rivière

4.1.8 SYNTHÈSE DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTION

	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
A	Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	Améliorer le suivi qualité	Pérenniser les stations de suivi qualité à travers un maître d'ouvrage unique pour les collectivités locales
			Adapter et compléter le réseau de surveillance (suivi de polluants spécifiques, suivi et évaluation du contrat de rivière ...)
		Améliorer le fonctionnement des systèmes d'épuration des rejets	Améliorer, grâce à un travail en étroite collaboration avec les collectivités concernées, les systèmes de traitement des eaux usées présentant des dysfonctionnements (installations et réseaux) et impactant les milieux aquatiques
			Harmoniser, à l'échelle du bassin versant, les diagnostics des assainissements non collectifs (critères et état d'avancement des diagnostics effectués)
			Engager, poursuivre et harmoniser des programmes de réhabilitation des assainissements non collectifs à l'échelle du bassin versant
		Améliorer la gestion des eaux pluviales	Améliorer le fonctionnement des déversoirs d'orages, notamment vis-à-vis des macro-polluants
			Améliorer et optimiser les réseaux unitaires et mixtes, notamment vis-à-vis des macro-polluants
		Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	Accompagner les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, ...)
			Promouvoir et étendre les actions pilotes approuvées dans le bassin versant Serène à tout le bassin versant Aveyron amont
			Réduire et limiter les pratiques impactant la qualité physico-chimique et chimique de l'eau
		Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable	Etre associé et communiquer davantage avec les représentants du monde forestier
			Accompagner la procédure de définition et le diagnostic des activités présentes sur les périmètres de protection des captages
			Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des aquifères en présence d'activités à risques
Mettre en œuvre un programme d'action sur les captages d'eau potable prioritaires (captage grenelle ...)			
B1	Un bon fonctionnement hydromorphologique des	Améliorer la continuité écologique	Etudier le gain d'une restauration de la continuité écologique au-delà du classement actuel en liste 2 des cours d'eau
			Communiquer et sensibiliser autour d'une gestion concertée des seuils
	Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones	Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques à travers des diagnostics complémentaires de cours d'eau et des inventaires de zones humides	

	milieux aquatiques	humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant.	Poursuivre et mettre en place des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau intégrant les zones humides, l'hydromorphologie, les espèces invasives. Des sous-bassins versants pourront intégrer des programmes d'actions pilotes.
			Maîtrise foncière et d'usage pour renforcer la préservation de zones humides remarquables
	Des loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques	Valoriser la rivière comme espace de vie, de détente, de tourisme et de patrimoine	Développer des accès à la rivière sans l'artificialiser
			Rendre la rivière visible : créer des fenêtres paysagères, ...
			Identifier et valoriser les espaces naturels à fort potentiel
		Concilier les loisirs liés à l'eau et la préservation des milieux aquatiques	Participer à la mise en place du schéma de développement du loisir pêche
			Être associé à la communication et la sensibilisation autour de la pêche loisir
			Sur les sites les plus fréquentés par la baignade, et en étroite collaboration avec les collectivités locale, accompagner la mise en place de profil de baignade
			Accompagner les structures de sports d'eaux vives dans la mise en œuvre de programmes de valorisation et préservation des milieux aquatiques,
			Animer des projets, sur les sites les plus fréquentés par les sports motorisés, permettant une traversée des rivières respectueuse des milieux aquatiques
Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour les milieux aquatiques (chartes, ...)			
B2	Prévention des inondations	Améliorer la connaissance sur l'aléa et le risque inondation	Adapter et compléter le réseau de prévision
			Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation et identifier les bassins versants à réponse rapide
			Etudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation
			Identifier des secteurs pilotes pour la mise en œuvre d'actions
			Suivre et de traiter les embâcles post-crués à l'échelle du bassin versant
	Préserver, restaurer les zones d'expansions de crues et les zones humides		Identifier et porter à connaissance les zones d'expansion de crues, notamment dans les documents d'urbanisme
			Accompagner les pratiques permettant de préserver et restaurer le fonctionnement des zones d'expansions de crues et des zones humides
	Ralentir la vitesse de l'eau pour favoriser son infiltration		Adapter et accompagner les pratiques urbaines, agricoles et forestières pour favoriser l'infiltration de l'eau
			Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et des têtes de bassin versant pour ralentir la vitesse de l'eau (plantation de haies ...)
			Créer une culture de la gestion du risque (repères de crues ...)

		Sensibiliser la population aux risques d'inondations	Prévenir et communiquer sur les limites des actions engagées face à des crues de retour supérieur à 30 ans
		Etre associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations	<p>Etre associé à l'élaboration des PPRI (plan de prévention du risque inondation)</p> <p>Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et l'actualisation des PCS (plan communaux de sauvegarde)</p>
B3	Une ressource en eau durable	Anticiper les périodes de crise	Adapter, pérenniser et compléter le réseau de suivi
			Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, volume stockés ...)
		Améliorer la gestion de la ressource en eau	Etudier, sur les bassins versants de l'Alzou, de la Brienne et de la Serène, l'impact de la densité des plans d'eau sur l'hydrologie d'un bassin
			Améliorer la gestion des plans d'eau, particulièrement en période d'étiage
			Améliorer la connaissance sur les seuils (usages et mode de gestion), particulièrement en période d'étiage
			Sensibiliser et informer les usagers sur l'état de la ressource en eau pour permettre une gestion concertée et transparente en période de crise
		Economiser l'eau	Accompagner les actions d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable
			Inciter à la récupération des eaux pluviales pour diminuer les prélèvements
			Promouvoir et inciter les économies d'eau pour tous les usages
		Favoriser une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Aveyron	Etre informé des démarches de gestion quantitative à l'échelle du bassin Aveyron (définition des volumes prélevables, organisme unique, plan de gestion des étiages ...)
C	Une organisation légitime et pérenne	Se doter de moyens financiers et techniques permettant la mise en œuvre du contrat de rivière	Créer un syndicat mixte pour le bassin versant Aveyron amont : fédérer les compétences à l'échelle du bassin versant, adapter la structure porteuse au vue des réformes en cours (GEMAPI ...)
			Animer et coordonner les actions du contrat de rivière
			Assurer le suivi technique, financier et administratif du contrat de rivière
		Etre associé aux autres structures gestionnaires des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant	Associer toutes les communes du bassin versant hydrologique Aveyron amont à la démarche et au futur syndicat
			Créer un lien avec les structures à l'aval du bassin versant Aveyron amont
	Une approche concertée sur		Faciliter l'émergence d'une structure à l'échelle du grand bassin versant Tarn Aveyron
			Avoir une ligne de conduite concertée et partagée pour créer une cohésion de bassin versant
			Valoriser les retours d'expériences

	les questions de l'eau	Conforter la dynamique de bassin versant : solidarité amont-aval et urbain-rural	Créer un site internet et des bulletins de liaisons
		Être associé aux grands projets d'aménagements	Faire reconnaître la structure porteuse du contrat de rivière comme un acteur incontournable dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations
			Assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques
		Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	Sensibiliser les futurs professionnels et les scolaires du bassin versant
			Communiquer autour des services rendus par la rivière

4.2 LES MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Dans le dossier définitif, lors de l'élaboration des actions, une attention particulière sera apportée à la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat de rivière. Une méthode associant base de données et système d'information géographique sera développée.

4.3 AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE LORS DU DOSSIER DÉFINITIF

Des études complémentaires devront être engagées lors de la rédaction du dossier définitif afin d'approfondir ou d'harmoniser la connaissance. Ces compléments d'informations ont pour objectif de préciser les actions du contrat de rivière et d'identifier des indicateurs de suivi pertinent pour évaluer l'efficacité de ces opérations. Ces améliorations de connaissances seront réalisées par l'APCRAA avec l'aide de différents partenaires.

- ✓ **Améliorer la connaissance sur la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA

Partenariat : AEAG, PNRGC, SIAV2A, Grand Rodez, DDT, ONEMA, CG 12, FDPPMA, ARS,

Echéancier : 2ème semestre 2015 à 1ème semestre 2016

Dans la perspective de mettre en œuvre les actions adaptées pour l'atteinte des objectifs de la DCE, il est important de disposer d'une connaissance suffisante sur la qualité des eaux. Dans un premier temps il s'agira de recenser et synthétiser les données disponibles et de les croiser avec les données biologiques et pressions. Puis dans un second temps si besoin, une analyse sera effectuée, à partir des débits et de la pluviométrie, pour caractériser les flux et les sources de pollutions. Cette étude permettra d'identifier des sous-bassins versants pour la mise en œuvre d'actions.

- ✓ **Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des systèmes d'épuration**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA, Collectivités, SPANC

Partenariat : AEAG, PNRGC, SIAV2A, Grand Rodez, DDT, CG 12, CCI, CMA, DREAL,

Echéancier : 2ème semestre 2015 à 1ème semestre 2016

En lien étroit avec les collectivités, une analyse plus poussée de l'état des dispositifs d'assainissements (stations de traitements, réseaux, taux de raccordements, problèmes d'eaux parasites, ...) permettra de définir, chiffrer et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre, particulièrement sur les masses d'eaux dégradées.

En lien étroit avec les SPANC, il conviendra d'homogénéiser et d'améliorer la connaissance sur l'assainissement non-collectif (état d'avancement des programmes, diagnostics réalisés, ...) pour définir, chiffrer et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre.

Afin d'assurer une veille sur les micropolluants, il conviendra d'identifier l'origine de ces rejets lorsqu'ils sont mesurés en fin de processus de traitement des eaux usées (STEU > 10 000 Eh et installations classées)

✓ **Améliorer la connaissance sur la gestion des eaux pluviales**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA, Collectivités

Partenariat : AEAG, PNRGC, SIAV2A, Grand Rodez, DDT, CG 12, ...

Echéancier : 2ème semestre 2015

En lien étroit avec les collectivités, il conviendra de synthétiser les données sur les réseaux et les déversoirs d'orages présentant des dysfonctionnements avérés vis-à-vis des macro-déchets. Cette étude aura pour objectif de définir, chiffrer et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre, particulièrement sur les masses d'eaux dégradées.

✓ **Améliorer la connaissance de l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA, AEAG, CCI, CMA, CA, CRPF, ONF

Partenariat : AEAG, DDT, CG 12, CCI, CMA, CA, CRPF, ONF, ADASEA ...

Echéancier : 2ème semestre 2015 à 1ème semestre 2016

Le bassin versant Aveyron amont est caractérisé par de multiples activités : industrielles, artisanales, forestières, agricoles, infrastructures de transports, décharges. Dans un premier temps il s'agira d'identifier les sous-bassins versants prioritaires (étude « Améliorer la connaissance sur la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines ») puis d'approfondir la connaissance sur les pratiques impactant les milieux aquatiques à partir de données statistiques et géographiques, d'investigations de terrain. L'objectif sera d'améliorer la connaissance sur ces activités (typologie, critères socio-économiques, impact potentiel, ...) pour proposer un programme d'actions partagé, coordonné, chiffré et pertinent.

✓ **Harmoniser et améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques, en particulier les zones humides et l'hydromorphologie des cours d'eau**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA, SIAV2A, SIAH HVA, Grand Rodez

Partenariat : AEAG, SIAV2A, SIAH HVA, Grand Rodez, CG 12, ADASEA, DREAL, FDPPMA, ONEMA

Echéancier : 2ème semestre 2015 à 1ème semestre 2016

Dans le bassin versant Aveyron amont les diagnostics sur les milieux aquatiques sont effectués par différentes structures. L'objectif est d'harmoniser et de créer une base de données regroupant toutes les connaissances sur les milieux aquatiques (inventaire des zones humides, diagnostics de cours d'eau, hydromorphologie, données naturalistes ...) pour définir un programme d'actions unique à l'échelle du bassin versant.

✓ **Améliorer la connaissance sur les loisirs liés à l'eau respectueux des milieux aquatiques**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA, CDT, CDOS, Collectivités

Partenariat : AEAG, CG 12, ADASEA, DREAL, FDPPMA, ONEMA, CDT, CDOS, Collectivités, PETR

Echéancier : 1ème semestre 2016

Il conviendra d'améliorer la connaissance sur les loisirs liés à l'eau, notamment les sports d'eaux vives, le canoë, la baignade et la pêche loisir. Cette étude identifiera notamment le type de pratiques, le contexte socio-économique-touristique, les besoins et les opportunités

d'équipements afin de proposer une stratégie de pratiques respectueuses des milieux aquatiques, de mise en valeur paysagère, d'approche touristique et pédagogique du patrimoine liée à l'eau ...

✓ **Prévention des inondations**

Aucune étude complémentaire liée au volet inondation n'est identifiée lors de l'élaboration du dossier définitif. Les actions d'amélioration de la connaissance seront mises en œuvre durant la première année du contrat de rivière. Ces études pourraient être « de type SPI » (schéma de prévention des inondations) à l'échelle du bassin versant Aveyron amont : cartographier la vulnérabilité aux inondations, diagnostiquer et suivre les ouvrages (buses, passerelles ...) ayant un impact sur la ligne d'eau en période de crues ...

✓ **Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles**

Maître d'ouvrage potentiel : APCRAA

Partenariat : AEAG, DREAL, DDT, CCI, CG, CA, PNRGC, ARAM, OU 82

Echéancier : 2ème semestre 2015 à 1ème semestre 2016

Une analyse plus poussée sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques et des zones humides, ...), les volumes stockés, les volumes autorisés au prélèvement et les volumes prélevés permettra de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau.

4.4 LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) a été créée à l'automne 2012, à l'initiative des 3 collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques impliquées dans l'émergence du projet de contrat de rivière : le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), la communauté d'agglomération du Grand Rodez, et le syndicat mixte d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A). Ce sont donc aujourd'hui 62 communes qui adhèrent à ces 3 structures intercommunales, représentant 87% de la surface de bassin versant et 67% des communes.

L'association est créée pour une durée limitée à son objet social, de préfigurer la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant ayant pour objet la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat de rivière Aveyron amont.

La création et la mise en œuvre du syndicat de rivière Aveyron amont sera réalisé en parallèle de l'élaboration du dossier définitif.

La première étape, déjà engagée, est de réaliser un état des lieux de la gouvernance à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Cette synthèse reprendra les missions, les compétences, les

moyens humains et financiers de chaque structure. Ensuite des échanges avec d'autres structures gestionnaires des milieux aquatiques permettront d'évaluer les avantages et les inconvénients de différents modes d'organisations.

La deuxième étape consistera à définir les compétences du futur syndicat mixte de bassin versant. Cette phase, réalisée en partenariat avec les services de l'état et l'Agence de l'eau, sera fortement liée au contenu du dossier définitif et aux évolutions du cadre réglementaire (compétence GEMAPI).

En fonction des compétences du futur syndicat et des moyens existants, la troisième étape sera l'élaboration de scénarii d'organisation. Ils intégreront des réflexions sur le volet financier, la clé de répartition, les responsabilités, les évolutions du personnel

Tout au long de ces réflexions une attention particulière sera portée à l'information des collectivités du bassin versant et du personnel.

4.5 LE COMITE DE RIVIERE : PROPOSITION

Pour le comité de rivière Aveyron amont il est proposé de reprendre la composition de l'assemblée générale élargie de l'APCRAA, partenaires ayant participé à la rédaction du dossier sommaire, et d'ajouter de nouveaux membres sur proposition du COTEC et du conseil d'administration de l'APCRAA

Proposition de composition du comité de rivière	Nombre de membres
Représentants des collectivités territoriales	29
Président du Conseil Régional, ou son représentant	1
Président du Conseil Général de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses, ou son représentant	1
Présidents des syndicats d'adduction en eau potable prélevant dans le bassin versant, ou leurs représentants	6
Président de la communauté de commune Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président du PETER, ou son représentant, représentant tous les PETER du bassin versant	1
Membres de l'Assemblée générale de l'APCRAA soit 6 élus par secteurs géographiques : SIAV2A, Grand Rodez et Haute Vallée	18
Représentants de l'administration et des établissements publics	6
Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne, ou son représentant	1
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Midi-Pyrénées, ou son représentant	1
Directeur Départemental des Territoires de l'Aveyron, ou son représentant, représentant la DDT du Tarn et Garonne et de la Lozère	1
Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées, ou son représentant	1
Délégué inter-régional Aquitaine Midi-Pyrénées de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant	1
Directeur de l'Office National des Forêts, ou son représentant	1

Représentants des organisations professionnelles, des associations, et des usagers des milieux aquatiques	19
Président du Comité Départemental Olympique des Sports de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ou son représentant	1
Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles d'Oc, ou son représentant	1
Président de l'association Arbres, Haies, Paysages de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Fédération Départementale de la Chasse en Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Commission Territoriale Tarn Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin versant de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de l'association CANOPEE, ou son représentant	1
Président du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président des Centres Régionaux de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, ou son représentant	1
Président de la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron, ou son représentant	1
Président de l'association Halieuti Aveyron Viaur, ou son représentant	1
Président de l'Association Rouergate des Amis des Moulins, ou son représentant	1
Président de l'Union Départementale des Associations de Familles, ou son représentant	1
TOTAL	53